



Université du Québec
à Rimouski

**GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS
LOCALES AU QUÉBEC : UNE ÉTUDE DE CAS DE LA PARTICIPATION DES
COMMUNAUTÉS LOCALES À LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES DANS
LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, AU BAS-SAINT-LAURENT**

Mémoire présenté

dans le cadre du programme de maîtrise en développement régional et territorial

en vue de l'obtention du grade de maître ès art (M.A.)

PAR

© CHRISTOPHE SOREL HODONOU

Mai 2025

COMPOSITION DU JURY :

Nathalie Lewis, présidente du jury, Université du Québec à Rimouski

Daniela Moisa, directrice de recherche, Université du Québec à Rimouski

Nicolas Devaux, membre du jury, Université du Québec à Rimouski

Dépôt initial : le 13 mars 2025

Dépôt final : le 28 mai 2025

UNIVERSITE DU QUEBEC À RIMOUSKI

Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

"Nous aspirons tous au triomphe de la notion d'espèce humaine dans les esprits et dans les consciences, de sorte que l'histoire particulière de telle ou telle race s'efface devant celle de l'Homme tout court. On n'aura plus alors qu'à décrire, en termes généraux qui ne tiendront plus compte des singularités accidentelles devenues sans intérêt, les étapes significatives de la conquête de la civilisation par l'Homme, par l'espèce humaine tout entière. L'âge de la pierre taillée et la conquête du feu, le néolithique et la découverte de l'agriculture, l'âge des métaux, la découverte de l'écriture etc., etc. ne seront plus décrits que comme les instants émouvants des rapports dialectiques de l'Homme et de la Nature, la série des "défis" de la Nature sans cesse relevés victorieusement par l'Homme"

Cheikh Anta Diop, 1967.

AVANT-PROPOS

À l'heure où je fais le dépôt final de ce mémoire, le gouvernement du Québec s'apprête à réformer le régime forestier par le dépôt du projet de loi 97. Cette réforme viserait à réorganiser la gouvernance des forêts publiques autour d'un nouveau zonage territorial, d'une planification à plus long terme et d'un ancrage régional renforcé.

Cette annonce a rapidement suscité de nombreuses réactions dans l'espace public. Plusieurs organisations environnementales, groupes citoyens et instances syndicales ont exprimé leur inquiétude face à un processus jugé précipité, manquant de consultations en profondeur, et porteur d'une vision encore trop axée sur la productivité plutôt que sur une transition écologique et sociale authentique.

Dans ce contexte, la présente recherche prend un relief particulier. Réalisée peu avant l'annonce de cette réforme, elle dresse un état des lieux qui se veut lucide des pratiques actuelles, des espoirs et des limites perçues par les acteurs locaux impliqués dans la gouvernance forestière. Quelle que soit l'issue de la nouvelle loi, les constats, les questionnements et les témoignages recueillis ici conservent toute leur validité. Ils documentent un moment charnière et offrent des clés pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans l'aménagement des forêts publiques québécoises.

Ce mémoire se veut ainsi une modeste contribution à un débat collectif plus large, dans l'espoir qu'il alimente des réflexions porteuses de sens, d'équilibre et de justice territoriale.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à ma directrice de recherche, Madame Daniela Moisa, pour sa disponibilité, ses précieux conseils et ses suggestions qui ont grandement nourri ma réflexion tout au long de ce travail. Sa patience, son soutien et sa confiance en mes capacités m'ont permis de faire mes premiers pas dans le monde de la recherche universitaire. Je lui suis particulièrement reconnaissant de m'avoir offert l'opportunité de réaliser un contrat de recherche, une expérience qui a été déterminante pour mon intégration dans ce nouveau contexte académique qu'est le Québec. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir guidé avec bienveillance.

Je remercie également les membres du jury pour leurs commentaires et suggestions, qui ont contribué à bonifier la version initiale de ce mémoire. Merci à l'Université du Québec à Rimouski, et plus particulièrement le département Développement, sociétés et territoires, ainsi que son corps professoral pour la formation de qualité que j'ai reçue. Ces enseignements ont sans aucun doute contribué à façonner mon parcours, tant sur le plan intellectuel qu'humain, et m'ont permis de mener à bien ce projet.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette étude en offrant généreusement de leur temps pour répondre à mes questions. Leurs contributions ont été essentielles à la réalisation de ce mémoire.

Je ne saurais oublier de remercier mon père, M. Hodonou Pierre Machael, pour son soutien financier et son accompagnement inconditionnel dans ma quête de connaissances. Depuis la Côte d'Ivoire jusqu'au Canada (Québec), en passant par le Maroc, il a toujours été un pilier dans mon parcours. À ma mère, Djedou Blessa, je dis merci pour ses prières et ses bénédictions incessantes, qui ont sans nul doute joué un rôle clé dans la réussite de ce projet.

Je pense également à mes proches, en particulier à mon cercle d'amis à Rimouski, et à « ma gang » que nous appelons affectueusement « l'Ambassade ». Leur chaleur humaine, leur soutien et les moments de convivialité partagés ont été une source de réconfort précieuse dans les moments de stress et de doute inhérents à cette aventure académique.

Un merci tout spécial à Faustine, pour sa patience et sa présence à mes côtés. Tu pourras enfin ne plus entendre le fameux « Je dois écrire mon mémoire » que je te répétais si souvent. Merci d'être là.

Enfin, à toutes les personnes que je n'ai pas mentionnées ici, mais qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce projet, je vous adresse mes plus sincères remerciements. Je suis profondément reconnaissant pour chaque soutien reçu.

RÉSUMÉ

La gouvernance des forêts publiques au Québec a été marquée par d'importants bouleversements au cours des dernières décennies. L'apparition de dynamiques nouvelles dans le milieu forestier, impulsées notamment par un contexte international encourageant de plus en plus la prise en compte des exigences de développement durable dans les politiques de gestion des ressources naturelles et l'effritement du modèle classique de gestion des forêts, dont le point culminant a plongé le Québec dans une crise forestière, ont conduit le gouvernement à entreprendre une refonte des règles encadrant le secteur forestier. Cela a inscrit le Québec dans un virage idéologique dans la gouvernance des ressources forestières. Parmi les changements majeurs introduits par la province, la mise en place d'un nouveau régime forestier se voulant participatif et inclusif a été mise de l'avant afin de prendre en compte les préoccupations et intérêts des communautés locales. Ce mémoire s'attarde sur la place réelle qu'occupent les communautés locales dans ce nouveau contexte, en étudiant le cas particulier de la MRC de Rimouski-Neigette, dans le Bas-Saint-Laurent.

À travers une approche qualitative, l'étude explore les dynamiques de participation des acteurs locaux dans les processus de décision touchant le secteur forestier, en utilisant le cube démocratique de Fung comme cadre théorique. L'analyse s'appuie sur des entretiens semi-directifs (12 entretiens) menés auprès de divers acteurs du territoire, tels que les élus locaux, le personnel de la MRC, les représentants d'OBNL récréotouristiques, le ministère des ressources naturelles et des forêts, les représentants des OBNL de conservation, ainsi que d'autres acteurs clés dans le secteur forestier local. Le but est de comprendre leurs perceptions, leurs niveaux d'implication et leurs expériences concernant la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette et les mécanismes de participation mis en place, afin de proposer des pistes pour renforcer l'implication de tous les acteurs.

Les résultats mettent en lumière une frustration croissante chez les acteurs du milieu qui critiquent une gestion forestière basée principalement sur des approches économiques au détriment des autres dimensions importantes de la forêt (sociales et environnementales). Cette approche tend à limiter leur capacité d'influence au sein des discussions et tables de concertation. Les résultats révèlent également des lacunes en lien avec les dispositifs de participation tels que la TGIRT, qui sont caractérisés par des protocoles jugés étanches et complexes qui ne favorisent pas une participation optimale de tous les acteurs du milieu. Parmi les recommandations principales formulées par les participants à l'étude, le soutien financier des acteurs impliqués dans les processus de concertation, s'est illustrée comme l'une des plus préoccupantes.

Mots clés : Gouvernance forestière, participation, communautés locales, forêts publiques, MRC de Rimouski-Neigette, Bas-Saint-Laurent, acteurs, perception, cube démocratique.

ABSTRACT

The governance of public forests in Quebec has been marked by significant upheavals over the past few decades. The emergence of new dynamics in the forestry sector, driven notably by an international context increasingly encouraging the consideration of sustainable development requirements in natural resource management policies, and the erosion of the traditional forest management model-culminating in a major forest crisis-led the government to undertake a comprehensive overhaul of the rules governing the forestry sector. This positioned Quebec at the forefront of an ideological shift in forest resource governance. Among the major changes introduced by the province, the establishment of a new, participatory, and inclusive forest regime was emphasized to address the concerns and interests of local communities. This thesis focuses on the actual role that local communities occupy in this new context, specifically examining the case of the MRC of Rimouski-Neigette in the Bas-Saint-Laurent region.

Through a qualitative approach, the study explores the dynamics of local stakeholder participation in decision-making processes related to the forestry sector, employing Fung's democratic cube as a theoretical framework. The analysis is based on semi-structured interviews (12 interviews) conducted with various local actors, including municipal officials, MRC staff, representatives from recreational tourism NGOs, the Ministry of Natural Resources and Forests, representatives from conservation NGOs, and other key actors in the local forestry sector. The goal is to understand their perceptions, levels of involvement, and experiences regarding the management of public forests within the MRC of Rimouski-Neigette and the participation mechanisms in place, in order to propose ways to strengthen the involvement of all actors.

The results highlight a growing frustration among local actors, who criticize a forestry management system primarily based on economic approaches, to the detriment of other important aspects of forests (social and environmental). This approach tends to limit their influence within discussions and collaborative tables. The results also reveal shortcomings in participation mechanisms such as the TGIRT, which are characterized by rigid and complex protocols that do not facilitate optimal participation by all stakeholders. Among the main recommendations formulated by participants, financial support for actors involved in consultation processes emerged as one of the most pressing concerns.

Keywords: Forest governance, participation, local communities, public forests, MRC of Rimouski-Neigette, Bas-Saint-Laurent, stakeholders, perception, democratic cube

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	vii
REMERCIEMENTS	viii
RÉSUMÉ	x
ABSTRACT	xi
TABLE DES MATIÈRES	xii
LISTE DES TABLEAUX	xv
LISTE DES FIGURES	xvi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xvii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE	3
1.1 Mise en contexte	3
1.2 État des connaissances	6
1.3 Problème spécifique de la recherche.....	12
1.4 Pertinence sociale et scientifique de la recherche	13
1.5 Intentions et contributions de la recherche.....	14
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE	16
2.1 APPROCHES THÉORIQUES.....	16
2.1.1 L'échelle de participation : Arnstein et ses héritiers	16
2.1.2 Limites des approches inspirées de l'échelle d'Arnstein	22
2.1.3 Le cube de la démocratie de Fung.....	23
2.1.4 Pertinence du cube démocratique dans le cadre de l'étude	28
2.1.5 Questions opératoires	29
2.2 CONCEPTUALISATION	30
2.2.1 La gouvernance	30
2.2.2 La gouvernance forestière : de quoi parle-t-on ?	32
2.2.4 La participation	34
2.2.5 Les communautés locales.....	35
CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE	38
3.1 POPULATION ET TERRAIN D'ÉTUDE	38
3.1.1 Terrain d'étude	38
3.1.1.1 Portrait géographique de la MRC de Rimouski-Neigette	40
3.1.1.2 Portrait socioéconomique de la MRC de Rimouski- Neigette	41
3.1.1.2.1 Portrait démographique.....	41

3.1.1.2.2 Le secteur tertiaire : pilier de l'économie locale	43
3.1.1.2.3 Quelle place pour la forêt ?	44
3.1.2 Population étudiée	46
3.1.2.1 Critères d'inclusion	46
3.1.2.2 Critères d'exclusion	47
3.2 TYPE ET COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLONNAGE	47
3.3 STRATÉGIE DE TERRAIN	49
3.4 COLLECTE DES DONNÉES	51
3.4.1 La recherche documentaire	51
3.4.2 L'entretien semi-directif.....	52
3.5 RÉFLEXIVITÉ SUR LES DÉFIS PRATIQUES ET LES CONTRAINTES DU TERRAIN	53
3.6 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	54
3.7 CONSIDERATIONS ETHIQUES.....	55
3.8 ANALYSE DE DONNÉES	55
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	58
4.1 ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES AU SEIN DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE.....	58
4.1.1 Acteurs ministériels.....	59
4.1.2 Les acteurs régionaux.....	60
4.1.3 Les acteurs industriels	60
4.1.4 Les acteurs territoriaux.....	61
4.2 PERCEPTION DE LA GESTION DES FORETS PUBLIQUES PAR LES ACTEURS ...	62
4.2.1 Perception de la gestion des forêts publiques selon le représentant du MRNF	62
4.2.1 Gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette : perception des acteurs territoriaux	63
4.2.1.1 Une gestion basée sur des approches économiques : « La forêt c'est pas juste des mètres cubes de bois »	63
4.2.1.2 Renforcer la décentralisation dans la gestion des forêts publiques : l'avis des élus locaux de la MRC de Rimouski-Neigette	66
4.2.1.3 Le manque d'informations claires et d'accompagnement de la MRC dans la gestion des TPI.....	68
4.3 DYNAMIQUE DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS.....	69
4.3.1 Le Bas-Saint-Laurent : modèle d'une cohésion particulière entre les acteurs, malgré des tensions latentes	69
4.3.2 La collaboration institutionnelle : un moyen de limiter les défis structurels	73

4.3.3 Exemple concret d'un projet collaboratif inter-MRC : la mise en place de corridors écologiques impliquant la MRC de Rimouski-Neigette	74
4.4 PERCEPTION DES PARTICIPANTS CONCERNANT LES MÉCANISMES DE PARTICIPATION EXISTANTS.....	75
4.4.1 Perception des participants concernant les TGIRT	75
4.4.1.1 La perception d'une TGIRT à la solde de l'industrie forestière	75
4.4.1.2 Complexité du vocabulaire et des protocoles liés à la TGIRT : une configuration qui n'encourage pas une participation active	76
4.4.1.3 L'absence des élus locaux au sein de la TGIRT	78
4.4.1.4 La perception de la TGIRT comme un cercle fermé : un processus d'intégration complexe et incertain pour les associations forestières	79
4.4.2 Perception des participants concernant les consultations publiques	80
4.5 LE MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES : UN DÉFI PARTAGÉ PAR LA QUASI-TOTALITÉ DES PARTICIPANTS	80
CHAPITRE 5 : DISCUSSION.....	83
5.1 RAPPEL DE NOS QUESTIONS OPÉRATOIRES	83
5.2 LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES AU SEIN DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE	84
5.3 LES DYNAMIQUES DE COMMUNICATION ET DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS	85
5.4 L'INFLUENCE RÉELLE DES ACTEURS SUR LES DÉCISIONS PRISES	87
5.4.1 Dispositifs consultatifs ou décisionnels ? : Une analyse des limites des mécanismes de participation.....	88
5.4.2 L'autonomisation comme un facteur incontournable de l'agentivité des acteurs locaux .	89
5.5 ANALYSE DES RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS.....	90
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	92
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	94
ANNEXE I : LETTRE DE RECRUTEMENT.....	101
ANNEXE II : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT VERBAL (FICV) CONCERNANT LA PARTICIPATION.....	104
ANNEXE III : CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Présentation de l'échantillon des participants.....	49
---	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Les huit échelons de la participation citoyenne (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Arnstein 1969, p.217).....	17
Figure 2 Modalités de participation publique selon le niveau de pouvoir consenti aux citoyens (tiré de : Thibault et al., 2000, p.12)	19
Figure 3 Spectre de la participation du public de l'AIP2 (tiré de : AIP2, 2007)20Figure	4
Échelle de la participation publique de l'INM (tiré de : INM, 2013, p.7).....	21
Figure 5 Méthode de sélection des méthodes de participation et leur degré d'inclusion ou d'exclusion (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.68).....	25
Figure 6 Modes de communication et de prise de décisions (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.69)	26
Figure 7 Formes d'autorité et de pouvoir (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.70).	27
Figure 8 Le cube de la démocratie (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.70)	28
Figure 9 Territoire de la MRC de Rimouski-Neigette	40
Figure 10 Évolution de la population de la MRC de Rimouski-Neigette entre 2011 et 2021 .	42
Figure 11 Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique de la MRC de Rimouski-Neigette (2001)	43
Figure 12 Répartition de la population active occupée âgée de 15 et plus selon la grande catégorie de professions.....	44
Figure 13 Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette selon les principales occupations..	44

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BSL	Bas-Saint-Laurent
CAAF	Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers
CÉR	Comité d'éthique de la recherche
CGT	Convention de gestion territoriale
CRD	Collectif régional de développement
INM	Institut du nouveau monde
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV	Organisme de bassin versant
PFNL	Produits forestiers non ligneux
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

INTRODUCTION GENERALE

Depuis plusieurs siècles, l'espèce humaine entretient avec la nature des relations complexes qui ont évolué de façon différenciée dans le temps et dans l'espace (Bainville et al., 2012). Parmi les écosystèmes qui ont façonné ces interactions, les forêts occupent une place on ne peut plus capitale. Elles jouent plusieurs rôles importants à l'échelle mondiale, tant sur le plan socioéconomique que culturel voire spirituel (pour les peuples autochtones en particulier). Dans un article publié en 2016, la banque mondiale mettait en évidence les apports à la fois économiques, sociaux et culturels des ressources forestières pour notre planète (Banque mondiale, 2016). Selon elle, le nombre de personnes tirant profit des avantages directs et indirects de la forêt est estimé à environ 1,3 milliard d'individus, soit un cinquième de la population mondiale. Ces avantages peuvent revêtir plusieurs formes : emplois, produits, contribution aux moyens de subsistance et de revenus, médecines traditionnelles, etc.

Cela dit, la gestion de cet écosystème si précieux suscite des débats complexes sur la façon dont les décisions doivent être prises et sur le niveau d'implication des différents acteurs concernés. Trouver des mécanismes à même de mener à une gestion durable des ressources naturelles tout en impliquant les communautés locales est un sujet complexe et régulièrement au cœur des débats réunissant divers profils (environnementalistes, sociologues, politistes, activistes, etc.).

Au Québec, la gestion des forêts publiques a subi d'importants bouleversements au cours des dernières décennies. Les différents gouvernements successifs se sont évertués à réviser et actualiser les règles du secteur, afin que celles-ci répondent au mieux aux besoins de leur époque, et reflètent les valeurs de la société québécoise (Bouthillier & Roberge, 2007; Ministère des Ressources naturelles (MRN), 1999; Tardif et al., 2017). Parmi les points essentiels de ces transformations, la volonté d'inclure davantage les communautés et de favoriser leur participation était incontournable.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre étude. Celle-ci s'ancre dans un territoire spécifique, à savoir, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Bien que les ressources forestières demeurent un pilier de l'économie locale, le tissu économique du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette s'est progressivement diversifié au fil du temps. Selon le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (2022, p.49), la structure économique est fortement orientée vers le secteur tertiaire, qui représentait plus de 75 % des emplois en 2016, répartis comme suit : ventes et services (25 %); gestion, affaires, finances et

administration (25 %); santé, services sociaux et communautaires, éducation et gouvernementaux (23 %) ; arts, cultures, sports et loisirs (2,4 %). Tandis que le secteur primaire, incluant l'exploitation forestière, ne comptait que pour 2,35% des emplois en 2016, et le secteur secondaire cumulait plus de 15 % des emplois.

Le secteur forestier s'inscrit de ce fait dans des secteurs économiques variés. Cette diversification est également soutenue par la présence d'institutions majeures telles que l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), qui contribue au développement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Néanmoins, dans le cadre de la présente étude, l'analyse se concentre prioritairement sur le secteur forestier, en raison de sa pertinence historique et de son importance stratégique dans la dynamique de gouvernance locale. Ainsi, nous voulons analyser la place qu'occupent les communautés locales dans le nouveau cadre de gestion des forêts publiques qui se veut participatif et inclusif, à partir du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Ce mémoire se distingue par son angle d'analyse, qui met au cœur de la réflexion la perception et les expériences des communautés locales, directement touchées par les politiques forestières. Il s'articule autour de cinq chapitres. Le premier chapitre met en contexte les transformations récentes de la gouvernance forestière au Québec en retraçant brièvement l'évolution des politiques forestières, avec un accent sur les facteurs ayant conduit à la crise forestière des années 2000. Il expose ensuite la problématique de recherche, la revue de littérature, ainsi que la pertinence et les objectifs de cette étude.

Le deuxième chapitre est consacré au cadre théorique. Nous y explorons différentes approches avant d'adopter le cube démocratique de Fung (2006), qui nous semble le plus adapté à notre analyse. Nous y expliquons pourquoi cette théorie nous semble plus pertinente dans le cadre de notre étude. Nous y définissons par la suite les concepts clés mobilisés dans cette recherche. Le troisième chapitre détaille la méthodologie employée, en précisant les outils et techniques de collecte de données qui nous ont permis de répondre à nos questions de recherche.

Le quatrième chapitre présente les résultats issus des enquêtes menées, tandis que le cinquième et dernier chapitre en propose une discussion. Cette section vise à confronter nos résultats aux théories existantes et à examiner dans quelle mesure ils répondent aux enjeux soulevés dans notre problématique. En s'appuyant sur cette démarche, ce mémoire entend ainsi contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques de participation des acteurs locaux dans la gouvernance forestière québécoise et aux défis qu'elle soulève.

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

Ce premier chapitre pose le cadre de notre recherche en exposant d'abord la mise en contexte du sujet, qui aboutira à la question principale que soulève cette recherche. Nous présenterons ensuite l'état des connaissances existantes (la revue de littérature), avant d'aborder le problème spécifique de recherche qui guide notre étude. Enfin, nous mettrons en lumière la pertinence sociale et scientifique du sujet, en expliquant pourquoi cette recherche est essentielle et pertinente. Les intentions de cette recherche et ses retombées potentielles seront également clarifiées.

1.1 Mise en contexte

Comme nous l'expliquions dans les précédentes lignes, la forêt a toujours joué de multiples fonctions au sein des économies nationales et locales de plusieurs pays (Nyange, 2014). En effet, la trajectoire de développement et d'épanouissement de certaines communautés est intimement liée à l'exploitation des ressources forestières (Chiasson & Montpetit, 2020), d'où la notion de « communautés dépendantes de la forêt », pour désigner les localités dont l'économie et le mode de vie sont étroitement liés à l'exploitation du bois. Ces communautés dépendent généralement des activités telles que l'exploitation du bois, la foresterie, la production de papier, la récolte du bois de chauffage, la chasse et la pêche, ainsi que d'autres activités liées à la forêt. Selon le gouvernement du Québec (2022), plus de neuf-cents municipalités, soit 83 % des municipalités de la province, tirent profit des avantages économiques que génère le secteur forestier. Partant de ce fait, on peut aisément affirmer que la ressource forestière constitue un levier économique important pour le développement des régions et des municipalités du Québec (Chiasson et al., 2011 ; Tardif et al., 2017).

Faits intéressants, « le Québec est couvert par 761 100 km² de forêts, dont 346 140 km² sont des forêts commerciales et environ 81 % d'entre elles sont de propriété publique. La possibilité forestière totale annuelle pour 2019-2023 est de 34 148 000 m³ par année » (Bernard & Gélinas, 2020, p. 284). Entre 2019 et 2020, les revenus provenant de la forêt ont généré 312 millions à l'État alors qu'entre 2020-2021, ceux-ci s'élèvent à 402 millions (Gouvernement du Québec, 2022). Ces fonds sont réinvestis, notamment dans les secteurs de la forêt, tant publique que privée. La contribution de la forêt dans la vie socio-économique des communautés locales au Québec est évidente. Par conséquent, inclure des mécanismes de participation publique dans

la gestion durable des écosystèmes forestier doit être incontournable (Nyange, 2014).

Traditionnellement axées sur la production ligneuse (exploitation du bois à des fins économiques et industrielles), les forêts doivent désormais faire face à de nombreuses attentes (Chorfi, 2008). De plus en plus de communautés revendiquent un droit de regard sur la gestion de ce qu'elles considèrent comme un patrimoine commun, d'un point de vue économique, social et culturel (Bainville et al., 2012). Par conséquent, l'aménagement forestier devra inévitablement prendre en compte une diversité croissante d'acteurs, et par extension, une variété croissante d'objectifs et d'intérêts, parfois divergents voire contradictoires (Chorfi, 2008). Cela implique la nécessité de trouver des solutions et de compromis.

Au Québec, la gestion des forêts publiques a été pendant longtemps l'apanage du gouvernement et des grands industriels (Chiasson et al., 2006, Bouthillier et al., 2023; Bouthillier & Roberge, 2007; Chiasson et al., 2011; Tardif et al., 2017). Cependant, on assistera au fil du temps à un « pouvoir décisionnel forestier en pleine mutation qui donne naissance à des formes plus spécifiques et adaptées du pouvoir (...) et qu'il convient d'étudier. » (Leclerc, 2013, p. 21).

Face à des pressions sociales grandissantes et à la remise en question de la légitimité d'une gestion exclusivement étatique et industrielle (Tardif et al., 2017), le pouvoir décisionnel en matière de forêt a progressivement évolué. Cette évolution a certes émergé sous l'impulsion des demandes sociales et pressions économiques croissantes (Gesualdi-Fecteau et al., 2022 ; Tardif et al., 2017), mais aussi en raison du nouveau contexte international favorisant la participation publique dans la prise de décision (Bernard & Gélinas, 2020 ; Chiasson et al., 2011). Depuis les années 1980 jusqu'au début des années 2000, de nombreuses conférences internationales, comme le Sommet de Rio de 1992 et son Agenda 21, ont promu la gestion durable des ressources naturelles. Il est désormais quasi consensuel que les forêts ne peuvent être gérées sans l'implication active des populations locales (Bédard, 2015). Divers rapports et conférences ont, dans la même foulée, encouragé la participation des pays, gouvernements, industries, ONG et communautés pour atteindre les objectifs de gestion durable des forêts (Bernard & Gélinas, 2020).

Toutefois, c'est précisément en 1986 qu'on assiste à une véritable reconfiguration du pouvoir décisionnel dans le milieu forestier, avec l'adoption de la Loi sur les forêts. Cette loi, entrée en vigueur le 1 avril 1987, mettait en place une nouvelle forme d'allocation de la matière ligneuse

sous la forme de « contrats d’approvisionnement et d’aménagement forestiers » (CAAF) (Gesualdi-Fecteau et al., 2022). Avec le modèle des CAAF, les industriels obtenaient le droit de récolter un certain volume de bois sur un territoire précis, en s’engageant, du moins en théorie, à assurer une exploitation qui respecte ce qu’il est convenu d’appeler le principe de rendement soutenu des forêts (Bernard et al., 2020a; Bouthillier et al., 2023; Chiasson & Leclerc, 2013). La loi sur les forêts vient pour marquer la rupture avec le mode de gestion traditionnel caractérisé par la domination des grandes industries et qui a dominé le secteur forestier québécois pendant pratiquement plus de 150 ans (Gesualdi-Fecteau et al., 2022). En outre, cette loi oblige désormais les compagnies forestières à rendre publics leurs plans d’aménagement forestier et à consulter les citoyens ayant exprimé leur opinion par écrit avant la mise en œuvre de ces plans (Bouthillier & Roberge, 2007) transformant ainsi les citoyens en acteurs contribuant à l’élaboration des plans d’aménagement. Alors qu’auparavant, seuls les industriels détenaient les plans d’aménagement et le rôle du public se limitait à l’information (Tardif et al., 2017).

En introduisant notamment la gouvernance participative dans un domaine traditionnellement dominé par les grandes sociétés forestières et le gouvernement, la loi sur les forêts se pose comme l’accélérateur d’un virage idéologique dans le secteur forestier québécois.

Après plusieurs décennies d’application, il semble, néanmoins, que la loi sur les forêts n’ait pas répondu adéquatement aux attentes des autorités publiques et des usagers du territoire forestier. Certains auteurs soulignent le manque d’une politique inclusive en matière de gestion des forêts publiques, c’est le cas par exemple de A. Fréchette (2009), qui critique le modèle centralisé de prise de décision en foresterie malgré les défis environnementaux actuels. Le gouvernement lui-même reconnaît une "crise du secteur forestier" une dizaine d’années après l’adoption de la loi sur les forêts, constatant que les mécanismes de participation ne répondent plus aux attentes populaires (Ministère des Ressources naturelles (MRN), 1999). Le documentaire "L’Erreur boréale" réalisé par Monderie et Desjardins en 1999 révèle une gestion défailante des forêts publiques, incitant le gouvernement à prendre des mesures plus poussées (Bouthillier & Roberge, 2007).

En 2003, dans la même dynamique, une vaste commission scientifique et technique sur la gestion de la forêt publique québécoise est déployée par le gouvernement libéral de l’époque, sous l’égide de Guy Coulombe, pour évaluer l’état des forêts publiques de la province. Cette

commission a permis de formuler plusieurs recommandations pour une gestion forestière plus durable et inclusive.

Face à ce nouveau contexte marqué par le désenchantement populaire et une demande grandissante d'une gestion forestière juste et durable, le gouvernement s'est vu contraint de réviser les règles qui encadrent la gestion forestière au cours des années 2000. Fournis et Fortin (2013, p.27) le soulignent clairement, en ces termes :

« Les années 2000 vont montrer l'essoufflement du régime centré sur les CAAF. Tout particulièrement, des fermetures d'usines multiples dans la plupart des régions forestières ainsi que de nouvelles attentes en matière de développement durable vont confirmer la nécessité pour l'État québécois de revoir ses règles. »

Pour Chiasson et Boutillier (2023, p.47) :

« Si le secteur forestier est passé à travers plusieurs crises dans le passé, celle du début des années 2000 a doublement remis en question les bases du gouvernement forestier et mis au jour une certaine fragilité du secteur ».

C'est donc dans un contexte de crise que la loi sur les forêts a subi plusieurs changements pour s'adapter aux nouvelles réalités et exigences de la société (Chiasson et al., 2011). Ce contexte de transformation a conduit en 2010 à l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable des forêts (LADTF). Entrée en vigueur le 1er avril 2013, la LADTF a contribué à modifier significativement la gestion forestière, notamment en transformant le rôle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de contrôleur à planificateur forestier (Gesualdi-Fecteau et al., 2022).

Dans ce contexte de bouleversements subits par le paysage forestier québécois, une question émerge à savoir **comment la gouvernance des forêts publiques québécoises s'agence-t-elle avec les besoins de participation et d'usage des communautés locales qui les habitent ?** L'objectif principal de cette recherche est donc d'étudier et de comprendre la place et le rôle des communautés locales dans la gouvernance des forêts publiques au Québec.

1.2 État des connaissances

La participation des communautés locales dans la gestion des forêts a suscité la réflexion de plusieurs chercheurs. Depuis les années 1980, un nombre impressionnant de travaux s'efforcent de comprendre les différents mécanismes à même de mener à une gestion durable des ressources naturelles (Agrawal & Ostrom, 2001 ; Ostrom, 2000 ; Ribot, 2004 ; Wade, 1987). D'autres travaux mettent l'accent sur des expériences de gouvernance participative,

notamment en Afrique centrale et en Asie (Abanda Ngonu & Ngoutane Peyou, 2022 ; Agrawal & Ostrom, 2001 ; Mbairamadji, 2009 ; Bédard, 2015 ; Chorfi, 2008).

En effet, dans un contexte sociopolitique et environnemental mondial en pleine mutation, marqué notamment par la crise environnementale, la question de l'arrimage entre la gestion des ressources naturelles et les besoins des usagers dans une dynamique de gouvernance durable se pose avec acuité. Bien gérer les ressources naturelles implique donc la prise en compte de l'ensemble des usagers de ces ressources. En ce sens, Chorfi (2008) soutient que la préservation d'une forêt nécessite inévitablement l'intégration d'une diversité croissante d'acteurs. Selon lui (*ibid.*), on fait face à un contexte forestier « multi-objectifs » et « multiacteurs » auquel il convient de s'adapter. Selon Enters et Anderson (1999), l'approche classique de la gestion des ressources naturelles excluait le public car celui-ci était vu comme une menace, toutefois l'expérience a vite démontré qu'il est nécessaire de remplacer ce mode de gestion par une nouvelle façon de faire qui permette « d'intégrer les expertises locales et les différentes opinions locales, en même temps que la mise en œuvre des actions, dans la prise de décisions locales concernant l'utilisation des ressources » (Ribot, 2004, p. 22) car même lorsque les communautés locales ont contribué à détruire les ressources naturelles,

« On estime que ce sont les politiques et les systèmes juridiques inappropriés qui les ont contraintes à surexploiter les ressources. On a donc cessé de rendre les communautés rurales responsables de la déforestation et de la perte de la diversité biologique, pour identifier les processus plus vastes qui sont la principale cause des pratiques d'utilisation des terres non durables et de la surexploitation des ressources forestières » (Enters & Anderson, 1999, p. 2).

Certains auteurs estiment que pour asseoir une participation durable au sein de laquelle les populations locales auraient un réel pouvoir, il faut favoriser un contexte de décentralisation et de démocratie (Agrawal & Ostrom, 2001 ; Enters & Anderson, 1999 ; Ribot, 2002, 2004). Abordant les liens entre la démocratie et la gestion des ressources naturelles, en l'occurrence la forêt, Ribot (2004) avance l'idée que la prise de décisions démocratiques a des effets positifs sur la gestion des ressources naturelles et ce à plusieurs égards. Selon lui, les formes démocratiques de prise de décisions sont tributaires des exigences locales en matière de gestion des ressources naturelles. Etant donné que les caractéristiques environnementales varient significativement d'un lieu à un autre, il va de soi que les revendications sociales nombreuses afférentes aux ressources naturelles sont divergentes.

Par conséquent, une gestion démocratique des ressources naturelles donnerait lieu à une meilleure connaissance locale et donc un meilleur arrimage entre les politiques publiques et les

besoins locaux. En fait, « l'extrême variabilité des ressources naturelles privilégie certains types de compétences locales par rapport aux connaissances des experts venus de l'extérieur » (Ribot, 2004, p. 23).

Par ailleurs, ces auteurs semblent, en tout cas pour la plupart, s'opposer à l'idée de multiplier les structures ou institutions visant à encourager la participation des communautés locales à la gestion des forêts, estimant que ces institutions se servent le plus souvent des populations au lieu de les servir. Selon d'autres auteurs tels que Cooke et Kothari (2001, dans Ribot, 2004, p.24), « ces approches imposent souvent des objectifs extérieurs et manipulent les populations locales au lieu de renforcer leurs pouvoirs ». Par conséquent, il faut idéalement donner la possibilité aux communautés locales de gérer elles-mêmes directement les ressources naturelles dont elles dépendent. Ribot (2004) estime que la décentralisation démocratique constitue en elle-même « une forme institutionnalisée de participation populaire » (p.24), parce que les communautés locales, malgré leurs « imperfections », visent multiples et divers objectifs tout en constituant des institutions publiques permanentes.

Pour ce qui est du contexte particulier au Québec, le champ géographique de notre recherche, plusieurs travaux décrivent l'évolution historique des politiques forestières québécoises et les mécanismes de participation qui les sous-tendent (Ex : Amedzro St-Hilaire & Chiasson, 2012 ; Chiasson et al., 2006, 2011, 2020, 2020 ; Chiasson & Leclerc, 2013 ; Glesinger, 2007 ; Guay, 2019). Par exemple, les études menées par Chiasson soulignent trois temps majeurs dans l'évolution des politiques publiques forestières au Québec (Chiasson et al., 2006, 2011; Chiasson & Leclerc, 2013). Le premier temps serait marqué par un certain « laisser faire où l'État se contente pratiquement de réclamer des droits de coupe de la part des industriels » (Chiasson et al., 2006, p. 557). Ce modèle a dominé la gestion forestière au Québec comme au Canada jusqu'à la première moitié du XXe. Mais progressivement, il s'est effrité pour faire place à « des nouvelles formes de valorisation du patrimoine forestier ainsi qu'à de nouveaux acteurs appelés à participer à la prise de décision » (Chiasson et al., 2006, p. 556). Le deuxième temps, lui, sera plus tourné vers une gestion bureaucratique et scientifique des approvisionnements. Jusque-là le territoire et les autres acteurs ne sont pas au centre de la dynamique de gestion, en ce sens où vont émerger à la fois une perte de confiance des communautés locales vis-à-vis des autorités publiques chargées de la gestion forestière et une demande de démocratisation de la gouvernance forestière.

Après avoir longtemps donné aux propriétaires d'usines de transformation un accès monopolistique aux ressources ligneuses, les législations récentes ont commencé à permettre l'émission de baux forestiers à d'autres acteurs qui trouvent un ancrage plus local : des petits entrepreneurs locaux mais également des municipalités ou des MRC (Chiasson et al., 2006, p. 559).

C'est ainsi que va émerger une troisième temporalité qui repose sur une logique territoriale de la gestion forestière et caractérisée par une proximité avec les acteurs locaux, une gestion plus participative et une multiplicité des acteurs (Blais & Chiasson, 2005). Cette dimension, axée sur la gestion participative et territoriale, est particulièrement pertinente dans le cadre de cette recherche dans la mesure où elle serait de nature à favoriser l'agentivité des communautés en reconnaissant leur capacité à influencer les décisions qui les concernent et en leur donnant les moyens de participer activement à la gestion de leur territoire et de leurs ressources.

Pour Boutillier et Roberge (2007) deux grands types de participation sont pertinents dans le contexte québécois (bien que dans la pratique cette distinction n'est pas tranchée), à savoir une participation de type informatif et une participation délibérative. Le premier type met l'accent sur la diffusion d'informations, visant à rendre socialement acceptable une gestion forestière axée sur la satisfaction des besoins en bois de l'industrie forestière (Bouthillier & Roberge, 2007). Cette communication vise à contrer la perte de légitimité subie par le gouvernement et ses partenaires industriels en ce qui concerne la pertinence de leur gestion forestière dans une perspective territoriale, en réponse à un phénomène mondial de diminution de la légitimité sociale accordée aux forestiers (Cornwall & Gaventa, 2001).

Le deuxième type de participation considère la participation comme un outil délibératif visant à orienter le développement du territoire. Cette approche permet à des populations spécifiques de mieux s'approprier leur territoire en participant aux discussions préalables aux prises de décision. Ainsi, la participation du public devient un effort de concertation où les utilisateurs s'engagent à agir ensemble et à réfléchir aux modalités d'une action conjointe sur un territoire donné. Ce passage vers la territorialisation de la gestion forestière témoigne, comme le disent Boutillier et Roberge de « la volonté des industriels forestiers à employer la participation afin d'endiguer le désenchantement, sinon la réprobation, du public envers leurs interventions en forêt » (2007, p. 816). Derrière cette tendance à la décentralisation, à la territorialisation de la gestion forestière, il y a l'idée que des instances de proximité peuvent jouer un rôle important dans la gestion de leur milieu forestier (Chiasson et al., 2011).

Le tour d'horizon de la littérature sur la gouvernance forestière au Québec avec son corollaire la participation des communautés forestières permet de faire ressortir une situation qui semble être admise par la quasi-totalité des travaux parcourus, à savoir que la gestion des forêts publiques québécoises a été pendant longtemps fortement centralisée et laissait peu de place aux autres utilisateurs de la forêt (Chiasson & Leclerc, 2013). Tous s'accordent pour dire que jusqu'au milieu des années 1980, la gestion des forêts québécoises s'articulait autour de seulement deux acteurs, en l'occurrence les grandes entreprises privées et l'État qui encadraient la production de la « matière ligneuse » basée sur l'exportation (Blais & Chiasson, 2005; Bouthillier & Roberge, 2007; Fournis et al., 2016; Tardif et al., 2017). Certains auteurs situent cette tendance dans la perspective théorique du Staple State (Fournis et al., 2016; Côté, 2016; Fournis & Fortin, 2013).

Ce concept, développé par Innis dans les années 1930, fait référence à un modèle économique où un pays dépend principalement de l'exportation d'une ressource naturelle ou d'un produit de base, souvent appelé "staple", pour son développement économique (Chiasson & Beaulieu, 2020). Dans son ouvrage *The Fur Trade in Canada : An Introduction to Canadian Economic History* (1930), Innis examine comment l'économie canadienne s'est structurée autour de l'exploitation des ressources primaires, telles que la morue, le bois, le blé et les minéraux. Le secteur forestier québécois n'a pas échappé à cette tendance historique (Chiasson & Beaulieu, 2020). L'État québécois a particulièrement favorisé une gestion des ressources forestières publiques en ligne avec cette économie des "staples" (Chiasson et Beaulieu, 2020).

Selon Fournis (2016, p.24) : « le secteur de la forêt est sans doute le secteur dont le régime institutionnel porte la plus forte empreinte de l'économie liée aux ressources premières (staples economy) ». Cette observation souligne à quel point la structure institutionnelle et les décisions politiques en matière de gestion forestière ont été influencées par une logique économique centrée sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles.

Dans un contexte de *Staple State*, tel que théorisé par Innis, la place des acteurs territoriaux dans la gestion des ressources forestières est généralement limitée voire quasi inexistante, car ce modèle repose sur une forte centralisation des décisions et une orientation de l'économie vers l'exportation des matières premières. L'objectif principal étant l'extraction rapide et efficace pour l'exportation, les intérêts locaux sont mis de côté au profit d'un intérêt étatique ou d'une vision centralisée de l'exploitation des ressources premières. Ainsi, les décisions sont

prises sans tenir pleinement compte des intérêts et des besoins des communautés locales qui dépendent directement des ressources forestières pour leur subsistance et leur bien-être socioéconomique (Howlett & Rayner, 2001).

Howlett et Rayner (2001) utilisent le terme "business-government nexus" pour caractériser cet arrangement entre les gouvernements provinciaux et les entreprises économiques dans la gestion des forêts publiques. Dans leur analyse des régimes forestiers canadiens, ils soulignent que ce modèle centralisé a été caractérisé par une collaboration étroite entre les autorités gouvernementales et les industries forestières, tout en mettant l'accent sur l'exploitation économique des forêts, avec peu de considération pour la durabilité environnementale ou l'inclusion des communautés locales dans le processus décisionnel. Buttoud (1983) parle d'« Etat forestier » pour qualifier cette forme d'organisation politico-administrative mis de l'avant par l'État en France.

La littérature sur la gouvernance forestière au Québec met aussi en lumière la place des peuples autochtones dans la dynamique de la gestion forestière participative (Beaudoin & LeBel, 2011; Chiasson et al., 2005; Fortier & Wyatt, 2014; Teitelbaum, 2015). Cela dit, compte tenu la particularité socioculturelle des premières nations, les tentatives de leur implication dans la gouvernance forestière s'avèrent complexes. Cela est d'autant vrai que le nouveau régime forestier québécois, établi par la LADTF, reconnaît explicitement le particularisme des peuples autochtones, en adoptant des dispositions spécifiques concernant leurs droits et intérêts. Cette reconnaissance est illustrée par l'obligation faite au ministère de procéder à une consultation distincte quand il s'agit des communautés autochtones. Laquelle sera adaptée à leurs besoins dans le but de prendre en compte leurs valeurs et leurs rapports particulier avec les ressources naturelles dans la planification forestière. Pour les Premières Nations, les forêts ne représentent pas uniquement une ressource exploitable, mais elles possèdent également une dimension spirituelle et identitaire, reflétant la diversité culturelle des populations autochtones(Lalonde, 2017)

Au regard de tout ce qui a été dit, l'implication des peuples autochtones dans la gestion des forêts doit pouvoir s'accorder avec les valeurs et spécificités de ceux-ci. Tout en sachant que les autochtones ne forment pas un ensemble homogène, il faudra tenir compte de la singularité

de chaque groupe ethnique, ce qui rend l'exercice à la fois complexe et sensible. Chiasson et al. (2011, p.29) ne diront pas le contraire :

(...) Enfin, la question de la participation des Autochtones aux processus décisionnels en milieu forestier mériterait à elle seule un article en entier. Elle fait l'objet d'un enchevêtrement complexe de régulations tant québécoises qu'ontariennes, qui découlent du niveau fédéral et des engagements acquis par le Canada dans des forums internationaux. La participation des Autochtones aux décisions forestières est loin d'être un processus homogène, notamment en raison de la diversité des Premières Nations, des objectifs stratégiques de chacune d'entre elles et de leurs rapports culturels à la forêt. Les Autochtones sont approchés de multiples façons pour la participation, souvent dans une dynamique de cas par cas, en fonction des parcelles de territoire.

1.3 Problème spécifique de la recherche

Le déficit de participation des communautés locales à la gestion des forêts au Québec est souvent le résultat de plusieurs facteurs structurels et institutionnel. Parmi ceux-ci, l'absence de mécanismes formels garantissant une représentation équitable des différentes parties prenantes est particulièrement marquante. Cette insuffisance conduit à un faible arrimage entre les orientations gouvernementales et les réalités locales, rendant difficile la prise en compte des besoins et des aspirations des communautés dans les processus décisionnels. De plus, les difficultés rencontrées par les acteurs publics pour édifier un système de gouvernance des ressources naturelles qui intègre les intérêts de tous les acteurs sont en partie liées à des modes de gouvernance non basés sur une logique de gouvernance ascendante (bottom-up)

L'échec des modèles de gestion centralisée, incarné par des initiatives historiques comme celle du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) dans les années 1960, illustre les limites d'une structure politico-administrative verticale où les décisions sont prises au sommet, sans une véritable consultation des acteurs locaux. Cet échec historique révèle la nécessité persistante d'une gouvernance qui tienne mieux compte des réalités sociales locales, un enjeu qui demeure d'actualité dans la gestion forestière au Québec.

Face à ces échecs, la gouvernance participative a émergé comme une alternative pour mieux représenter les intérêts portés par toutes les parties prenantes dans la gestion des forêts publiques. Cependant, l'efficacité et la portée de cette gouvernance participative restent à

démontrer, notamment en ce qui concerne le rôle réel des communautés locales et leurs expériences vécues dans ce cadre.

Si les approches top-down peuvent être justifiées, elles doivent, dans le contexte de la gestion forestière, être équilibrées par des processus participatifs qui sont issus de l'initiative locale. Nous soutenons en effet qu'une gouvernance efficace et efficiente des ressources naturelles doit reposer sur une bonne articulation entre les politiques publiques (top-down) et les réalités sociales (bottom-up). Il est indispensable que les politiques gouvernementales s'accordent avec les besoins des communautés locales. Par conséquent, la question du rôle des communautés locales dans la gestion du patrimoine forestier devient incontournable.

En tenant compte de tout ce qui précède, nous formulons la question spécifique de recherche suivante : **Quels sont les rôles et les expériences des communautés locales vis-à-vis de la gouvernance des forêts publiques au Québec et comment perçoivent-elles les mécanismes de participation mis en place ?**

Cette question vise non seulement à comprendre les rôles et les perceptions des communautés concernant la gestion des forêts publiques au Québec, mais aussi à appréhender, leurs attentes et leurs espoirs vis-à-vis des mécanismes de participation mis en place.

1.4 Pertinence sociale et scientifique de la recherche

Sur le plan scientifique, la pertinence de cette recherche tient à son caractère empirique. En effet, le tour d'horizon de la littérature sur la question nous a permis de voir que les études déjà réalisées manquent d'un ancrage empirique. Bien que la question de l'institutionnalisation de la participation des communautés à la gestion des ressources forestières au Québec ait fait l'objet de plusieurs études, la question du rôle et des expériences des communautés dépendantes de la forêt semble être un angle mort de la littérature sur le sujet. Il y a en effet peu d'auteurs qui se sont résolus à comprendre la gouvernance forestière sous la loupe des expériences concrètes vécues par les communautés locales et l'ensemble des acteurs impliqués dans cette dynamique, en dehors d'une étude très récente (Chiasson et al., 2023) dont les auteurs ont mis au cœur de leur réflexion la place des communautés locales dans la gouvernance forestière au Québec et au Nouveau-Brunswick.

La plupart des travaux parcourus (ex: Bissonnette et al., 2020; Bouthillier et al., 2023; Bouthillier & Roberge, 2007; Chiasson et al., 2011, 2020; Chiasson & Leclerc, 2013; Leclerc,

2013; Tardif et al., 2017) analysent la trajectoire des politiques forestières québécoises et les mécanismes formels qui sous-tendent ces politiques, sans toutefois aborder de manière élaborée le vécu et les expériences des communautés dépendantes de la forêt. Ainsi, notre étude propose une lecture « par le bas » des politiques forestières du Québec, complétant une littérature abondante mais plutôt axée sur par exemple la contribution de la gouvernance locale forestière dans le développement des régions périphériques (Chiasson & Leclerc, 2013).

Sur le plan social, la pertinence de cette recherche tient du fait que les sources de la plupart des conflits en lien avec la forêt sont complexes et interreliés, par conséquent trouver des solutions durables nécessite, d'une part, la fusion des perspectives et, d'autre part, l'implication de tous les groupes de parties prenantes et des secteurs, afin de parvenir à un large consensus. En plus de contribuer à faire développer un sentiment d'appartenance au territoire, l'intégration des communautés locales dans le processus de gestion des forêts publiques permet de renforcer le dialogue entre les différents acteurs. En effet, au regard des nombreux conflits d'usages liés au secteur forestier, comprendre les expériences des communautés locales constitue sans aucun doute un moyen de favoriser une meilleure gestion de ces conflits et parvenir à une cohésion sociale entre les parties prenantes.

1.5 Intentions et contributions de la recherche

Les objectifs de cette recherche s'articulent autour de trois points :

1. D'abord, nous voulons analyser les perceptions des acteurs locaux vis-à-vis de la gestion des forêts publiques au Québec. Cela nous permettra de mieux comprendre comment les politiques forestières actuelles sont perçues et vécues sur le terrain.
2. Dans un deuxième temps, nous voulons comprendre les mécanismes de participation publique existant dans le cadre de la gestion des forêts publiques québécoises, et les perceptions des acteurs locaux vis-à-vis de ces mécanismes. En effet, la compréhension des mécanismes de participation nous permettra de voir comment ceux-ci favorisent ou non l'implication réelle des acteurs locaux. La perception des acteurs locaux concernant ces mécanismes permettra d'illustrer les points forts et les limites de ceux-ci.

3. Enfin, nous voulons connaître les principaux défis que rencontrent les communautés locales dans le cadre de la gestion des forêts publiques ainsi que leurs espoirs et attentes pour l'avenir.

En termes de contributions, cette recherche pourrait avoir plusieurs retombées. En fait, la compréhension des perceptions et des attentes des communautés locales pourrait potentiellement permettre aux pouvoirs publics d'améliorer et de mieux orienter les mécanismes de participation publique dans le cadre de la gestion des forêts afin de diminuer les risques de conflits liés aux multiples usages du territoire forestier (récréotourisme, exploitation forestière, conservation, chasse et pêche, etc.). En outre, les résultats de ce projet pourraient mettre en lumière des pratiques permettant de consolider la confiance des communautés locales envers les institutions publiques et les autorités locales. En explorant les voies d'amélioration des processus participatifs, notre étude pourrait encourager une relation plus transparente et collaborative, où les citoyens se sentent écoutés et leurs préoccupations prises en compte. Cette redéfinition pourrait également ouvrir la voie à une responsabilisation accrue des institutions face aux enjeux locaux, tout en renforçant la légitimité des décisions prises et contribuer in fine à l'amélioration des conditions de vies des communautés locales dépendantes de la forêt.

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE

Pour ce faire, nous allons mobiliser quelques approches pertinentes pour éclairer notre question spécifique de recherche. Aussi sera-t-il question de définir les différents concepts principaux inhérents à notre problématique de recherche. Dans le cadre du présent travail les concepts qui paraissent pertinents pour comprendre les implications théoriques de notre objet de recherche sont les suivants : **la gouvernance, la participation publique, et la communauté locale.**

2.1 APPROCHES THÉORIQUES

Différentes approches semblaient intéressantes pour répondre à notre question de recherche liée aux rôles et aux expériences des communautés locales dans la gestion des forêts publiques au Québec. Dans les prochaines lignes, notre tâche consistera à évoquer les principales approches qui ont retenu notre intérêt dans le cadre de cette recherche.

2.1.1 L'échelle de participation : Arnstein et ses héritiers

➤ L'échelle de Arnstein

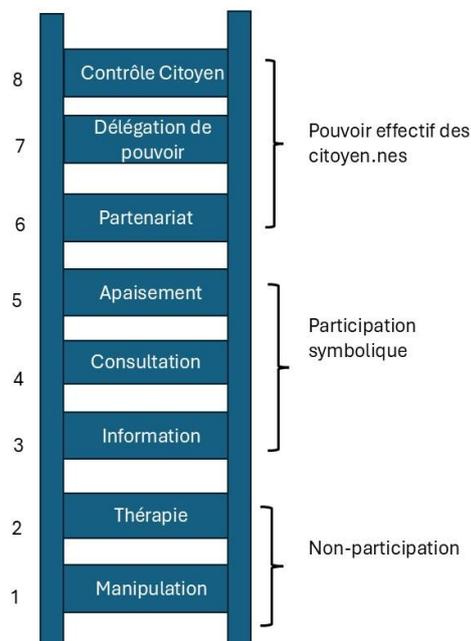
La première approche est celle dite d'échelle. Mobilisée par divers auteurs (Arnstein, 1969; Association internationale pour la participation publique, 2007 ; Thibault et al., 2000), cette approche présente la participation citoyenne comme un processus graduel, à degrés variables, partant de la non-participation ou de la simple consultation à une véritable participation marquée par un contrôle total des communautés sur le processus décisionnel. L'idée de l'échelle de la participation remonte à plusieurs décennies, lorsque Sherry R. Arnstein a publié en 1969 un article intitulé "*A Ladder of Citizen Participation*". Développée, au cœur d'une Amérique en proie à de fortes inégalités, l'échelle de Sherry Arnstein a pour but de mettre en lumière les différentes utilisations de la participation citoyenne (Paquette-Dioury, 2009).

Cet article, que plusieurs auteurs (Gauthier, 2024; Mattes & Beauvais, 2024a; Sénéchal, 2024) dont Arnstein elle-même (1969, p.216) qualifient de « provocateur » est devenu une référence

majeure en la matière, influençant d'autres praticiens et théoriciens à reprendre le concept et même à repenser le modèle d'échelle initiale(Gauthier, 2024).

L'échelle montre une progression allant de l'absence de participation jusqu'à un contrôle total par les citoyens. À mesure que l'on monte dans l'échelle, le partage du pouvoir devient de plus en plus important, comme le montre la figure 1.

Figure 1 Les huit échelons de la participation citoyenne (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Arnstein 1969, p.217)



Dans ses travaux, la sociologue américaine propose huit niveaux de participation, chaque niveau correspondant à un barreau de l'échelle. Au plus bas de l'échelle, la participation est inexistante voire illusoire, elle prend la forme d'une « manipulation » et d'une « thérapie ».

Les niveaux trois, quatre et cinq de l'échelle tels que théorisés par Arnstein, à savoir l'information, la consultation et l'apaisement (ou conciliation) sont liés à ce qu'elle qualifie de « participation symbolique » Lorsque ces niveaux sont adoptés par une partie prenante dans le processus décisionnel, ils offrent aux citoyens la possibilité d'exprimer leurs opinions, mais

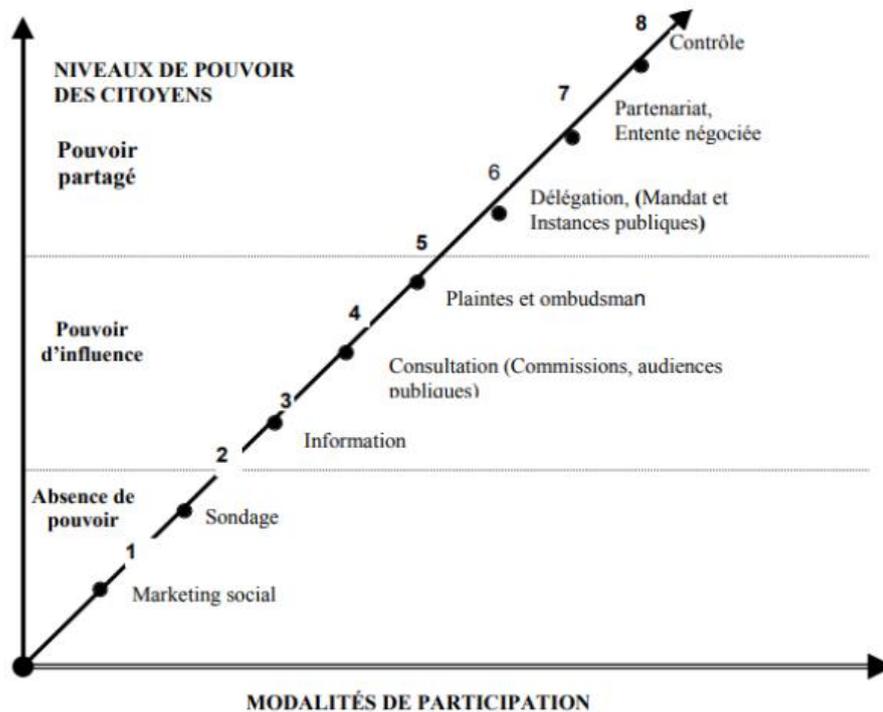
sans garantir que leurs contributions seront réellement prises en compte ou se traduiront par des actions tangibles. Au plus haut de l'échelle, les trois niveaux que sont le partenariat, la délégation du pouvoir et le contrôle des citoyens, constituent selon Arnstein des degrés de « pouvoir citoyen ».

Dans le cadre du partenariat, les citoyens ont la possibilité d'engager des négociations et des délibérations avec les parties prenantes décisionnelles, ce qui leur permet de contribuer activement aux décisions. Les deux derniers niveaux d'engagement que sont « la délégation du pouvoir » et « control citoyen » permettent même aux citoyens d'occuper la majorité des sièges décisionnels, voire tous. Ces niveaux qui constituent selon Arnstein « l'idéal à atteindre » représentent le plein contrôle des citoyens sur le processus décisionnel et la forme la plus aboutie de la participation citoyenne. Selon l'échelle Arnsteinienne, la forme la plus élevée de participation citoyenne est le contrôle direct des citoyens, car elle permet de transférer le pouvoir des autorités vers les citoyens, qui, autrement, en seraient privés (Mattes & Beauvais, 2024b)

➤ **Le modèle d'échelle de Thibault, Lequin et Tremblay**

Il a fallu près de 30 ans pour voir apparaître la première modification de l'échelle de participation citoyenne d'Arnstein. En 2000, un groupe de travail a proposé le "Cadre de référence de la participation publique", un document qui, entre autres, révisé les niveaux de participation citoyenne d'Arnstein sous forme graphique. Ce cadre conserve les huit niveaux ou degrés de participation, appelés modalités de participation, ainsi que les trois catégories de pouvoir accordé aux citoyens. La figure 2 qui suit illustre le modèle d'échelle de nos trois chercheurs.

Figure 2 Modalités de participation publique selon le niveau de pouvoir consenti aux citoyens (tiré de : Thibault et al., 2000, p.12)



La configuration de la classification de Thibault et al. se distingue de celle d'Arnstein en ce sens qu'elle réorganise les catégories de pouvoir et en modifie les niveaux même de participation. Les deux premiers niveaux illustrent une absence totale de pouvoir citoyen, où les citoyens sont vus comme des clients sans aucune contribution. Que ce soit dans le contexte du marketing social et des sondages, il n'y a pas de véritable collaboration entre les décideurs et les populations.

Les trois niveaux suivants relèvent de ce que les auteurs qualifient de "pouvoir d'influence". Le pouvoir d'influence traduit la capacité pour les citoyens d'influencer certaines décisions, sans pour autant avoir le pouvoir de les prendre ou de jouer un rôle décisif dans leur choix les prendre. Les trois derniers niveaux, similaires à ceux d'Arnstein, montrent un cadre de participation où le pouvoir décisionnel est partagé. Cela inclut la délégation de pouvoirs, les partenariats, et le contrôle des décisions par les citoyens, bien que ce dernier soit rare. Dans ces niveaux finaux, il existe une réelle collaboration entre les parties prenantes, qui travaillent ensemble pour discuter et négocier afin d'atteindre un objectif commun et consensuel (Thibault et al., 2000, p. 13).

➤ **Le spectre de la participation publique de l'Association Internationale pour la participation publique (AIP2)**

Quelques années après la classification de Thibaut, Lequin et Tremblay, l'Association Internationale pour la Participation Publique (AIP2) a créé le "spectre de la participation du public". Ce spectre évalue la participation selon la confiance, l'engagement demandé et le pouvoir de décision des participants. Contrairement aux classifications précédentes, l'AIP2 propose cinq niveaux : information, consultation, implication, collaboration et habilitation/délégation.

Figure 3 Spectre de la participation du public de l'AIP2 (tiré de : AIP2, 2007)

	INFORMER	CONSULTER	IMPLIQUER	COLLABORER	DÉLÉGUER
BUT DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE	Fournir au public toute l'information nécessaire et objective pour l'aider à comprendre le problème, les options et les solutions envisagées.	Obtenir la rétroaction du public sur les études, les options et les décisions à prendre.	Travailler de concert avec le public pour s'assurer que ses préoccupations et ses attentes sont comprises et intégrées au processus décisionnel.	Rechercher un partenariat avec le public à toutes les étapes du processus décisionnel, y compris l'élaboration des options et l'identification de la solution privilégiée.	Confier au public la prise de décision finale.
ENGAGEMENT ENVERS LE PUBLIC	Nous vous tiendrons au courant.	Nous vous tiendrons au courant, respecterons vos préoccupations et vos attentes et nous vous informerons de la prise en compte de votre contribution dans le choix de la solution retenue.	Nous travaillerons avec vous afin que vos préoccupations et vos attentes soient considérées dans les choix élaborés. Nous vous informerons de la prise en compte de votre contribution dans le choix de la solution retenue.	Nous compterons sur vos conseils et vos idées novatrices pour trouver des solutions et les intégrerons le plus possible dans le choix de la solution retenue.	Nous mettrons en œuvre votre décision.

L'information et la consultation, consistent à informer le public et à écouter ses préoccupations. Ensuite, l'implication engage le public dans l'élaboration de plans et d'options, intégrant leurs préoccupations tout en gardant le pouvoir décisionnel chez les décideurs. La collaboration, troisième niveau, implique les citoyens dans toutes les étapes du processus décisionnel pour améliorer le projet avec leurs recommandations. Enfin, la délégation, le niveau le plus élevé, confie aux citoyens la décision finale, que les autorités mettent en œuvre. Ce spectre de participation publique, contrairement aux précédentes classifications, met l'accent sur une concrète implication du public, allant au-delà des relations symboliques vers une participation concrète (AIP2, 2007)

➤ **L'échelle de participation publique de l'Institut du Nouveau Monde (INM)**

Pour conclure notre tour d'horizon théorique sur les différentes classifications de la participation publique, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a publié en 2013 l'échelle de la participation publique. Cette échelle, l'une des plus récentes des classifications élaborées par une organisation reconnue, s'inspire des différentes classifications depuis Arnstein et de l'expérience pratique sur le terrain. L'INM a ainsi synthétisé une échelle des niveaux d'engagement en participation publique, présentée dans la figure suivante.

Figure 4 Échelle de la participation publique de l'INM (tiré de : INM, 2013, p.7)

	1	2	3	4	5
Degré de participation	Information	Consultation	Discussion	Délibération	Collaboration
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, à un projet ou à une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et de leurs points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et leurs points de vue.	Les participants formulent un avis sur une question précise.	Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale.

A y regarder de plus près, toutes les classifications de la participation publique partagent un dénominateur commun : elles illustrent une progression, passant d'une participation purement symbolique à une véritable implication des citoyens, où ces derniers influencent directement le processus décisionnel. En général, plus le niveau de participation est élevé, plus l'engagement du citoyen est fort et plus il lui est accordé de confiance. Ainsi, le degré de pouvoir accordé au citoyen est directement lié au niveau de participation aux activités de participation publique.

2.1.2 Limites des approches inspirées de l'échelle d'Arnstein

Les différentes classifications de la participation publique, théorisées depuis 1969, sont certes intéressantes, car elles ont jeté les bases des réflexions sur la participation citoyenne. Dans le cadre de notre étude, elles offrent, d'une part, un enrichissement du cadre théorique et, d'autre part, une meilleure compréhension des divers degrés d'implication des communautés dans les processus de gouvernance, ainsi que des formes d'instrumentalisation de la participation publique à des fins politiques, mettant ainsi en lumière une exploitation particulière des individus qui, en général, disposent d'un pouvoir limité dans les processus de gouvernance, souvent désignés comme les « exclus » ou les « démunis » (Gendron et al., 2024)

En revanche, ces approches présentent des limites significatives, particulièrement dans le cadre de notre recherche, où elle apparaît comme une simplification excessive de la réalité. Plusieurs auteurs, dont Gaber (2019, p.190, dans Gauthier, 2024, p.294), ont souligné une limite importante du modèle d'Arnstein : celui-ci tend à représenter la participation citoyenne principalement comme une confrontation de pouvoir entre, d'un côté, les représentants des administrations publiques locales et, de l'autre, les groupes militants issus de la communauté. « Pour plusieurs, cette vision dichotomique entre « eux » (les gouvernements locaux) et « nous » (les militants communautaires) est une simplification excessive » (Gauthier, 2024, p.294) L'échelle juxtapose les citoyens « impuissants » aux gouverneurs « puissants » afin de mettre en évidence les divisions fondamentales qui existent entre eux. En réalité, ni les impuissants ni les détenteurs du pouvoir ne constituent des blocs homogènes. Chaque groupe englobe une multitude de points de vue divergents, de clivages importants, d'intérêts particuliers concurrents et de sous-groupes éclatés.

Contrairement à ce que ces approches suggèrent, nous pensons que la participation publique n'est pas exactement un processus linéaire. Dans le contexte de la gestion des forêts publiques, ce processus est marqué par une complexité certaine que les différents modèles de classification peinent à refléter. Cette gestion implique une diversité d'acteurs aux intérêts variés, chacun jouant un rôle spécifique dans le système. Arnstein, elle-même, reconnaît les limites de ses travaux notamment pour leur simplification excessive de la réalité (Gauthier, 2024; Sénéchal, 2024). Elle estime néanmoins que son échelle permet de révéler la demande sociale de participation exprimée par les plus démunis, les « *have-not* », ainsi que les réponses souvent floues et insuffisantes des autorités publiques locales :

Obviously, the eight-rung ladder is a simplification, but it helps to illustrate the point that so many have missed – that there are significant gradations of citizen participation. Knowing these gradations makes it possible to cut through the hyperbole to understand the increasingly strident demands for participation from the have-nots as well as the gamut of confusing responses from the powerholders (Arnstein, 1969, p.217)

Il convient également de rappeler que l'analyse d'Arnstein s'inscrit dans un contexte spécifique, celui des débuts de la participation publique à la fin des années 1960. À cette époque, les concepts de participation citoyenne et de participation publique n'étaient pas clairement distingués. L'échelle de participation qu'elle propose a été élaborée dans un contexte où la participation publique était encore peu reconnue et faiblement encadrée. Il est donc essentiel de tenir compte de cette limite temporelle lors de l'analyse de ses travaux. Depuis, les évolutions dans le domaine de la participation publique ont apporté de nouvelles perspectives et approches, permettant de compléter ou de nuancer les idées initialement avancées par Arnstein (Fung, 2006).

2.1.3 Le cube de la démocratie de Fung

Les différents modèles et cadres de participation publique présentés ci-dessus ont, dans chaque cas, été développés dans la perspective, la tradition et le contexte d'une discipline académique spécifique. Si certains modèles couvrent plus d'un domaine et prennent en compte des aspects pluridisciplinaires, la plupart se concentrent sur des aspects spécifiques (Schrögel & Kolleck, 2018).

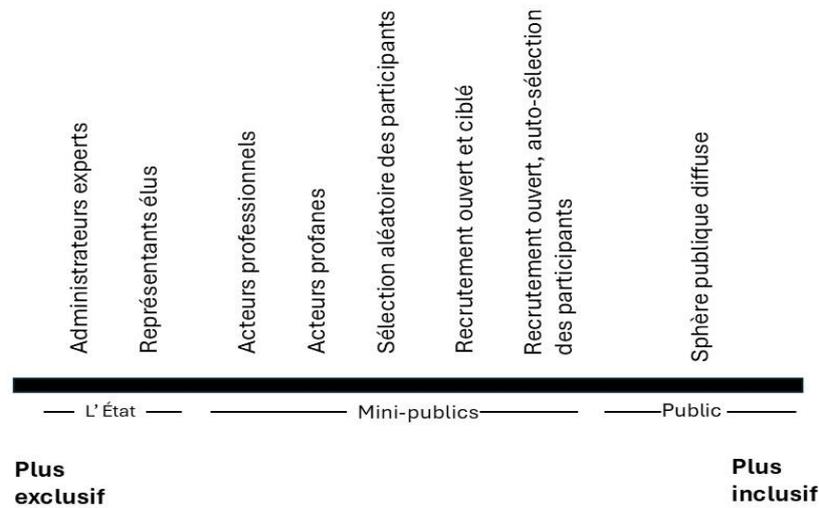
Au-delà de leurs points de convergence et de divergence, tous les modèles décrits s'articulent autour d'une échelle unidimensionnelle et d'une hiérarchie linéaire des formes de participation. Si cela permet une analyse détaillée, bien que sous un angle plutôt étroit, cela empêche une compréhension intégrale et réelle de toutes les formes de dialogue et de participation. D'où la nécessité d'analyser le processus participatif à l'aune de sa complexité. C'est dans cette optique que le politiste Fung (2006) a développé un modèle tridimensionnel reposant sur trois continuums de modalités organisationnelles permettant d'édifier un *design participatif* qui se veut complexe et multidimensionnel (Schrögel & Kolleck, 2018). C'est ce design participatif qu'il a nommé le « cube démocratique ». Le cube démocratique vient donc pour pallier la linéarité des modèles de classifications que nous avons évoqués plus-haut. Schrögel et Kolleck (2018, p.9) l'expliquent bien:

The idea of a multi-dimensional framework with a specific focus on participation was proposed by Archon Fung in 2006. His 'democracy cube' describes

deliberative participation in governance, but with a generalization and re-focussing on participation in science. The framework can be expanded to develop a three-dimensional 'participatory science cube', which is able to locate the broad variety of participatory formats – from science policy dialogues to citizen science projects – in a joint space.

Le cadre de travail de Fung, pour décrire la variabilité des possibilités de participation dans un contexte *top-down*, vient pour répondre à trois principales questions à savoir : « *who participates ? How participants exchange information and make decisions? and finally what is the link between discussions and policy or public action?* » (Fung, 2006, p.67). C'est cette trilogie qui va guider toute l'analyse de Fung. Contrairement aux autres modèles de participation que nous avons décrits, le modèle de Fung se veut un cadre de participation au sein duquel plusieurs formes de mécanismes de participations peuvent être mobilisées (Fung, 2006). La première dimension du cube démocratique, à savoir les modalités de sélection des participants est simple à comprendre. Selon Fung, les acteurs impliqués dans le processus participatif définissent le niveau d'inclusivité de ce processus. En effet, il explique qu'il est important de trouver une sorte de compromis entre d'une part, un mécanisme de participation restrictif et moins ouvert et d'autre part une formule de participation plutôt libre et délibérée reposant sur de la transparence et la justice. Il dresse un continuum de méthodes de sélection des participants ainsi que leur influence sur le niveau d'inclusion ou d'exclusion du processus participatif. La figure suivante illustre les formes de sélection des participants et leur degré d'inclusion ou d'exclusion.

Figure 5 Méthode de sélection des méthodes de participation et leur degré d'inclusion ou d'exclusion (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.68)



A l'extrême gauche de la figure, les administrateurs experts mandatés pour gérer les collectivités publiques, représentent la forme la moins inclusive de participation publique, tandis que la « sphère publique diffuse » à l'extrême droite, qui englobe la participation à tout, des commentaires sur les médias sociaux, aux manifestations sur les places publiques, représente la forme de participation la plus inclusive (Fung, 2006). Par exemple, un processus qui implique uniquement les experts ou les élus sera considéré comme exclusif. En revanche, un processus participatif ouvert à tous sera beaucoup plus inclusif, dans le sens où il permet de voir émerger une diversité d'opinions

Au sujet de la deuxième dimension, à savoir les modalités de communication et de décisions, Fung décrit (voir figure 6) les modes de communication (trois premiers) et de prise de décision (trois derniers) en matière de gouvernance, ainsi que le degré d'intensité et d'effectivité qui correspond à chaque mode. A l'extrême gauche du continuum, l'écoute passive représente la forme de communication la moins intense, à l'extrême droite du continuum, le déploiement de manœuvres techniques par des experts et des professionnels constitue la forme la plus intense des modes de prises de décisions (Fung, 2006).

Figure 6 Modes de communication et de prise de décisions (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.69)

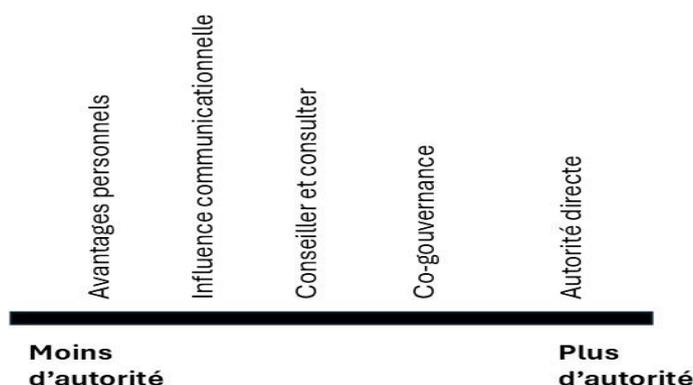


Tout comme les méthodes de sélection des participants, le continuum suit des niveaux généraux d'influence : les auditeurs passifs ont tendance à avoir moins d'influence que les experts chevronnés et les initiés qui peuvent influencer l'élaboration des politiques publiques. Comme le note Fung, les trois premiers modes ne tentent pas de traduire les points de vue ou les préférences en une vision ou une préférence collective, tandis que les trois seconds tentent de le faire de différentes manières.

La troisième et dernière dimension du cube démocratique concerne les formes d'autorité et de pouvoir. C'est une dimension décisive, elle permet de savoir si les besoins des participants sont en adéquation avec les décisions prises. Fung (2006, p.69) le souligne clairement « *The third important dimension of design gauges the impact of public participation. How is what participants say linked to what public authorities or participants themselves do?* ». L'auteur décrit les modes standards d'autorité et de pouvoir en matière de gouvernance, ainsi que le degré relatif d'influence qui accompagne chaque forme. Sur le côté gauche du continuum, les avantages personnels (*Personal Benefits*), renvoient à des situations où les participants ne participent pas pour influencer une décision publique, mais uniquement pour obtenir un avantage individuel ou personnel (Exemple selon Fung : formations, allocations, subventions, etc.). Dans un tel contexte, le participant n'a aucune autorité sur les décisions. Du côté droit du continuum, l'exercice direct du pouvoir représente la plus grande autorité. Comme les

méthodes et modes précédents, le continuum décrit également les niveaux généraux d'influence des participants dans les processus participatifs. (Voire figure suivante)

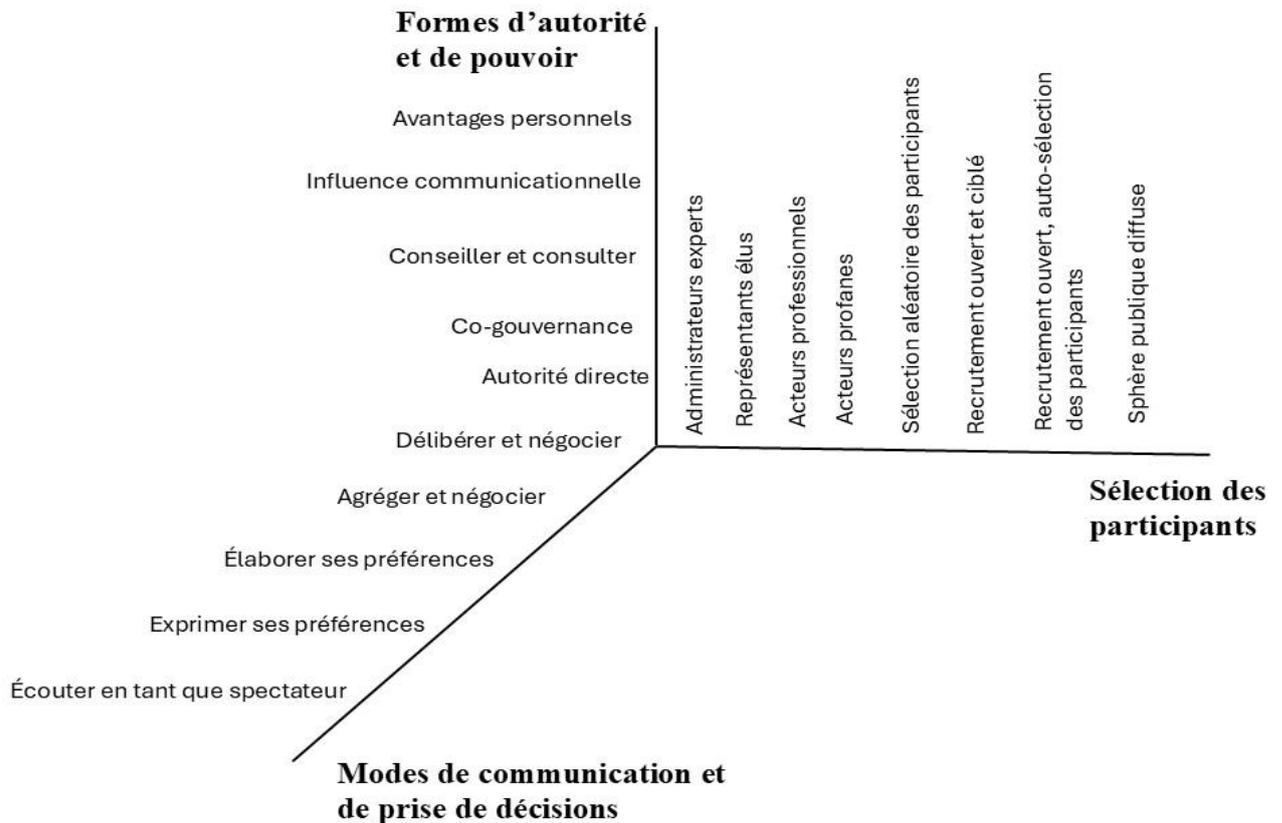
Figure 7 Formes d'autorité et de pouvoir (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.70).



L'autorité directe (*Direct Authority*) constitue la forme la plus aboutie et idéale de la participation, en ce sens qu'elle permet aux participants publics d'exercer une autorité ou un contrôle direct sur le processus décisionnel. Fung (2006, p.69) évoque l'exemple la démocratie délibérative dans le contexte des *town meetings* de la Nouvelle-Angleterre (USA) du XVIIe siècle, constituant selon lui le cas le plus illustre de l'exercice de l'autorité directe.

L'étude détaillée des différentes implications du design participatif de Fung, nous a permis de comprendre le concept du cube démocratique. Mais chose remarquable, Fung n'explique pas les liens entre les trois dimensions, il se contente de les décrire distinctivement, de sorte que l'on peut affirmer, en ce qui concerne le cadre, que les trois dimensions sont indépendantes les unes des autres. La figure suivante illustre le cube démocratique dans toutes ses dimensions.

Figure 8 Le cube de la démocratie (Reproduite et traduite par le chercheur, d'après Fung, 2006, p.70)



2.1.4 Pertinence du cube démocratique dans le cadre de l'étude

Selon nous, le modèle de Fung (2006) présente un certain nombre d'avantages distincts des modèles d'échelle que nous avons vus. Premièrement, nous pensons que le cube de la démocratie fournit non seulement des valeurs clairement définies mais aussi des instanciations concrètes de celles-ci (adaptation à des cas réels), ce qui les rend facilement observables dans des contextes empiriques. En d'autres termes, le cadre est fondé sur des principes concrets qui sont applicables dans la réalité plutôt que sur des concepts très flous et abstraits, ce qui facilite l'opérationnalisation du modèle. C'est donc un modèle pertinent dans le cadre d'une démarche de recherche qualitative comme la nôtre. Deuxièmement, nous pensons que le cube de la démocratie est capable de saisir une plus grande complexité dans les arrangements démocratiques qui guident la participation publique d'au moins deux manières : elle conceptualise la participation en utilisant un cadre tridimensionnel (plutôt qu'un cadre unidimensionnel et linéaire allant de de l'information à la participation active), et permet une plus grande diversité en termes d'arrangements.

Dans le contexte plus précis de notre objet d'étude, l'approche de Fung peut nous permettre de saisir les arrangements politiques qui s'articulent autour de la participation des communautés locales dans la gouvernance forestière. En effet, loin d'être une simple affaire, la gouvernance forestière implique une diversité d'acteurs revendiquant chacun un intérêt spécifique. Selon Fung (2002), Fung et Wright (2003), en plus d'admettre que tous les intérêts soient bien représentés, la démarche de participation publique doit démontrer comment les groupes de pression, de « contre-pouvoirs », sont capables d'émerger et même d'être soutenus dans leur mise à niveau de participation à la gouvernance publique.

Le choix porté sur cette dernière approche se justifie par le fait qu'elle peut nous aider à mieux décrire et expliquer la réalité de la gestion des forêts publiques, marquée notamment par une certaine complexité que l'échelle de Arstein, par exemple, peine à rendre compte, compte tenu de son excessive simplification des choses.

2.1.5 Questions opératoires

À partir de notre cadre théorique structuré principalement autour de la théorie du cube démocratique de Fung (2006), nous proposons plusieurs sous-questions opératoires, qui se déclinent sur les trois dimensions du cube, à savoir :

- **Dimension 1 : Qui participe à la gestion des forêts publiques ?**
 - Qui sont les acteurs impliqués dans les processus de gouvernance forestière ?
 - Comment les différents groupes sont-ils inclus dans ces processus ?
- **Dimension 2 : Comment les acteurs impliqués communiquent et collaborent-ils ?**
 - Quels sont les formes et les modalités de participation mis en place ?
 - Par quels moyens les différents participants collaborent-ils ? Existe-t-il des défis en lien avec cette collaboration ? Quels sont les facteurs encourageant ou limitant la collaboration ?
- **Dimension 3 : Quelle est l'influence des participants sur la gestion des forêts publiques ?**
 - Quel est le degré de pouvoir décisionnel accordé aux participants ?
 - Comment les contributions des participants influencent-elles ou non les décisions et les politiques prises en matière de gouvernance des forêts publiques ?

2.2 CONCEPTUALISATION

A ce stade, il s'agira de présenter les concepts clés de notre problématique. A la lumière de l'approche théorique choisie, les concepts suivants méritent d'être définis : **La gouvernance (forestière), la participation** et la **communauté locale**.

2.2.1 La gouvernance

Le concept de gouvernance en lui-même est un concept aussi large et multiforme que tenter de le définir présente un défi certain (Lacroix et St-Arnaud, 2012, p.19). La conceptualisation de la notion de gouvernance est un exercice complexe compte tenu de la vaste littérature qui aborde le sujet. C'est d'ailleurs ce qui pousse Tournier à dire clairement que « différentes communautés scientifiques ont fait de la gouvernance un outil heuristique central. » (2007, p. 65) En effet, plusieurs travaux traitant du concept de la gouvernance soulignent le caractère à la fois indéfini et polysémique de ce concept qui est devenu un « fourre-tout » (Baron, 2003 ; Hamel & Jouve, 2006 ; Joumard, 2009 ; Lacroix & St-Arnaud, 2012). Ce qui complexifie davantage la notion de gouvernance et la rend très variable d'un champ scientifique à un autre. Joumard (2009, p. 7) abonde dans le même sens :

La signification du mot gouvernance était et demeure très variable, mal éclaircie, inconsistante souvent, mais parfois aussi très construite. Affublée de qualificatifs bienveillants, la gouvernance et son champ sémantique peuvent constituer une logorrhée pseudo moderniste au service d'un discours incantatoire.

Alors que Gaudin (2002) situe la gouvernance dans un contexte de reconfiguration des rapports entre le politique et l'économique, Hamel et Jouve (2006) soutiennent que la notion de gouvernance renvoie davantage à une remise en cause des formes de gouvernabilité des sociétés occidentales démocratiques marquées par une structure hiérarchique et une source unique du pouvoir. Selon Hamel et Jouve (2006), les années 1970 ont été marquées par une crise de la démocratie, principalement attribuée à l'incapacité de l'État à répondre aux demandes sociales croissantes. Cette situation a conduit à une fragmentation des domaines d'intervention et des responsabilités de l'État. En conséquence, une crise des finances publiques s'est développée, due à l'augmentation des dépenses publiques et à une stagnation de la productivité économique. Cette crise a touché tous les pays occidentaux.

Les années 1980, quant à elles, voient émerger les premières tentatives de réponse à la pression croissante des demandes adressées à l'État, via des mesures libérales classiques telles que la

déréglementation et la privatisation (Lacroix & St-Arnaud, 2012). Pour ce faire, l'on va chercher à minimiser les interventions sociales de l'Etat au profit des acteurs privés. Partout, des mesures de réduction des dépenses publiques sont mises en œuvre, impactant plus ou moins les services offerts aux citoyens. Un exemple typique de ces réformes, visant à restreindre les responsabilités et les dépenses de l'État, est représenté par le gouvernement de Margaret Thatcher au Royaume-Uni (Lacroix & St-Arnaud, 2012). « Ainsi, l'apparition d'une logique de la gouvernance serait le résultat d'un bouleversement dans les rapports entre le politique, l'économique et la société civile » (Lacroix & St-Arnaud, 2012, p. 21). La gouvernance permet donc de rendre compte des transformations qui ont affecté l'exercice du pouvoir dans les sociétés occidentales contemporaines. C'est donc dans un contexte d'effritement du modèle classique de l'Etat-nation que la gouvernance refait surface. Chevalier, présentant la gouvernance comme le dépassement de l'Etat, dira :

Au cœur du thème de la gouvernance, il y a le postulat du déclin irréversible du principe traditionnel de souveraineté étatique et partant, si tant est que ce principe est inhérent à l'État, celui de l'obsolescence à terme de la forme étatique elle-même : les procédés de gouvernance se déploient d'abord, et avant tout, par-dessus les États, en sapant les fondations sur lesquelles ils ont été édifiés. Leur essor témoigne du fait que les États sont désormais placés dans un contexte d'interdépendance structurelle, qui rend caduque la conception traditionnelle de la souveraineté : l'État ne dispose plus de cette puissance suprême, de cette autorité sans partage, qui étaient censées être les siennes ; il est tenu de composer avec d'autres acteurs et de se plier aux contraintes d'un cadre de coopération qui le dépasse. La gouvernance apparaît à ce titre comme le vecteur d'un nouvel ordre transnational placé en surplomb des États. (Chevallier, 2003, p. 19)

Selon Gaudin (2002), le terme aurait longtemps été confondu avec la notion plus générale de gouvernement. Alors que pour Paye (2005, p.13) :

Le mot anglais *governance* a été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment), de nouveau pour désigner « l'art ou la manière de gouverner », mais avec deux préoccupations supplémentaires; d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux.

Ainsi il importe de ne pas assimiler le gouvernement qui d'un point de vue fonctionnel, « désigne l'enchaînement des actions qui ont pour objet d'assurer un certain ordre officiel commun des conduites humaines dans un ensemble social ou territorial donné » (Paye, 2005, p. 17) à la gouvernance qui traduit « la prise en compte dans les processus de gouvernement

des acteurs politiques dits « non institutionnels, non étatiques, sociaux ou privés », qui, agrégés, forment ce que l'on tend désormais à appeler la société civile » (Paye, 2005, p. 17)

En résumé, les recherches sur la gouvernance reposent généralement sur l'hypothèse que les formes d'organisation des sociétés sont en cours de renouvellement. Les anciennes structures, basées sur le pouvoir hiérarchique et la contrainte imposées par les institutions publiques seraient remplacées par des formes de pouvoir polycentrique. Dans ce nouveau modèle de gouvernance, la coordination des acteurs se fait par des moyens alternatifs à la hiérarchie, tels que la négociation, la confiance et la compétition (Chiasson, 2013).

2.2.2 La gouvernance forestière : de quoi parle-t-on ?

Appliquée au milieu forestier, la gouvernance serait :

« Le modus operandi par lequel les fonctionnaires et les institutions (formelles ou non) acquièrent et exercent leur autorité dans la gestion des ressources du secteur pour soutenir et améliorer le bien-être et la qualité de vie des parties prenantes dépendantes du secteur » (St-Hilaire, 2013, p.65).

Cette définition de St-Hilaire s'inspire de celle de la Banque mondiale. Elle a été adoptée dans le cadre de cette étude car son auteur l'utilise pour décrire le régime forestier québécois, garantissant ainsi sa pertinence avec l'état actuel de la gouvernance forestière. Pour ce dernier, une bonne gouvernance forestière repose sur « les principes du respect des lois, de la responsabilité, de la transparence et de la participation de la société civile » (2013, p.65)

De plus, il est important de préciser que, dans le cadre de cette recherche, nous considérons la gouvernance comme étant caractérisée par une grande décentralisation et une collaboration de tous les usagers du milieu forestier, incluant les communautés locales, et même les premières nations qui interagissent avec forêts publiques québécoises. À ce propos, St-Hilaire (2013) souligne que la récente révision du régime forestier favorise une gouvernance alignée avec la gestion intégrée et le développement durable, deux éléments essentiels dans le cadre du nouveau régime forestier.

Le phénomène de décentralisation constitue un élément incontournable dans notre compréhension de la gouvernance forestière. Bien que le concept de décentralisation puisse paraître polysémique à la lecture de Lemieux(2001), qui distingue en effet quatre types de décentralisation, à savoir : la décentralisation administrative (déconcentration); la décentralisation fonctionnelle (délégation); la décentralisation politique (dévolution) et la décentralisation structurelle (privatisation), il faut dire que chacune de ces modalités ou formes

de décentralisation se traduisent généralement par une décomposition des pouvoirs administratifs, à des degrés variables, une cession du pouvoir central de sa capacité de régulation qui est confiée à de nouvelles échelles. Cette reconfiguration des relations de pouvoir entre le centre et les périphéries aide à comprendre globalement la décentralisation. Cependant, dans un contexte où les relations et les espaces de pouvoir sont imbriqués, il est nécessaire de peaufiner notre compréhension et d'examiner de plus près les mécanismes qui conduisent à la décentralisation (Leclerc, 2013).

En tenant compte de ces éléments, l'on peut faire ressortir quelques éléments clés qui pourraient caractériser la notion de gouvernance et ce indépendamment de l'échelle (nationale, régionale, territoriale, etc.). Ces éléments se doivent d'être, selon Lacroix et St-Arnaud (2012), inscrits dans une définition fonctionnelle de la gouvernance. Lacroix et St-Arnaud identifient neuf éléments définitionnels du concept de la gouvernance, à savoir : règles, processus, intérêts, acteurs, pouvoir, participation, négociation, décision, mise en œuvre. Ainsi pour ces deux auteurs, la gouvernance serait :

L'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir. (2012, p.26)

Dans le cadre de notre recherche, cette dernière définition semble pertinente en cela qu'elle intègre tous les éléments, sinon la plupart des éléments, qui caractérisent la gouvernance dans le contexte de la gestion des ressources naturelles. En effet, selon notre acception des choses, la gouvernance forestière se doit d'être participative et doit pouvoir refléter l'exercice d'un plein pouvoir de la communauté sur la gestion des ressources forestières situées sur son territoire, on parle souvent de gouvernance environnementale (Gravel & Lavoie, 2009). Cette communauté s'en approprie la gestion afin d'atteindre les buts que l'ensemble des membres se sont fixés ensemble pour répondre à leurs besoins. Ainsi « la gouvernance est entendue comme étant la résultante de l'appropriation des membres d'une communauté d'un projet qui les rejoint et les incitent à se mobiliser vers un objectif commun » (Gravel & Lavoie, 2009, p. 5)

2.2.4 La participation

Le deuxième concept opératoire de notre recherche est celui de la « participation », spécifiquement celle des communautés locales à la gestion forestière. Si la plupart des définitions considèrent la participation comme le fait de "prendre part" à une activité, il est crucial, d'un point de vue opérationnel, de la lier à la gouvernance locale forestière. Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous définissons la participation des communautés locales comme le fait, pour celles-ci, de prendre part en tant que partie prenante à un processus de gouvernance. Cette définition grandement inspirée de celle de la participation du *Glossaire pour le développement durable* (Brodhag, 2001, p.36) implique également une « participation durable » et « intégrée », permettant aux membres de la communauté d'avoir accès à des opportunités suffisantes et des chances égales d'inscrire des questions à l'ordre du jour et d'exprimer leurs préférences concernant les résultats dans le processus décisionnel. Cette conception de la participation est directement liée à l'orientation du nouveau régime forestier du Québec, qui met l'accent sur le développement durable et la gestion intégrée dans le cas où celle-ci implique le fait que « les membres du groupe ont des possibilités suffisantes et égales d'inscrire les questions à l'ordre du jour et d'exprimer leurs préférences quant aux résultats dans le cadre du processus de prise de décisions. » (Brodhag, 2001, p.36).

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2000), la participation constitue un processus ou « des formes diverses d'implication de la population où des individus et des groupes plus structurés ont la possibilité d'échanger, d'exprimer leurs opinions et leurs intérêts, ainsi que le potentiel d'influencer les décisions ou de dénouement relatif à des questions particulières en foresterie » Gravel et Lavoie (2009, 2010) ajoutent que la participation des communautés correspond à une gouvernance où les décisions touchant l'intérêt général ne sont pas imposées, et où les contradictions sont acceptées et résolues par une concertation permanente.

Selon Hendriks (2007), l'intérêt pour la participation émerge souvent à la suite d'un échec, réel ou potentiel, d'un projet conçu de manière centralisée sans tenir compte des avis et besoins des bénéficiaires. Ainsi, la participation a pour but de combler les lacunes de l'approche sectorielle et centralisée dans la gestion des écosystèmes. Inclure des mécanismes de participation dans le cadre de la gouvernance des ressources forestières serait non seulement une exigence démocratique et de transparence mais aussi une réponse aux insuffisances de l'Etat central qui se traduit par l'incapacité de gérer à lui seul les défis sociaux, économiques, et

environnementaux du moment. Plus spécifiquement, Peluso et Padoch (1996) soutiennent que dans les régions où les forêts sont essentielles aux moyens de subsistance, les populations locales devraient être au centre du processus de décision et de mise en œuvre des actions de valorisation des ressources. La participation viserait donc à assurer une certaine durabilité des forêts en engageant les communautés locales, qui dépendent de ces ressources, dans le processus de prise de décision afin qu'elles détiennent un contrôle sur les usages et les retombées qui découlent de leur exploitation. Chorfi (2008) montre que la participation a été principalement influencée par la volonté grandissante et la capacité de beaucoup d'acteurs sociaux à s'impliquer et s'engager autour des enjeux liés à la gestion environnementale et à assurer une planification équitable entre les usages socioéconomiques dérivant de l'exploitation des ressources naturelles et les acteurs sociaux sous-jacents. Elle vise donc l'équité sociale tout en recherchant la durabilité de la ressource forestière. Les partisans de la participation communautaire soutiennent que ce type de gouvernance favorise l'équité et la rentabilité socioéconomique, tout en minimisant le risque de conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles et en équilibrant les préoccupations environnementales et le développement socioéconomique. Ils considèrent que les problèmes environnementaux et les inégalités sociales découlent en grande partie des politiques macro-économiques nationales et internationales. Ces politiques sont souvent élaborées sans tenir compte des réalités locales. Par conséquent, la décentralisation des fonctions d'autorité et les approches participatives en gestion des ressources gagnent en acceptation.

Partant du constat que la conservation de la forêt ne peut réussir que si elle prend en compte les besoins, les motivations, l'identité et le savoir-faire des populations locales, nous orienterons notre analyse dans cette direction. La durabilité et l'efficacité du pouvoir nécessitent la création d'un cadre de participation, ce qui implique une institutionnalisation par l'établissement de normes et de règles, ainsi qu'une organisation ou une structuration adéquate.

2.2.5 Les communautés locales

La notion de communauté locale est souvent décrite dans le cadre des sciences sociales comme un concept à la fois géographique et sociologique. Le Collectif des Partenaires en Développement des Communautés (CPDC), un organisme québécois dédié à la promotion du développement des collectivités, définit la communauté locale comme « *un territoire précis, c'est-à-dire qu'il désigne le lieu où habitent des personnes et où se retrouvent des organisations. Mais c'est aussi quelque chose d'un peu plus intangible. C'est un sentiment*

d'appartenance en construction et une dynamique qui est propre à chaque territoire et désigne donc tantôt à un secteur, tantôt à un quartier, un village, une MRC ou une ville » (CPDC, 2019). Cette définition met en lumière la double dimension de la communauté locale, à la fois ancrée dans un espace concret et façonnée par des dynamiques sociales et identitaires spécifiques au territoire.

Des travaux mentionnent l'usage restrictif qu'on a tendance à faire de la notion de communauté (Vibert et Gaucher, 2020 : Tremblay, 2003) tant elle se révèle polysémique (Tremblay, 2003). Selon Vibert et Gaucher (2020), le terme "communauté" est souvent utilisé de manière générique pour décrire toute forme d'union sociale, indépendamment des types de relations internes (entre les membres du groupe) ou externes (le groupe en tant qu'acteur collectif dans l'environnement qui l'entoure). En raison de cette généralisation, les caractéristiques censées préciser la nature d'une communauté sont innombrables et variées. Les plus courantes se réfèrent soit à des réalités spatiales et géographiques (communauté locale, urbaine, rurale, nationale), soit à des identités spécifiques (communauté religieuse, de genre, ethnique, etc)

Pour tenter d'élucider la polysémie de la notion et faciliter son appréhension, Vibert et Gaucher (2020) ont théorisé une classification en quatre idéal-typiques :

1. La communauté comme solidarité sociale
2. La communauté comme organisation associative
3. La communauté comme identité collective
4. La communauté comme collectivité englobante

Il est important de mentionner que ces quatre dimensions ne sont pas mutuellement exclusives, mais plutôt interconnectées et interdépendantes dans la compréhension globale de ce qu'est une communauté. Elles représentent des "types relationnels" qui émergent à travers des perspectives spécifiques sur l'appartenance collective et les défis modernes du vivre-ensemble (Vibert et Gaucher, 2020).

En partant de cette classification et en nous appuyant sur la définition de Médard (1969, p.58) pour qui la notion de communauté désigne « à la fois un endroit, des gens vivant en cet endroit, l'interaction entre ces gens, les sentiments qui naissent de cette interaction, la vie commune qu'ils partagent et les institutions qui règlent cette vie », nous comprenons la notion de communauté locale, dans le contexte de la gouvernance forestière, comme un groupe de personnes vivant sur ou à proximité d'un territoire particulier (une forêt, une région forestière), dont les interactions, les relations sociales et les pratiques culturelles influencent et façonnent

la gestion de cet espace. Elle est constituée non seulement de l'ensemble des individus résidant sur ce territoire, mais aussi des institutions locales qui façonnent la vie collective dans cet espace (municipalités, organisations communautaires, entreprises forestières, etc.).

CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE

Dans les précédents chapitres de notre travail, nous avons défini notre problématique en énonçant nos objectifs et nos questions de recherche. Par la suite, nous avons abordé notre cadre théorique tout en précisant sous quel angle les principaux concepts doivent être compris dans le cadre de cette recherche. Étant donné que l'objectif principal de notre étude est de capturer les expériences des communautés locales quant à leur participation dans la gestion des forêts publiques au Québec, notre recherche s'inscrit dès lors dans une démarche qualitative. Cette dernière fait appel à des techniques et approches qui lui sont propre, partant de la recherche documentaire, en passant par les entretiens semi-directifs jusqu'à l'analyse des données.

Ainsi, la recherche qualitative répond aux exigences essentielles de toute démarche scientifique, c'est-à-dire, d'une part, l'exigence de recueillir des données qui proviennent du phénomène étudié (et qui ne sont pas inventées) et, d'autre part, l'exigence d'en faire une analyse sérieuse pour débusquer les idées reçues. La première exigence se traduit dans la collecte de données, qui sont essentiellement des données de discours, et la seconde exigence se traduit dans des principes d'analyse. (Guillemette et al., 2021, p. 15)

Dans cette partie de notre étude, il conviendra alors d'évoquer les différentes étapes qui nous permettront d'aboutir à nos résultats de recherche. Nous allons dans un premier temps définir notre terrain d'étude ainsi que notre population cible, avant d'aborder la stratégie de terrain et la collecte des données pour enfin procéder à l'analyse de celles-ci.

3.1 POPULATION ET TERRAIN D'ÉTUDE

3.1.1 Terrain d'étude

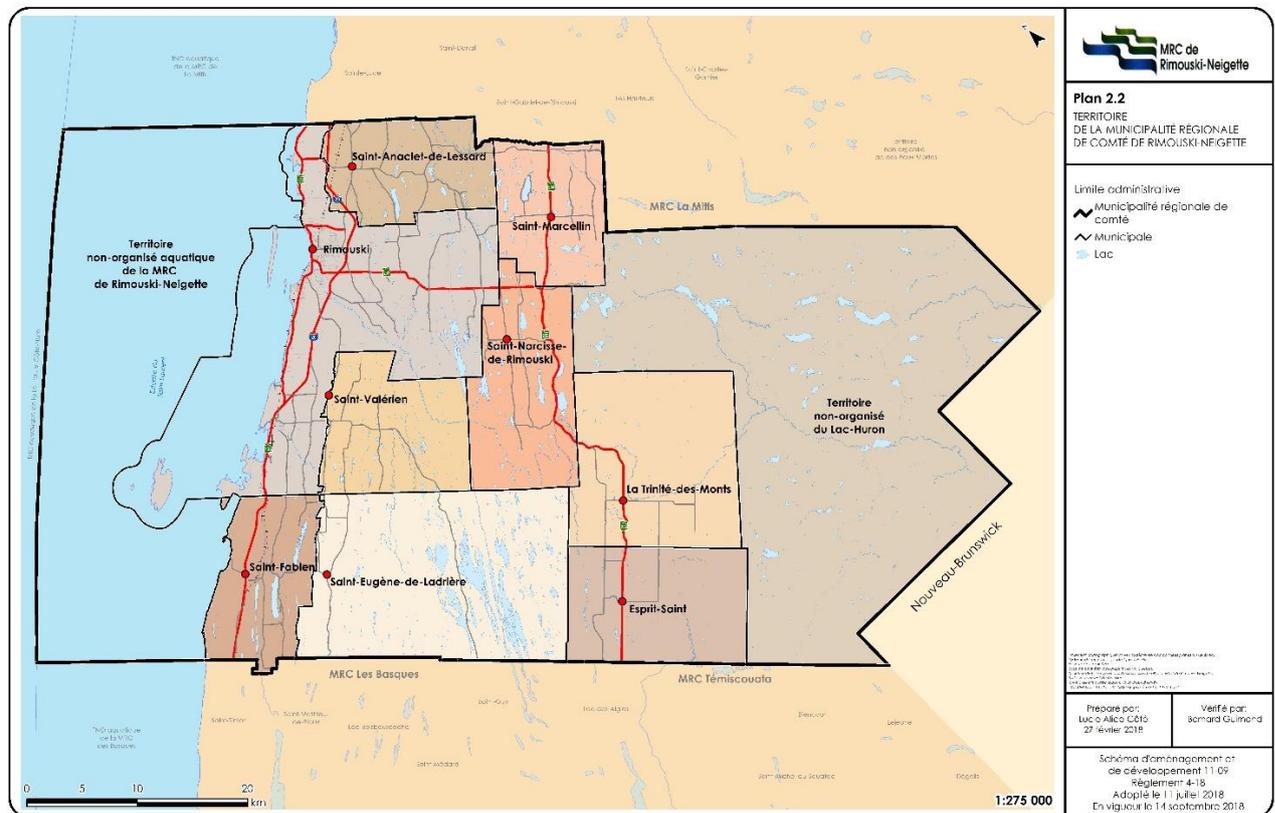
Pour mener à bien notre recherche, il est essentiel de la circonscrire à un terrain bien défini. À cet effet, nous avons jugé pertinent de retenir la MRC de Rimouski-Neigette, dans la région du Bas-Saint-Laurent, comme le champ géographique de notre étude. Située dans l'Est du Québec, cette MRC englobe une diversité d'écosystèmes forestiers ainsi qu'un ensemble de communautés locales qui interagissent avec ces territoires.

En effet, le choix porté sur ce territoire s'explique par le fait que la MRC de Rimouski-Neigette se caractérise par une diversité d'acteurs impliqués dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières du territoire. Cette diversité d'acteurs permet d'expliquer les facteurs sociaux et environnementaux qui jouent sur la gestion durable des écosystèmes forestiers au niveau de la région. Parmi ces acteurs, on compte les résidents locaux, les élus locaux et responsables municipaux, les organismes de chasse et de pêche, les OBNL qui utilisent le territoire à des fins récréatives, les chercheurs universitaires, les représentants de l'industrie forestière, les propriétaires et locataires de terres publiques, ainsi que les groupes environnementaux. Cette multitude d'acteurs permet d'obtenir des perspectives qui sont nécessaire à une analyse exhaustive des dynamiques de participation des communautés locales à la gouvernance forestière.

De plus, le fait d'habiter au sein de la MRC de Rimouski-Neigette, présente plusieurs avantages pratique pour la conduite de cette recherche. Cet avantage géographique permet une flexibilité dans la planification et la réalisation des entretiens, notamment les coûts et les contraintes logistiques dans la mesure où nous sommes en mesure de réagir rapidement à toute situation imprévue et de maintenir un contact régulier et soutenu avec les participants.

3.1.1.1 Portrait géographique de la MRC de Rimouski-Neigette

Figure 9 Territoire de la MRC de Rimouski-Neigette



Source : Site internet de la MRC de Rimouski-Neigette. <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/la-mrc/territoire-et-municipalites/> (Consulté le 10 octobre 2024).

La MRC de Rimouski-Neigette est constituée de neuf municipalités, dont sept ont la désignation de paroisse, une à la désignation de municipalité et une dernière, en l'occurrence la Ville de Rimouski, à la désignation de ville. On compte également un territoire non organisé dit du Lac Huron qui occupe près du tiers de la superficie de la MRC. La désignation des municipalités détermine les lois qui régissent le fonctionnement et les activités d'une municipalité. La Loi sur les cités et villes s'applique à toutes les municipalités qui portent la désignation de villes. Quant aux autres municipalités qui initialement avaient un statut rural, c'est le code municipal du Québec qui constitue leur régime juridique fondamental (MAMH, 2021). D'après les données fournies par la Ville de Rimouski, cette dernière regroupe 86 % de la population totale de la MRC, soit plus de 50 000 habitants en 2023.

Le territoire de la MRC est borné au nord par le fleuve Saint-Laurent sur une distance d'environ 50 kilomètres, à l'est par la MRC de La Mitis, au sud par la frontière du Nouveau-Brunswick, et à l'ouest par la MRC de Témiscouata à l'intérieur des terres, ainsi que par la MRC Les Basques le long du littoral(MRC de Rimouski-Neigette, 2020).

3.1.1.2 Portrait socioéconomique de la MRC de Rimouski- Neigette

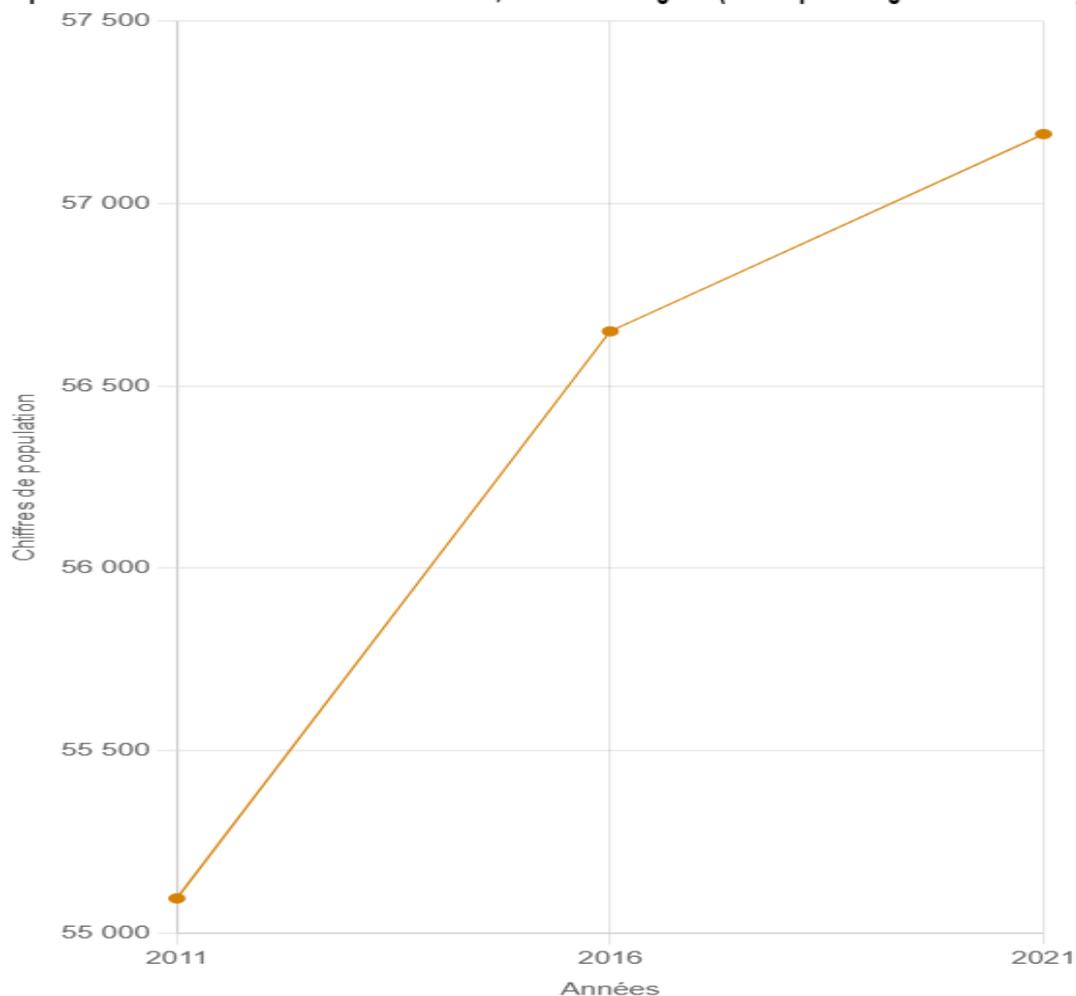
3.1.1.2.1 Portrait démographique

La structure démographique d'une région peut influencer la dynamique de participation publique, notamment en ce qui concerne les logiques de mobilisation, l'implication des différentes générations, la capacité d'organisation communautaire ou encore les attentes à l'égard des politiques publiques. À cet égard, la MRC de Rimouski-Neigette offre un profil sociodémographique particulier, qui mérite d'être brièvement présenté.

Selon des données de Statistique Canada (2021), la MRC de Rimouski-Neigette comptait une population totale de 57 191 habitants lors du recensement de 2021, en légère augmentation (+1,0 %) par rapport à 2016. Répartie sur une superficie de 2 762 km², la densité de population s'établit à environ 21,1 habitants au km², ce qui confirme le caractère peu densément peuplé de ce territoire (Statistiques Canada, 2021). La figure qui suit illustre l'évolution de la population du territoire de la MRC entre 2011 et 2021.

Figure 10 Évolution de la population de la MRC de Rimouski-Neigette entre 2011 et 2021

Population au cours des 10 dernières années, Rimouski-Neigette (Municipalité régionale de comté)



Source : Statistique Canada (2022), recensement de 2021, MRC de Rimouski-Neigette. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?lang=F&topic=1&dguid=2021A00032410> (consulté en mai 2025)

Cette progression, bien que relativement faible, témoigne d'une certaine stabilité démographique dans un contexte où de nombreuses régions rurales du Québec connaissent une décroissance démographique. Le maintien de la population peut s'expliquer par la présence d'institutions structurantes (université, hôpital régional, services régionaux, etc.) ainsi que par les efforts de développement local.

Toutefois, le ralentissement net de la croissance entre 2016 et 2021 par rapport à la période précédente peut également refléter les défis liés au vieillissement de la population. En effet, la répartition par groupes d'âge révèle une structure démographique marquée par un vieillissement notable de la population (Statistique Canada, 2022). Les personnes âgées de 65

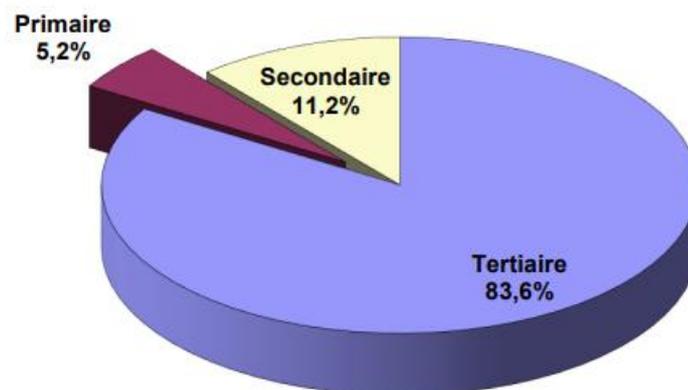
ans et plus représentent une proportion importante, soit 25,7 % de la population en 2021 (14 695 personnes). Parmi elles, on recense une présence significative des 65-69 ans (4 870 personnes) et des 70-74 ans (4 070 personnes). La population très âgée (85 ans et plus) représente 2,7 % des habitants, soit 1 530 personnes (Statistique Canada, 2022).

En 2021, l'âge moyen des résidents de la MRC s'établit à 45,4 ans et l'âge médian à 47,2 ans (Statistique Canada, 2022), ce qui confirme le phénomène de vieillissement de la population locale. Ce vieillissement démographique pose certainement des défis pour le développement du territoire ainsi que pour les dynamiques de participation citoyenne.

3.1.1.2.2 Le secteur tertiaire : pilier de l'économie locale

Le secteur des services constitue la principale force économique de la MRC de Rimouski-Neigette. Selon le recensement de 2001 (nous n'avons pas trouvé de données récentes sur la répartition selon les trois secteurs d'activité économique) de Statistique Canada, le secteur tertiaire représentait à lui seul 83,6 % des emplois, alors que le secteur secondaire (industrie manufacturière et construction) et le secteur primaire étaient nettement sous représentés avec seulement 11,2 % pour le premier et 5,2% pour le deuxième.

Figure 11 Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique de la MRC de Rimouski-Neigette (2001)



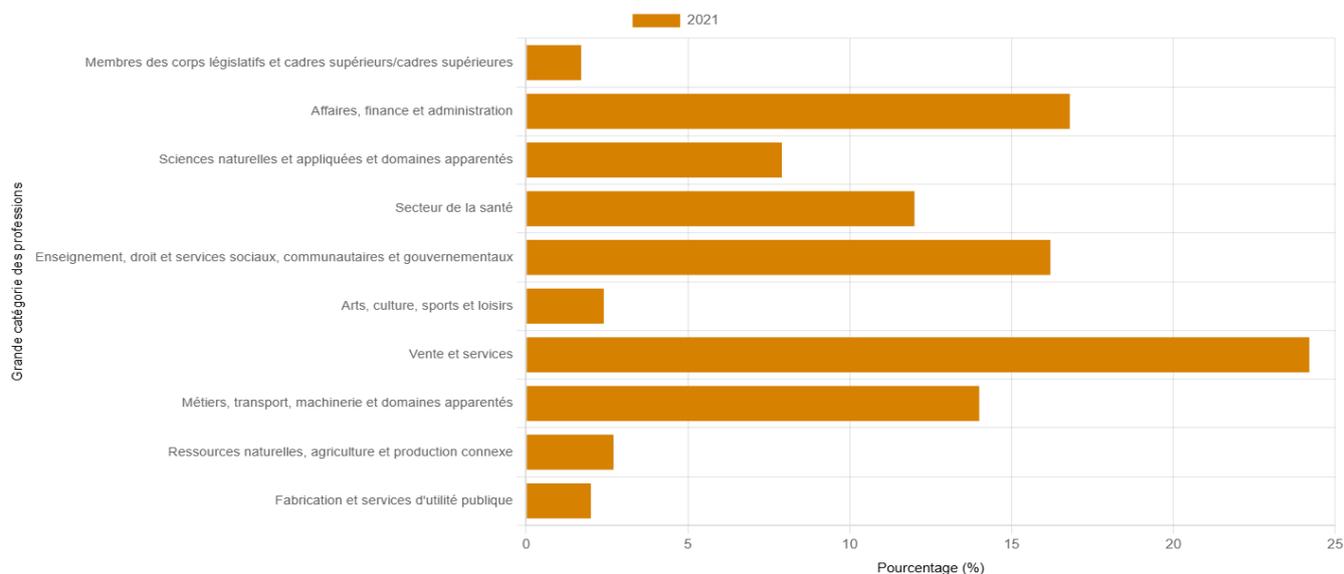
Source : Statistique Canada (2001), dans Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (2022).

Bien que ces données datent de 2001, les statistiques de 2021 relatives aux grandes catégories professionnelles (Statistique Canada, 2022) confirment la poursuite de cette tendance (voir

figure suivante), avec un maintien de la domination du tertiaire, notamment dans les secteurs de la vente, des services, de la santé, de l'enseignement et de l'administration publique.

Figure 12 Répartition de la population active occupée âgée de 15 et plus selon la grande catégorie de professions

Répartition de la population active occupée âgée de 15 ans et plus selon la grande catégorie des professions, Rimouski-Neigette (Municipalité régionale de comté), 2021 [2]



3.1.1.2.3 Quelle place pour la forêt ?

Si l'économie locale repose principalement sur le secteur des ventes et services, les ressources forestières demeurent, quant à elles, un espace stratégique de gouvernance locale, et ce, pour plusieurs raisons. En effet, la forêt couvre presque 85 % de l'ensemble du territoire de la MRC et se positionne comme la ressource naturelle la plus importante du territoire (voir figure suivante)

Figure 13 Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette selon les principales occupations

Type d'occupation	km ²	%
Couvert forestier	2 342	84,8
Terres en culture	259	9,4
Lacs et rivières	91	3,3
Secteurs développés	70	2,5
TOTAL	2762	100

Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (2022)

La composition de cette forêt est principalement dominée par des essences résineuses, représentant environ deux tiers de sa superficie. De plus, plus de la moitié des activités sylvicoles s'effectuent dans les municipalités du Haut-Pays(MRC de Rimouski-Neigette, 2018). Les ressources naturelles issues de la forêt sont destinées à des usages multiples et comprennent plusieurs activités comme l'acériculture, l'aménagement forestier et la récolte du bois, les activités récréatives et de villégiature, la production de l'énergie(biomasse, énergie éolienne, électricité), l'exploitation des produits forestiers non ligneux, etc.(MRC de Rimouski-Neigette, 2022).

L'industrie forestière constitue un poids économique non négligeable pour la MRC, générant des emplois dans la sylviculture, la transformation du bois et les industries connexes. En plus de cette fonction économique, la forêt joue un rôle important dans le développement du récréotourisme par le biais d'activités comme la randonnée, la chasse et la pêche (MRC de Rimouski-Neigette, 2018). Ainsi, la forêt contribue non seulement à l'économie locale, mais également au bien-être des résidents qui profitent de ses ressources à des fins récréatives.

La MRC de Rimouski-Neigette joue un rôle clé dans la gestion des terres publiques, avec deux délégations de pouvoirs spécifiques : l'une concerne la gestion foncière et l'exploitation des ressources en sable et gravier sur les terres de l'État, et l'autre, la gestion forestière sur les territoires non organisés (TNO). Ces responsabilités lui sont déléguées dans le cadre de la Convention de gestion territoriale (CGT).

En gérant les terres publiques intramunicipales (TPI), la MRC assume plusieurs fonctions importantes liées à la foresterie, au récréotourisme, à la villégiature et aux activités communautaires. L'un des principaux objectifs de cette gestion est de maximiser les avantages socioéconomiques pour les collectivités locales, tout en veillant à maintenir un équilibre avec les principes de développement durable. Concrètement, la MRC supervise la location de terrains pour la construction de chalets, régule la disponibilité des emplacements de villégiature, et contrôle l'occupation des territoires par le biais d'inspections et d'autorisations. Elle assure également une surveillance rigoureuse pour détecter et régulariser les occupations illégales.

Dans le cadre de la gestion forestière, la MRC est responsable de l'aménagement des forêts sur les TPI. Cela inclut l'émission de permis d'intervention, la collecte des droits associés à ces

interventions, ainsi que la surveillance et le contrôle des activités menées en milieu forestier pour s'assurer qu'elles respectent les normes en vigueur.

3.1.2 Population étudiée

Dans son livre sur la méthodologie de recherche en sciences sociales et humaines, Vera Cruz (2016, p.35) définit la population étudiée de la manière suivante :

En science -sociale-, on entend par population cible ou simplement la population étudiée le groupe de personnes qui est susceptibles de participer à une étude donnée, tels que : les patients d'un hôpital, les adolescents d'une région, les étudiants d'un pays, les croyants d'une certaine religion, les fonctionnaires d'un ministère donné, les homosexuels d'une ville, etc. Et, comme en pratique il est souvent impossible de faire participer toutes les personnes qui font partie de ce groupe (de la population d'étude), les chercheurs établissent un échantillon (suivant les règles d'échantillonnages précises) qui normalement doit être plus ou moins représentatif de cette population-parente.

En ce qui nous concerne, nous retenons principalement l'ensemble des usagers du territoire forestier public et des acteurs impliqués dans la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette, comme population de notre recherche.

3.1.2.1 Critères d'inclusion

Les critères d'inclusion pour cette recherche nous permettent de nous assurer de la pertinence et de la qualité de nos participants. Tout d'abord, les résidents locaux des différentes municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette, ainsi que les responsables politiques de ces municipalités ont été inclus dans l'étude, compte tenu de leur rôle clé dans la gestion locale des ressources forestières et de leur capacité à nous offrir une vision globale des dynamiques de gouvernance forestière au sein de la région. Les acteurs institutionnels, les associations et organisations ayant un rôle pertinent dans la gestion forestière, ont été inclus pour leurs connaissances et expériences significatives.

Ces organismes doivent exercer leurs activités dans les limites géographiques de la MRC de Rimouski-Neigette. Enfin, les chercheurs universitaires ou les personnes ayant une expertise en gestion forestière et une bonne connaissance du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ont été inclus. Ces critères d'inclusion assurent une diversité de perspectives et une représentation complète des acteurs concernés par la gestion forestière dans l'ensemble de la MRC.

3.1.2.2 Critères d'exclusion

Les personnes et groupes sans lien direct ou indirect avec les ressources forestières de la MRC de Rimouski-Neigette, tels que ceux qui n'ont aucune implication dans la région géographique ou dans les activités liées aux ressources forestières locales, ont été exclus.

Enfin, les acteurs ayant des conflits d'intérêt susceptibles de biaiser les résultats de la recherche ont été aussi exclus, ce critère d'exclusion repose sur la nécessité d'assurer la rigueur scientifique et l'impartialité des conclusions. En effet, un conflit d'intérêt peut émerger lorsqu'un participant a des intérêts personnels, professionnels ou financiers qui pourraient influencer, volontairement ou non, la nature des informations qu'il fournit ou la manière dont il interprète les enjeux abordés dans les entretiens.

Dans le contexte de la gouvernance forestière, ces conflits peuvent se manifester, par exemple, lorsque des acteurs économiques ou institutionnels possèdent des intérêts directs dans l'exploitation des ressources forestières, les plaçant dans une position où leurs réponses pourraient être orientées pour protéger ou promouvoir leurs intérêts. Une telle situation pourrait compromettre la validité des données en introduisant des biais dans les perceptions rapportées ou en réduisant la transparence des propos.

3.2 TYPE ET COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLONNAGE

Il s'agit ici, de construire un échantillon de la population faisant l'objet de notre recherche. L'échantillonnage permet de renforcer la faisabilité et l'opérationnalisation de notre démarche de recherche dans la mesure où d'un point de vue pratique il est impossible de questionner ou interviewer l'ensemble de la population ciblée. C'est justement ce que souligne Vera Cruz (2016, p.47) dans ces termes :

En sociologie (...), rarement on travaille avec l'ensemble de la population affectée, à moins que celle-ci soit constituée d'un groupe restreint (par exemple, une recherche menée sur tous les employés d'une entreprise ou tous les élèves d'une classe).

Notre recherche est de nature qualitative et l'échantillon privilégié est de type raisonné (non probabiliste). L'échantillonnage raisonné ou dirigé est une méthode de sélection d'un échantillon par laquelle la représentativité de l'échantillon est assurée par une démarche raisonnée du chercheur. Selon Berthier (2010), l'échantillonnage raisonné consiste à déterminer des individus "moyens" que l'on déclare représentatif. Il ne s'agit bien évidemment

pas d'une représentativité au sens strict mais d'une représentativité que l'on pourrait qualifier de "typique" (Berthier, 2010).

L'échantillonnage raisonné permet de sélectionner des participants en fonction de critères spécifiques de pertinence et de représentativité par rapport aux questions de recherche. Dans le cadre de cette étude, nous avons délibérément visé les personnes qui étaient en mesure de nous permettre de comprendre en profondeur les enjeux de gouvernance forestière à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette. Cette méthode est particulièrement utile pour des études qualitatives où la profondeur et la richesse des données sont plus importantes que leur quantité. En sélectionnant nous-même des participants qui sont directement impliqués dans les enjeux de gouvernance forestière, nous avons été en mesure d'obtenir des informations détaillées qui ont été essentielles pour répondre à nos objectifs de recherche.

Il était donc important d'inclure dans notre échantillonnage une diversité d'acteurs locaux et régionaux tels que les élus locaux, le personnel de la MRC de Rimouski-Neigette, le ministère des ressources naturelles et des forêts, les OBNL récréotouristiques, les chercheurs universitaires, le CRD Bas-Saint-Laurent, les OBNL de protection et de conservation, etc.

Malgré les efforts pour inclure les industries forestières dans l'échantillon, notamment en raison de leur importance en ce qui a trait aux dimensions économiques de la gouvernance forestière, ces acteurs ne sont finalement pas représentés dans cette étude. L'un des représentants contactés a précisé que les enjeux de recherche étaient moins prioritaires pour leur organisation et que leur agenda chargé ne permettait pas de consacrer du temps à cette initiative. Cette absence de représentation des industries forestières constitue une limite pour cette étude, car elle empêche de recueillir directement leur point de vue sur la gouvernance forestière locale. Cependant, l'analyse se concentre sur les perceptions et les expériences des autres acteurs impliqués, ce qui permet tout de même d'explorer la dynamique de gouvernance sous l'angle des usagers communautaires et institutionnels du territoire.

De plus, les Premières Nations n'ont pas été consultées dans le cadre de cette recherche. Contrairement au cas des industries forestières, cette absence de représentation est voulue. En effet, la participation des premières nations à la gouvernance forestière est complexe et comporte des dimensions historiques, culturelles et politiques qui nécessiteraient un cadre d'analyse spécifique. Une étude approfondie de leur rôle et de leurs perspectives pourrait d'ailleurs constituer l'objet d'un autre mémoire. Le particularisme de la place des Autochtones dans la gouvernance des forêts au Québec fait l'objet de plusieurs travaux (Lalonde, 2017).

Ainsi, notre échantillon sera reparti de la manière suivante :

Tableau 1 Présentation de l'échantillon des participants.

Répondants	Taille
Élus locaux	3
Représentants des OBNL récréotouristiques	2
Personnel de la MRC de Rimouski-Neigette	1
Représentants des OBNL de conservation et de protection environnementale	2
Représentant du CRD Bas-Saint-Laurent	1
Représentant du MRNF	1
Chercheur	1
Représentant de L'Association forestière du BSL (AFBSL)	1

3.3 STRATÉGIE DE TERRAIN

Dans un premier temps, nous avons fait appel à notre réseau personnel (collègues, amis, etc.) pour identifier les participants potentiels. Ce réseau nous a fourni un point de départ, notamment en nous permettant de contacter des personnes directement impliquées dans les questions qui touchent à la gestion forestière locale. Grâce à notre réseau personnel et professionnel nous avons pu identifier et contacter directement les chercheurs ayant un intérêt pour les questions liées à la gouvernance forestière. Cependant, pour compléter cette première approche, nous avons rapidement réalisé qu'une recherche plus exhaustive sur internet serait nécessaire afin de nous assurer d'inclure les acteurs clés de la région.

Nous avons donc entrepris d'accéder aux sites internet des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette, pour entrer en contact avec les élus locaux. Un courriel d'invitation détaillé a été envoyé aux services d'accueil des municipalités, auquel nous avons joint le certificat d'approbation éthique du CER de l'UQAR ainsi que les formulaires d'information et de consentement. Cette démarche a permis de garantir la transparence et de fournir les informations nécessaires sur les objectifs de l'étude dès le premier contact.

Le courriel a été un outil incontournable dans cette phase de recrutement, constituant notre principal mode de prise de contact avec les participants. Grâce à cette méthode, nous avons pu

diversifier notre échantillon en ciblant plusieurs autres acteurs pertinents tels que le personnel de la MRC et du Collectif Régional de Développement du Bas-Saint-Laurent. Un courriel d'invitation a été transmis aux personnels visés, faisant référence aux détails du projet de recherche et aux raisons pour lesquelles leur participation serait essentielle. Notre demande a rapidement été acceptée et un rendez-vous a été pris pour la réalisation des entrevues. L'un (personnel MRC) s'est déroulé dans les locaux de la MRC de Rimouski-Neigette et l'autre (personnel CRD BSL) par visioconférence via Zoom.

La même démarche a été adoptée pour entrer en contact avec l'agent de la direction régionale du ministère des ressources naturelles et des forêts (MRNF). L'entrevue avec le représentant du ministère s'est déroulée par visioconférence via Teams.

Concernant les organisations récréotouristiques, nous avons utilisé le Premier Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé de la MRC (2022) pour identifier les principaux acteurs du récréotourisme dans la MRC de Rimouski-Neigette. Ce document nous a permis de repérer les principales organisations impliquées dans la gestion et la promotion des activités récréatives sur le territoire. Un courriel détaillé a été envoyé aux responsables de ces organisations pour leur proposer de participer à l'étude, et des rencontres ont été organisées en fonction de leur disponibilité.

Si l'envoi de courriels électroniques a constitué notre principal mode de prise de contact avec nos participants, cela ne fut pas le cas pour certains participants, notamment les OBNL environnementales et l'Association forestière du BSL, car nous avons dû nous rendre physiquement dans les bureaux de ces acteurs situés respectivement à Rimouski et à Saint-Fabien, afin de leur présenter les objectifs du projet et d'engager une discussion sur leur éventuelle participation.

Ces rencontres physiques ont permis de créer un lien direct avec les représentants de ces OBNL, qui, après avoir pris connaissance des détails de l'étude, ont manifesté leur intérêt à y prendre part. Des rendez-vous ont ensuite été organisés pour des entrevues en présentiel pour certains et par visioconférence pour d'autres.

Tous les rendez-vous, qu'ils soient en personne ou virtuels, ont été programmés en tenant compte de la disponibilité des participants. Seul l'audio des entrevues a été enregistré, conformément à nos engagements éthiques, et avec l'accord des participants. Nous avons également respecté le choix de certains participants de ne pas répondre à certaines questions.

3.4 COLLECTE DES DONNÉES

Il existe une panoplie de techniques et moyens pour collecter les données, mais dans le cadre de notre recherche qui se veut avant tout qualitative, nous avons opté pour ces deux principales techniques : la recherche documentaire et l'entretien semi-directif.

3.4.1 La recherche documentaire

Selon Vera Cruz (2016, p. 44) la recherche documentaire a pour but de répondre aux questions suivantes :

- a) Quel est le cadre théorique ?
- b) Quels sont les auteurs de référence ?
- c) Quelles sont les connaissances établies sur le thème ?
- d) Comment est expliqué le phénomène ?
- e) Quelles études ont été menées sur le sujet ?

Dans le cadre de ce travail, la recherche documentaire nous a permis de prendre connaissance des études antérieures afin d'en extraire les informations pertinentes pour notre recherche. En se basant sur une variété de documents (articles scientifiques, thèses, mémoires, témoignages, articles de presse, etc.), nous avons pu faire le point sur les connaissances existantes tout en identifiant les zones d'ombres et les limites de celles-ci. Ce qui nous a permis de construire un cadre théorique solide et mieux définir le cadre de la recherche. Divers articles scientifiques traitant de la participation publique et de l'histoire des politiques forestières québécoises ont été consultés.

En outre, la recherche documentaire nous a permis de mieux comprendre les dynamiques sociopolitiques du terrain de l'étude. Autrement dit, en nous appuyant sur des documents comme le Premier Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé de la MRC de Rimouski-Neigette (2022) ou d'autres rapports officiels, nous avons pu identifier les enjeux locaux importants en lien avec la gouvernance forestière et les acteurs clés impliqués dans cette gestion.

En ce qui a trait au cadre juridique encadrant la gestion forestière, la consultation des documents clés, tels que la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF, 2013) et divers règlements municipaux nous ont aidé à saisir les obligations légales des acteurs locaux

et régionaux dans la gestion des ressources forestières, ainsi que les politiques spécifiques en matière d'aménagement et de conservation. Cette compréhension du cadre législatif s'est avérée indispensable pour comprendre comment les différents acteurs s'impliquent dans la gouvernance forestière et pour situer leur rôle dans du point de vue légal.

3.4.2 L'entretien semi-directif

Bien que la recherche documentaire nous ait permis de saisir la profondeur théorique ainsi que les dimensions intellectuelles de ce projet de recherche, elle s'est révélée insuffisante pour répondre à notre objectif principal qui est de comprendre en profondeur les rôles et les expériences des acteurs impliqués dans la gouvernance forestière locale. Il a donc fallu la compléter avec l'entretien semi-directif, pour ancrer notre recherche dans sa nature empirique. Cette méthode de collecte de données couramment utilisée dans les recherches qualitatives en sciences sociales se distingue des enquêtes par questionnaire, qui cherchent à obtenir des données standardisées sur de larges populations pour analyser statistiquement les tendances dans les opinions ou les attitudes des groupes (Pin, 2023).

En revanche, l'entretien semi-directif permet de creuser dans les expériences individuelles des participants afin de proposer une meilleure compréhension des phénomènes sociaux. L'entretien est dit semi-directif, car il n'obéit pas à une structure rigide (questions fermées) mais il vise plutôt à donner l'initiative du discours aux participants, sur la base d'une grille d'entretien préparé en amont par le chercheur (Guillemette et al., 2021).

Dans le cadre de ce travail, les entretiens semi-dirigés réalisés nous ont permis de comprendre en profondeur le vécu et les expériences des participants en ce qui a trait à leur participation dans la gouvernance forestière locale.

Un guide d'entretien a été soigneusement élaboré pour structurer les discussions autour des thématiques principales de l'étude. Cependant, lors des entretiens, nous avons fait preuve de flexibilité, afin de permettre aux échanges de s'adapter au flux naturel de la conversation. Ainsi, le guide n'a pas été appliqué de manière rigide, laissant aux participants la possibilité d'exprimer librement leurs points de vue et aborder des sujets qui n'étaient pas nécessairement prévus à l'avance. Cette flexibilité nous a permis d'avoir des informations inattendues qui ont enrichi l'analyse.

Partant du fait que « les phénomènes sociaux ne peuvent être compris et donc expliqués indépendamment du sens que les individus donnent à leurs actions » (Pin, 2023, p. 1), les

données recueillies des entretiens, nous ont permis de proposer une compréhension à la fois nuancée et contextualisée des dynamiques locales de gouvernance forestière pouvant être transférable dans d'autres contextes.

3.5 RÉFLEXIVITÉ SUR LES DÉFIS PRATIQUES ET LES CONTRAINTES DU TERRAIN

La réflexivité en sciences sociales se réfère à l'examen des multiples dimensions de la pratique scientifique, en faisant du rapport entre le chercheur et sa propre recherche un objet d'analyse (Demetriou et al., 2020). Cette approche remonte aux premières apparitions de « l'ethnologie de terrain », sous la forme de l'écriture à la première personne, pour illustrer la posture du chercheur lui-même tout au long du processus de recherche (de Sardan, 2000, dans Demetriou et al., 2020).

Dans le contexte spécifique de cette étude, plusieurs contraintes ont influencé tant la méthodologie que la conduite générale de cette recherche et méritent d'être soulignées. D'abord, mon initiale connaissance limitée du contexte québécois, en tant qu'étudiant provenant de l'international. Cette situation m'a demandé un temps d'adaptation pour pouvoir m'imprégner des dynamiques locales et les spécificités institutionnelles de la gouvernance forestière spécifique au Québec. Cette adaptation progressive a non seulement impacté ma posture de chercheur, mais également ma capacité à ajuster mes questions et ma méthodologie en fonction des particularités du contexte local. Le temps limité disponible pour mener cette recherche, couplé au délai nécessaire pour m'imprégner du contexte local, m'a conduit à adopter les possibilités les plus efficaces qui s'offraient, tout en veillant à maintenir la rigueur scientifique.

Ensuite, un autre enjeu a été la difficulté rencontrée pour pouvoir avoir accès à certains répondants potentiels, notamment les usagers directs du territoire forestier (chasseurs, pêcheurs, villégiateurs, etc). Malgré des tentatives répétées de prise de contact, mes courriels sont souvent restés sans réponse et certains acteurs contactés ont fait preuve de réticence à s'engager dans l'étude, probablement en raison d'un manque de familiarité avec les enjeux liés à la recherche scientifique.

Les OBNL et institutions locales quant à elles ont été plus accessibles. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ma posture d'étudiant-chercheur me conférait une certaine légitimité aux yeux

de ces organismes qui sont habitués à interagir dans des cadres structurés. Cette réalité a orienté la composition de l'échantillon vers essentiellement des représentants institutionnels, comme les OBNL et les élus locaux, qui jouent un rôle important dans la médiation et la représentation des intérêts des usagers du territoire forestier. Bien que l'absence de certains profils dans la composition de l'échantillon puisse sembler une limite, leur représentation à travers les OBNL et les institutions locales permet d'intégrer leurs perspectives dans l'analyse.

Un autre défi important a porté sur la relation entre le chercheur et les participants. La nécessité de mener la plupart des entretiens à distance, a eu un impact sur la qualité des interactions. L'utilisation d'une plateforme numérique est certes un moyen pratique pour surmonter un certain nombre de contingences, mais elle limite souvent la spontanéité et la fluidité des échanges. Contrairement à l'entretien en face-à-face, qui permet un échange plus naturel et la lecture des indices non verbaux, l'entretien virtuel peut créer une distance, tant sur le plan relationnel qu'émotionnel. Ces limites ont parfois limité ma capacité à établir une connexion authentique avec certains participants, en particulier ceux qui étaient moins à l'aise avec les technologies numériques.

3.6 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de cette recherche, deux principales limites méthodologiques ont pu être relevées: la taille limitée de l'échantillon et le biais de publication des documents gris consultés.

L'utilisation d'un échantillonnage raisonné, bien que pertinent pour cibler des participants spécifiques, a présenté, dans le cadre de cette recherche, des limites en termes de représentativité, notamment en raison de la taille restreinte de l'échantillon. L'absence de certains acteurs, tels que les industries forestières et les Premières Nations prive l'étude de perspectives importantes. Cela signifie que les conclusions tirées de ces entretiens ne peuvent être systématiquement généralisées à tous les acteurs impliqués dans la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette, car certains points de vue ou expériences pourraient être absents.

En outre, la littérature grise, en particulier celle émanant des institutions publiques et des organisations locales, peut refléter des perspectives institutionnelles qui privilégient des visions positives de leurs propres actions et programmes, souvent au détriment d'une analyse critique des défis ou des limitations. Cette orientation peut avoir introduit un biais de sélection des informations, où certaines perspectives ou critiques peuvent avoir été omises ou minimisées.

Cela dit, notre étude ne demeure pas moins valide pour autant. La composition de notre échantillon a permis une analyse approfondie des dynamiques de participation et de gouvernance forestière locale. L'effet de saturation des informations recueillies, nous conforte sur la validité de l'échantillonnage. Malgré l'absence de certains groupes, les données recueillies permettent de saisir la complexité des interactions sociales et politiques au sein des processus de gouvernance forestière à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette.

3.7 CONSIDERATIONS ETHIQUES

Conformément à la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Rimouski, « toute recherche menée avec des participants humains vivants sera vérifiée et approuvée par le comité d'éthique de la recherche (CÉR) avant d'être mise en œuvre » (UQAR, 2012, p. 3). Dans cette optique, avant de procéder aux entretiens avec les acteurs locaux impliqués dans la gouvernance forestière à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette, une demande de certificat d'éthique a été soumise au CÉR de l'université, avec l'approbation de ma directrice de recherche. Le projet a été jugé à risque minimal, car il ne comporte pas de risques pour les participants. Aucun aspect de cette recherche n'est de nature à compromettre l'intégrité moral et physique des répondants. En outre, pour la société en général, notre recherche ne porte aucune atteinte au bien-être de la collectivité et se veut une contribution à l'avancement des connaissances pour la société.

La demande, déposée en août 2024 incluait des documents tels que la lettre de recrutement et de présentation de la recherche (Voir Annexe I), le formulaire de consentement et d'information (FIC) des participants (expliquant les conditions de participation volontaire, la protection de l'anonymat, et le droit de retrait, etc.) (Voir Annexe II), ainsi que les guides d'entretien pour la collecte des données.

Après quelques ajustements recommandés par le comité, la demande de certificat d'éthique a été approuvée le 25 septembre 2024. Une copie du certificat a été jointe en annexe de ce mémoire (Annexe III).

3.8 ANALYSE DE DONNÉES

Les données recueillies dans le cadre de cette étude ont d'abord été transcrites en verbatim à l'aide du logiciel d'analyse qualitative MAXQDA qui intègre une fonctionnalité permettant de

faire la transcription automatique des fichiers audios importés. Étant donné que les transcriptions n'ont pas été faites manuellement, elles ont comporté quelques erreurs telles que des omissions et des transcriptions erronées de certains propos. Nous avons réécouté nos entrevues pour corriger toutes ces erreurs afin de conserver l'intégralité et l'exactitude des propos des participants. Cette méthode a permis d'avoir une transcription exhaustive.

L'intérêt de la transcription en verbatim c'est qu'elle permet de recueillir le contenu des réponses, mais aussi les nuances dans le discours, telles que les hésitations, les répétitions et les intonations, qui peuvent enrichir l'analyse.

Une fois les transcriptions finalisées, nous avons amorcé le processus d'analyse qualitative. Le traitement des données a débuté par une codification des segments de texte. Chaque segment pertinent a été associé à un code correspondant à une thématique ou un concept clé. Certains de ces codes tels que : **perception des participants de la gouvernance forestière, acteurs impliqués dans la gouvernance forestière, mécanismes de participation, dynamique collaborative entre les acteurs**, ont été construits en amont suivant les objectifs de notre recherche et nos questions opératoires.

Cela dit, au fur et à mesure que nous progressions dans l'analyse, de nouvelles thématiques émergeaient naturellement des données elles-mêmes. Pour répondre à cette dynamique, nous avons entrepris un processus d'ajustement des codes : après chaque session de codification, nous avons réévalué et affiné nos catégories de codes pour mieux refléter la profondeur et la complexité du discours des participants.

Cette reconfiguration nous a amenés à fusionner certains codes initiaux sous un thème plus englobant ou à scinder certains codes en sous-catégories plus précises, selon l'émergence des nouvelles nuances observées.

Dans un souci de confidentialité, nous avons attribué à chaque participant un code unique suivant l'ordre des entrevues, garantissant ainsi l'anonymat des participants tout au long de l'analyse. Par exemple **P 001** pour le premier participant.

Le logiciel MAXQDA a été utilisé uniquement comme un outil d'aide au classement et à l'organisation des données. L'analyse et l'interprétation sont demeurées sous la responsabilité du chercheur. Nous avons ainsi pu identifier les thèmes récurrents à travers les différentes entrevues. Cette étape a permis de structurer les données de manière rigoureuse en regroupant les segments codés par thématique.

Ensuite, nous avons regroupé les différents thèmes en tenant compte de leurs similitudes, de leurs divergences ou de tout autre lien pertinent, afin de créer un nouveau document de synthèse. Cette structuration a non seulement renforcé la cohérence de l'ensemble des données mais a aussi préparé le terrain pour une présentation structurée des résultats dans le chapitre suivant ainsi que pour la discussion qui suivra.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre expose les résultats tirés de notre collecte de données. Rappelons que nos guides d'entretiens ont été conçus pour explorer spécifiquement les perceptions et les interactions des acteurs locaux impliqués dans la gestion des forêts publiques dans la MRC de Rimouski-Neigette. Comme nous l'expliquions dans les précédentes lignes, l'analyse des données recueillies a permis de mettre en évidence plusieurs thématiques importantes associées à nos questions opératoires.

Dans les prochaines lignes, notre tâche consistera à faire ressortir les dimensions les plus importantes qui sont ressorties du discours des participants et qui sont en mesure de répondre à nos questions de recherche.

L'analyse des données a permis ainsi de mettre en évidence six principales dimensions à savoir : identification des acteurs impliqués dans la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette, perception des acteurs concernant la gestion des forêts publiques, les dynamiques de collaboration entre les acteurs, les mécanismes de participation existants, ainsi que les défis liés à la participation des acteurs locaux. Ces dimensions mettent en exergue les principales préoccupations et expériences des participants envers la gouvernance des forêts publiques dans la MRC de Rimouski-Neigette.

4.1 ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES AU SEIN DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

La gestion des forêts publiques dans la MRC de Rimouski-Neigette mobilise une multitude d'acteurs, chacun jouant un rôle à divers niveaux d'intervention. Notre analyse a révélé que ces acteurs opèrent à différentes échelles, certains se concentrant sur le territoire spécifique de la MRC tandis que d'autres interagissent à travers plusieurs MRC dans la région, créant ainsi des dynamiques transversales importantes.

Les données recueillies nous ont permis de classer les acteurs impliqués dans la gouvernance forestière au sein de la MRC de manière suivante : les acteurs ministériels, les acteurs régionaux, les acteurs industriels et les acteurs territoriaux.

4.1.1 Acteurs ministériels

Ces acteurs comprennent les représentants des ministères gouvernementaux tels que le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Ils jouent un rôle prépondérant en définissant les politiques et les normes de gestion forestière à l'échelle provinciale.

Les représentants gouvernementaux ont la responsabilité de définir les orientations stratégiques et les normes qui régissent la gestion des forêts au niveau provincial. Leur rôle est important car ils établissent les cadres réglementaires et législatifs qui influencent directement toutes les activités forestières au sein des MRC de la province.

Le ministère des Ressources naturelles, en particulier, joue un rôle pivot dans la planification forestière en élaborant des politiques qui visent à assurer une gestion durable et responsable des forêts. L'un de nos participants explique :

« [...] au niveau de la gestion forestière, il y a tout ce qui correspond à la planification forestière. Et dans la planification forestière, ça va être le ministère des Ressources naturelles et des Forêts notamment la Direction de la gestion des forêts. Pis, peut être rattachée aussi la direction de la gestion de la faune qui est au ministère de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui va collaborer à la rédaction de certains plans d'aménagement, notamment les plans d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie et le plan d'aménagement de l'original aussi, si je ne me trompe pas [...]» (P001).

En définissant le rôle du ministère dans la planification forestière, ce participant décrit aussi le niveau de coordination requis entre les différents départements gouvernementaux pour gérer efficacement les ressources forestières et fauniques. L'intégration de différents ministères dans la rédaction de plans d'aménagement illustre l'approche interministérielle adoptée pour répondre aux défis complexes de la gestion forestière et de la conservation. La collaboration entre la Direction de la gestion des forêts et la Direction de la gestion de la faune démontre un effort concerté pour une gestion intégrée qui prend en compte à la fois les aspects sylvicoles et fauniques des écosystèmes forestiers.

La complexité de la gestion forestière est souvent soulignée par l'implication de plusieurs acteurs gouvernementaux, comme l'indique notre participant :

[...]Au niveau ministériel toujours, on a le bureau de mise en marché des bois qui est impliqué, notamment parce que le bureau de mise en marché des bois, c'est lui qui va mettre aux enchères des lots qui ont été planifiés et de ce côté-là, on a également Rexforêt qui, lui, va servir à, euh, organiser les travaux non commerciaux en forêt. Quand on parle de travaux non commerciaux, on parle de préparation de terrain, reboisement et éducation des peuplements de manière générale[...] (P001).

4.1.2 Les acteurs régionaux

Ces acteurs comprennent l'ensemble des organismes dont les compétences couvrent plusieurs MRC de la région. Leur rôle est de coordonner les initiatives de gestion forestière entre les différentes MRC pour assurer une approche harmonieuse et intégrée. Ces acteurs servent de pont entre les directives provinciales et leurs applications locales, favorisant ainsi la communication et la mise en œuvre des politiques forestières à un niveau intermédiaire. L'un des acteurs interrogés a ainsi précisé : « [...] En fait moi je suis basé à Rimouski, effectivement, mais je travaille pour la région. Je ne travaille pas que pour la MRC Rimouski-Neigette » (P 001)

La présence des acteurs régionaux témoigne de la nécessité d'un effort d'harmonisation régionale pour une meilleure opérationnalisation des politiques forestières. Dans le Bas-Saint-Laurent, face aux défis communs et à la nécessité de coordonner les efforts de développement économique, social, et environnemental, les municipalités régionales de comté (MRC) ont choisi de collaborer plus étroitement. « [...] Nous, dans la région, les MRC se sont regroupés en Collectif régional de développement » (P 005)

Le CRD a pour but de mutualiser les ressources financières, humaines et techniques pour une meilleure mise en œuvre des projets environnementaux et socioéconomiques. Ce qui permet de répondre aux besoins spécifiques de la MRC de Rimouski-Neigette tout en tirant parti des forces collectives.

4.1.3 Les acteurs industriels

Les acteurs industriels comprennent l'ensemble des entreprises de foresterie qui opèrent dans la région. Ces entreprises sont directement impliquées dans l'exploitation des ressources forestières et travaillent souvent en étroite collaboration avec les acteurs gouvernementaux et municipaux pour s'assurer que leurs opérations respectent les normes environnementales et de durabilité.

[...] Moi, j'ai un secteur que j'appelle les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. En langage courant, on va plutôt dire les industriels forestiers. Donc là, les noms d'entreprises, c'est par exemple le groupe Lebel, ça va être Cedrico, [...] Cascades. Tout ça, c'est des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement qui participent à la planification forestière [...] C'est eux qui vont aller faire les travaux, les BGA (Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement). C'est eux qui vont récolter le bois et qui vont aller le transformer. Pis les entreprises en travaux forestiers, c'est eux qui vont faire la préparation de terrain. C'est eux qui vont faire les abattages manuels. Donc c'est souvent les groupements forestiers, le groupement forestier Métis-Neigette, Grand-portage et aussi ce qu'on appelle les sociétés d'exploitation des ressources. (P 001)

L'un des participants (P006) a souligné la particularité structurelle de l'industrie forestière dans la région du Bas-Saint-Laurent, en comparaison avec d'autres régions. Le participant souligne que contrairement à d'autres régions qui peuvent être dominées par un ou quelques grands acteurs industriels forestiers, le Bas-Saint-Laurent se caractérise par la présence de nombreux industriels forestiers de taille plus ou moins petite. Il le dit en ces termes : « [...]au Bas-Saint-Laurent par rapport à d'autres régions, c'est qu'on a beaucoup d'industriels forestiers des plus petits. Tu sais, on n'a pas un gros joueur ». Il poursuit : « Sur la Côte-Nord, mettons, avec Résolu (Produits forestiers Résolu) qui se trouve à avoir un monopole pratiquement. Ici, on a plusieurs joueurs qui jouent dans différents domaines, là »

Cette particularité structurelle semble être un avantage pour la région en cela qu'elle ne crée pas un contexte industriel monopolistique.

4.1.4 Les acteurs territoriaux

[...] À ce moment-là, on parle des des Zec, des pourvoies, des réserves fauniques et des zecs de rivières à saumon aussi. Pas juste des Zecs de territoire. Il y a les utilisateurs aussi qui sont présents. On a les piégeurs ou trappeurs, là, je ne sais pas comment le bon terme. On a également, euh, des divulgateurs qui sont présents. On a même, nous en région, un représentant des produits forestiers non ligneux qui est présent. [...] Les PFNL (produits forestiers non ligneux), c'est quand même intéressant parce qu'il n'y a pas tant de régions au Québec qui ont ça » (P005).

S'agissant des PFNL l'un des participants précise : « [...] Ça va souvent être les acériculteurs, les producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, c'est le nom complet de de leur organisme » (P001)

En sommes, les acteurs territoriaux comprennent l'ensemble des acteurs directement touchés par les politiques forestières à savoir l'ensemble des municipalités de la MRC, les Zecs, les

communautés locales dépendantes des ressources forestières, les OBNL qui œuvrent pour la conservation et l'utilisation durable des forêts, les chasseurs et pêcheurs, les OBNL récréotouristiques, les locataires de terres publiques, les OBV (organismes de bassin versant) etc. Ces groupes sont souvent les plus affectés par les politiques de gestion forestière et jouent un rôle important dans la protection et la conservation des ressources forestières locales.

Bien que cette structure multipartite offre une plateforme pour une gestion forestière diversifiée, elle peut présenter également des défis, notamment en termes de coordination et de chevauchement des responsabilités. La prochaine section abordera les différentes perceptions des acteurs interviewés concernant la gestion des forêts publiques.

4.2 PERCEPTION DE LA GESTION DES FORETS PUBLIQUES PAR LES ACTEURS

A la question de savoir comment nos participants percevaient la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette, nous avons pu relever plusieurs points de vue qui n'étaient pas nécessairement homogènes. Les perceptions des acteurs concernant la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette varient considérablement. Tandis que certains acteurs (notamment ministériels) adoptent une vision plutôt optimiste et positive, d'autres, principalement issus des acteurs territoriaux, expriment des avis plus nuancés voire critiques. Cette divergence de points de vue met en lumière des enjeux sous-jacents importants pour la gouvernance forestière locale, notamment en matière de participation et de concertation.

4.2.1 Perception de la gestion des forêts publiques selon le représentant du MRNF

Les acteurs ministériels et régionaux, qui occupent souvent une position d'autorité et de coordination à un niveau plus large, ont généralement une vision optimiste de la gestion actuelle des forêts publiques. Selon le représentant du ministère des ressources naturelles et des forêts (MRNF) que nous avons interviewé, la gestion des forêts publiques dans sa forme actuelle repose sur une approche inclusive qui intègre l'ensemble des acteurs concernés, notamment à travers les tables de concertation.

Il explique ainsi :

[...] Fait que dans le fond, nous la façon que ça a été fait [...] c'est qu'on est vraiment inclusif. Tous ceux qui ont un rôle à jouer sont présents aux tables de concertation, y compris les représentants des MRC. Les MRC ont leurs

représentants, y compris des substituts, et une grande diversité d'organismes.
(P005)

Ce participant met en évidence une vision positive, où l'inclusivité est perçue comme un élément central de la gestion forestière. Selon ce participant, les processus de concertation permettent à tous les acteurs d'avoir une voix et de contribuer à la prise de décision. De plus, il souligne que la gestion est fluide et bien organisée, avec une couverture large des parties prenantes.

Plus loin dans l'entretien, il indique également qu'il n'existe pas de défis majeurs à surmonter pour améliorer cette gestion. Selon lui, le seul obstacle majeur à la participation serait le facteur temps, qui peut limiter l'engagement des acteurs. Il explique :

[...] Non, il n'y a pas. Je ne pense pas qu'il y ait d'éléments qui peuvent empêcher la participation à part le temps dans le fond, c'est (le temps) ce qui est peut-être un enjeu. (...) puis l'autre enjeu c'est... c'est vrai que ça revient beaucoup à ça, c'est de vulgariser, c'est d'informer les gens, c'est un enjeu majeur dans la planification forestière. (P005)

Cette vision des choses suggère que, selon l'acteur ministériel, les mécanismes en place sont efficaces et bien adaptés aux besoins des parties prenantes. Cependant, cette perspective semble déconnectée des réalités vécues par certains autres acteurs, qui expriment des préoccupations plus substantielles.

4.2.1 Gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette : perception des acteurs territoriaux

Les réponses des acteurs territoriaux concernant leur perception de la gestion des forêts publiques se concentrent sur deux enjeux principaux. D'une part, les acteurs interviewés ont souligné que la gestion des forêts publiques repose avant tout sur des approches économiques. D'autre part, certains acteurs, notamment les élus locaux, ont soulevé la question de la décentralisation dans la gestion de ces forêts.

4.2.1.1 Une gestion basée sur des approches économiques : « La forêt c'est pas juste des mètres cubes de bois »

« La forêt c'est pas juste des mètres cubes de bois » (P 006). Ce participant dénonçait une gestion forestière centrée selon lui sur la rentabilité économique au détriment d'autres dimensions importantes. Comme lui, plusieurs des OBNL locales que nous avons interviewées, ont mentionné que la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette,

dans sa forme actuelle, est plus axée sur l'exploitation économique que sur le bien-être social et environnemental. Plusieurs participants ont souligné le fait que les décisions sont prises sous un angle économique et qu'une place importante est reconnue aux compagnies forestières au détriment des autres acteurs.

A ce sujet, l'un des représentants d'une OBNL de conservation dira ceci :

[...] C'est assez minime les enjeux sociaux, J'ai l'impression que c'est même encore pire. Les bienfaits de la nature, de la biodiversité en général pour le bien être humain. Tu sais, c'est même pas pris en considération. On peut le dire, là, c'est zéro. Les enjeux environnementaux, souvent sont limités aux enjeux de cynégétique. Donc en gros, est ce qu'on va perdre du gibier? C'est un peu c'est ce qui va finalement motiver le plus. Les ajustements et les milieux humides parce qu'il y a des règles. Et puis de toute façon, la création d'infrastructures dans des milieux humides, c'est compliqué, c'est cher, etc. Donc ça arrange tout le monde qu'on évite les milieux humides. C'est pas juste pour l'environnement qu'on évite les milieux humides. Il ne faut pas non plus être naïf, (..) Oui, effectivement, les enjeux économiques, c'est ça qui drive les décisions. Et puis après les autres enjeux, ça vient faire du fine tuning, mais en aucun cas c'est ce sont les autres enjeux sociétaux, sociaux, environnementaux qui vont, qui vont permettre de prendre des décisions[...]. (P007)

Ce participant critique une gestion des forêts et des milieux naturels où les enjeux sociaux (comme le bien-être humain) et environnementaux (comme la biodiversité) sont relégués au second plan derrière des considérations économiques et cynégétiques. Cette approche semble réduire la nature à une simple ressource à gérer en fonction de ses bénéfices économiques immédiats, plutôt qu'à un écosystème complexe aux multiples dimensions sociales et environnementales.

Plus loin dans l'entrevue il aborde un point que nous jugeons essentiel. Il souligne en effet que, d'un point de vue conservation, la gestion des forêts publiques dans sa forme actuelle ne saurait être qualifiée de raisonnée. En particulier, il met en évidence la disparition des forêts matures et des vieilles forêts, des écosystèmes désormais "ultra rares", et le déclin des espèces qui en dépendent.

[...] Avec un regard de conservation, on ne peut pas juger l'utilisation du territoire, de la forêt publique actuellement comme raisonnée, comme raisonnable. Clairement non. Euh. Il y a une disparition quasi totale de certains écosystèmes régionaux comme les forêts, les forêts matures, les vieilles forêts sont devenues des écosystèmes ultra rares. Il y a plusieurs espèces qui en dépendent complètement et qui, du coup, disparaissent du territoire. Il y a, il y a cet enjeu-là, c'est clair [...].

Le participant évoquera dans la suite de son propos une contradiction entre les recommandations et les pratiques en matière de gestion des forêts publiques. Il dira ceci :

[...] Et puis quand tu parles à des propriétaires privés, c'est notre travail. Des fois on manque d'arguments quand ils nous disent mais là vous venez nous voir, vous venez nous donner des recommandations on est vraiment d'accord avec ça. On est vraiment d'accord qu'il faut améliorer les choses (...) Bon bref, des choses comme ça, ils nous disent ça et puis derrière ils disent mais regardez : juste à côté de mon lot, c'est des terres publiques. Vous voulez aller voir? Qu'est-ce qu'ils ont fait là? Et puis là, moi, on me demande de faire des petits aménagements, d'essayer de faire attention à certains trucs. Et puis là, à côté, on dirait qu'on marche sur la lune, à côté, il n'y a plus rien. Comment moi, en tant que biologiste, j'arrive pour lui faire des recommandations en disant faites attention à ce que vous coupez, et puis lui il regarde à côté et puis il voit dans la forêt publique tous des pins énormes qui sont coupés d'une traite. Ben c'est sûr que nous on manque d'arguments pour lui dire essayez de faire bien. Parce que même la forêt publique c'est discutable, donc clairement c'est un peu fait ce que je dis, pas ce que je fais. D'un point de vue du public, c'est un peu ce qu'on ressent et c'est ce que ressent les propriétaires forestiers aussi qu'on rencontre pour faire améliorer leurs pratiques. C'est sûr que quand ils regardent après la forêt publique ça ne donne pas un bon exemple. C'est un peu vraiment gênant [...]

Cette citation explique comment les propriétaires privés, bien qu'ils soient ouverts à améliorer leurs pratiques en matière de gestion forestière, se retrouvent dans une situation où leurs efforts sont contredits par la gestion des forêts publiques à proximité de leurs lots. Lorsqu'un propriétaire forestier voit des pratiques de coupe intensives et non durables sur les terres publiques, cela devient un obstacle à la mise en œuvre de pratiques de conservation sur sa terre. Cette contradiction, où "ce que l'on dit" (les recommandations de conservation) ne correspond pas à "ce que l'on fait" (les pratiques sur les terres publiques), rend la tâche difficile pour les biologistes et experts en conservation

Un autre représentant d'une OBNL critiquera le modèle actuel de la gestion forestière, basé selon lui sur une approche utilitaire qui se concentre principalement sur l'exploitation des mètres cubes de bois :

[...] Mais c'est sûr que la façon que la gestion forestière est faite, c'est une attribution de mètres cubes. Puis eux, ils ramassent les mètres cubes. Il faut sortir de ça, tu sais. La forêt, c'est pas juste des mètres cubes de bois. C'est plus de sortir pour appeler ça, vraiment de la gestion intégrée des ressources du territoire, là, faudrait qu'on parle plus d'autres choses, mais ça s'en vient. Tu sais, des fois il y a quand même il y a un projet de recherche sur les produits forestiers non ligneux. Il y a d'autres choses qui s'en viennent, mais c'est sûr qu'à la base on a un modèle forestier qui date de longtemps qu'on traîne là [...]. (P 006)

Bien que des initiatives commencent à émerger, comme les projets sur les produits forestiers non ligneux, cette citation illustre le fait que le modèle de gestion actuel reste ancré dans une logique dépassée. Ce participant estime que le modèle forestier, qui date de plusieurs décennies, n'est plus adapté aux enjeux actuels, notamment la préservation de la biodiversité

et la gestion des écosystèmes. Ce modèle, centré sur la rentabilité économique, confine la forêt à une simple ressource à exploiter, en passant à côté de ses autres dimensions écologiques et sociales.

L'employé de la MRC que nous avons interviewé abonde dans le même sens :

[...] Bien, j'ai une perception qui est, je dirais, pas complètement négative, mais qui est quand même, euh, c'est mitigé. Je constate qu'il y a des éléments quand même négatifs qui valent la peine d'être soulignés. (...) Je dirais que malgré les outils de concertation mis en place. (...) Le grand territoire public. Puis là il faut faire la différence parce qu'il y a des territoires publics à l'intérieur des limites municipales, les TPI qui ont un statut différent versus les grands territoires publics. Et mon impression, c'est que le grand territoire public est vraiment laissé à la solde de l'industrie forestière. (...) Ça, c'est en toile de fond. C'est sûr qu'après ça se superpose par-dessus ça, plein de petites actions qui viennent un peu tempérer mon propos [...] (P 003)

Selon ce participant, malgré l'existence d'outils de concertation, l'influence de l'industrie forestière sur la gestion des grands territoires publics reste forte, et il semble que la gestion de ces espaces soit largement orientée vers l'exploitation économique, au détriment de la diversité des intérêts locaux et environnementaux. Cependant, il nuance cette perception en mentionnant que plusieurs actions, même petites, viennent tempérer ce constat, suggérant qu'il existe également des efforts pour équilibrer la gestion des forêts, bien qu'ils ne soient peut-être pas suffisants pour contrebalancer l'influence de l'industrie.

Le poids des industries, notamment celui de l'industrie forestière, semble avoir un impact majeur sur la gestion des forêts publiques et sur la participation des acteurs locaux. Lorsque le participant (P003) mentionne « le grand territoire public est vraiment laissé à la solde de l'industrie forestière », il met en lumière une situation où les intérêts économiques de ces industries prennent souvent le dessus, laissant peu de place aux préoccupations locales. L'industrie forestière, en raison de ses ressources et de son influence, joue un rôle central dans la prise de décision, selon ces participants.

4.2.1.2 Renforcer la décentralisation dans la gestion des forêts publiques : l'avis des élus locaux de la MRC de Rimouski-Neigette

Selon les élus locaux que nous avons interviewés, la gestion des forêts publiques dans sa forme actuelle relève davantage de la centralisation que de la décentralisation. La plupart d'entre eux ont souligné un rôle prépondérant du provincial et ont appelé à plus d'autonomie dans la gestion forestière.

[...] C'est bien trop centralisé. On dirait que c'est juste une affaire de récolte de bois. Y'a peu d'attention portée aux besoins des communautés ou à la gestion durable pour nos générations futures. La régionalisation, ça reste un beau mot sur papier, mais dans les faits, on la voit pas vraiment. La forêt, c'est bien plus que ça. C'est un espace pour nos citoyens, pour la biodiversité, pour des projets touristiques qui pourraient dynamiser nos municipalités. Cette approche axée uniquement sur l'exploitation, ça laisse peu de place aux besoins des communautés locales. On aimerait voir une vraie régionalisation, où les décisions sont prises en tenant compte des particularités et des priorités de chaque territoire, mais on n'en est pas là encore. (P008)

On note ainsi une frustration concernant la gestion centralisée des forêts publiques et l'absence de prise en compte des besoins territoriaux. L' élu local exprime que les décisions, qui sont prises se concentrent essentiellement sur l'exploitation des ressources, souvent sans considérer les enjeux locaux comme la gestion durable des forêts ou le bien-être des communautés. La mention de la "régionalisation" comme un "beau mot sur papier" montre que bien que cette idée soit souvent évoquée, elle reste peu concrétisée dans la réalité.

Cette réalité est partagée par un autre élu local qui dira ceci :

[...] Je dirais que si on veut vraiment que nos forêts soient gérées de façon durable et équitable, il faut arrêter de tout centraliser. Les municipalités, c'est elles qui sont au cœur de nos communautés. Elles doivent être des partenaires clés dans la gestion des forêts. Si on continue à les ignorer, on passe à côté d'un énorme potentiel pour dynamiser nos régions et mieux protéger notre patrimoine forestier. (P009)

Le manque d'autonomie des acteurs locaux, des élus en particulier, est un élément qui revenait beaucoup dans nos entrevues. Cette situation est admise par l'employé de la MRC qui abonde dans ce sens : « On n'est pas autonome. Puis c'est surtout là, il y a une grande lacune, là. Puis encore là, tout le contexte dont je mentionnais tantôt (...) c'est gros, mais le ministère, dans l'accompagnement de la délégation, il y a beaucoup de défaillances » (P003)

La mention des "défaillances" dans l'accompagnement du ministère souligne un autre problème important : celui du manque de soutien concret et de structure pour accompagner les acteurs locaux dans la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI). Ces défaillances peuvent être perçues comme un frein à la mise en œuvre de politiques de gestion forestière efficaces et adaptées aux réalités locales. L'accompagnement du ministère semble insuffisant pour que les élus locaux puissent réellement exercer leurs responsabilités de manière autonome et efficace. Cela met en évidence une dissonance entre la volonté politique de décentraliser certaines responsabilités et la réalité d'un manque de soutien et de ressources pour que cette décentralisation soit réellement fonctionnelle.

4.2.1.3 Le manque d'informations claires et d'accompagnement de la MRC dans la gestion des TPI

Selon l'employé de la MRC ayant participé à notre étude, la gestion des TPI par la MRC, laquelle résulte d'une délégation provinciale, se heurte à plusieurs défaillances, parmi lesquelles figure principalement l'absence d'accompagnement et de soutien de la MRC dans la mise en œuvre des responsabilités qui lui est dévolues. Ce manque de soutien se traduit par plusieurs problèmes liés à l'absence d'adaptation des outils de communication et des protocoles aux spécificités des MRC, qui doivent interpréter des documents conçus pour le ministère sans obtenir de directives claires. Le participant évoque un exemple où la MRC a dû organiser une consultation publique pour l'augmentation d'une érablière, mais le protocole fourni par le ministère était imprécis et non adapté aux besoins des délégataires. Ainsi, la MRC se retrouve dans une situation où elle doit interpréter des documents incomplets, souvent rédigés avec des termes qui ne prennent pas en compte leur statut de délégataire, ce qui complique la mise en œuvre des actions demandées.

[...] Le ministère n'a pas nécessairement adapté ses outils de communication puis ses protocoles à l'utilisation du délégataire. Puis j'ai un exemple très spécifique dans le fond. Dans le cadre d'une autorisation de l'augmentation d'une érablière récemment, le protocole nécessitait qu'on fasse une consultation grand public, donc un avis public avec une consultation. Nous, on a choisi une consultation en ligne. Lorsque j'ai approché le ministère, pour savoir est-ce qu'il y avait un guide à l'attention des MRC qui devait faire ses consultations publiques? On m'a expliqué que non. Dans le fond, ce qu'on m'a envoyé, c'était le guide du ministère. Même dans la phrase, c'était écrit : Le ministère doit. Sauf que dans ce cas c'est la MRC. Il fallait le savoir. Il fallait vraiment passer à travers des processus. Discuter avec des représentants du ministère à différentes reprises pour finalement avoir un portrait vraiment complet de ce qui était attendu de nous en tant que délégataire, ça a été extrêmement complexe. Ce n'est pas un contexte où j'aurais pu prendre le document, suivre le protocole, comprendre facilement ce que je devais faire et l'appliquer. J'ai lu le document, ça a soulevé plein de questions. J'ai eu des informations contradictoires par différents représentants du ministère qui eux même maîtrisent mal la notion de délégation de gestion. C'est toujours extrêmement complexe et c'est un sujet qui pour nous devrait être simple, devient rapidement complexe parce que l'information n'est pas nécessairement claire. (P003)

L'absence de soutien technique, de ressources adaptées et de communication claire empêche la MRC de gérer de manière optimale les terres publiques intramunicipales, précise le participant :

[...] Tu sais, il y a plusieurs MRC à l'échelle nationale qui agissent comme délégués, puis c'est pas du tout optimal parce qu'on est constamment en train de fouiller de l'information, on doit consulter le gouvernement parce que les documents ne nous informent pas suffisamment pour être autonomes. Tu sais la situation s'améliore avec le temps, tranquillement, mais c'est vraiment pas complet. Tu sais, on a un site internet qui s'appelle l'Extranet, qui est vraiment un site pour les délégués, ok il y a de l'information sur ces sites là, mais c'est encore très incomplet.(P003)

4.3 DYNAMIQUE DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS

La structure multipartite de la gouvernance forestière au sein de la MRC de Rimouski-Neigette donne lieu à une gouvernance complexe qui impose une certaine collaboration, qui peut être empreinte de frictions et dissonances entre les acteurs impliqués. C'est dans ce contexte que nous avons voulu explorer les dynamiques collaboratives entre les acteurs. L'analyse de nos données a permis de révéler que la MRC de Rimouski-Neigette et par ricochet le Bas-Saint-Laurent, se distinguent comme des territoires où la collaboration entre les différents acteurs est harmonieuse. Cette harmonie repose sur une culture de concertation bien ancrée dans le territoire, favorisant des interactions constructives entre les différents acteurs, qu'ils soient issus du milieu institutionnel, associatif ou économique. Cependant, il arrive que des tensions émergent en raison d'intérêts divergents, notamment entre les priorités économiques des entreprises forestières, les préoccupations environnementales des OBNL, et les impératifs politiques des élus locaux. Malgré ces divergences, les acteurs parviennent à trouver des compromis. Cette collaboration entre les différentes parties prenantes s'est avérée être un moyen efficace pour surmonter les faiblesses individuelles de chaque acteur.

4.3.1 Le Bas-Saint-Laurent : modèle d'une cohésion particulière entre les acteurs, malgré des tensions latentes

À la question de savoir quelle était la nature ainsi que les éventuels défis de la collaboration entre les acteurs du milieu, la plupart des participants ont tous été unanimes sur un point, à savoir que le BSL se distingue comme une région particulièrement propice à la collaboration. Plusieurs participants ont souligné que les relations entre eux et les autres acteurs étaient harmonieuses. À cet effet, l'un de nos participants dira :

[...] Au Bas-Saint-Laurent, cette collaboration se passe bien. Je pense que les gens qui sont autour de la table comprennent dans quoi ils travaillent. Pis c'est quoi l'objectif de la table de concertation. Là, je parle uniquement de la table de

concertation qui vise à prendre en compte les enjeux des usagers du territoire public dans la planification forestière. (P 001)

Un autre participant, représentant d'une OBNL récréotouristique dira ceci au sujet de la collaboration entre les acteurs :

[...] Oui, ça se fait très amical et comme tel. Parce que je parle de la forêt là. Nous on n'a pas intérêt à ce que les intervenants aient des bâtons dans les roues pour leurs activités. On veut qu'il se passe quelque chose sur ce territoire-là, pis qu'au niveau villégiature, au niveau population aussi [...] des cueilleurs de fruits, ça peut être du monde pour la pêche, la chasse. La chasse est une activité qui est assez importante sur le territoire [...] Nous notre territoire (Forêt d'Enseignement et de Recherche Macpès), c'est la seule forêt publique libre de tout droit qui est la plus près de Rimouski, ça veut dire quelqu'un qui vit, qui veut aller à la chasse là-bas et en respectant les périodes de chasse et tous les règlements, il peut aller là sans payer aucun droit d'accès. (P 004)

Ce participant met en avant l'atmosphère amicale et coopérative qui prévaut au sein des interactions entre les différents intervenants impliqués dans la gestion de la forêt publique au sein de la MRC de Rimouski-Neigette. Il souligne l'importance d'une gestion sans entrave des activités forestières, tout en tenant compte des divers usages du territoire. Cette approche inclusive reflète une volonté de voir le territoire forestier utilisé de manière active et multifonctionnelle, non seulement pour la villégiature et les besoins de la population locale mais aussi pour des activités traditionnelles telles que la cueillette, la pêche et la chasse.

Notre participant représentant le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts abonde dans le même sens :

[...] Je peux dire là, dans le fond, c'est quand même très respectueux. Les gens font valoir leurs points. Il y a une belle historique ici au Bas-Saint-Laurent, quand même. Au niveau de la concertation, les gens se connaissent quand même. Fait que tu sais, je pense qu'on est habitués à avoir ça. Tu sais, chacun amène son point de vue, pis c'est quand même fait dans le respect. (P 005)

La collaboration se présente donc comme une force du territoire, comme le souligne ce participant : « Au Bas-Saint-Laurent, la concertation, ça a toujours été un point fort de la région. Tu sais, on a beaucoup, on a toujours eu ça. C'est vraiment comme une force, je pense, du Bas-Saint-Laurent la concertation » (P006)

La plupart des participants se sont montrés ouverts à la collaboration dans la mesure où la bonne gestion du territoire forestier en dépend, comme l'explique l'employé de la MRC de Rimouski-Neigette :

[...] Tu sais, on collabore toujours dans le fond, nous c'est vraiment notre approche. On ne tourne pas le dos à des collaborations sur notre territoire par rapport aux

enjeux territoriaux. Puis là, tu sais, la foresterie, c'en est un sujet important. Tu sais, nous on collabore beaucoup avec l'agence de mise en valeur des forêts privées. On collabore avec les travailleurs, les groupements forestiers, le groupement forestier Mitis-Neigette. Donc, c'est un partenaire. Dans le fond, c'est notre partenaire pour l'exploitation de nos terres publiques intramunicipales » (P003)

Ce participant souligne ici une culture organisationnelle axée sur la collaboration proactive avec divers acteurs locaux pour la gestion des forêts, un point central des enjeux territoriaux de la région. L'engagement à ne pas se détourner des collaborations reflète une reconnaissance de l'importance de la foresterie, non seulement en tant que secteur économique mais aussi en tant que composant vital de l'identité et de la gestion environnementale du territoire.

Cela dit, nos données ont permis de mettre aussi en lumière plusieurs tensions et conflits qui existent dans le cadre de la collaboration entre les acteurs impliqués dans la gestion forestière à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette. Ces tensions, bien que souvent latentes ou moins visibles, jouent un rôle important dans l'efficacité des processus décisionnels et la gouvernance participative au niveau régional.

Tout d'abord, un conflit majeur réside dans la discordance entre les orientations régionales et provinciales. Il ressort que les choix stratégiques que certains acteurs souhaitent adopter à l'échelle locale se heurtent souvent aux recommandations ou directives imposées par le haut (gouvernement provincial). Cette situation est mise en évidence par l'un des participants, qui explique :

[...] Quelques soient les orientations qu'on peut prendre en région, elles vont aller à l'encontre de ce que le Québec au niveau provincial recommande. Donc là, ça fait que il peut y avoir des tensions un peu, parce que, ben, on n'arrive pas à avancer de la manière qu'on veut en région à cause du cadre provincial. (P001)

Cette situation crée « un déséquilibre dans la gestion des ressources où les décisions prises localement sont limitées par un cadre rigide, imposé par les autorités provinciales » (P 001).

En plus de ces tensions « verticales », des tensions sont également observées dans un cadre horizontal, au sein des relations inter-organisationnelles, notamment entre les gestionnaires de territoire (la MRC) et des acteurs économiques comme le groupement Mitis Neigette. Ce groupement, selon le personnel de la MRC interviewé, défend avant tout des intérêts économiques, et adopte des approches qu'il qualifie d'un peu « cavalières » :

[...] Avec le groupement Mitis Neigette, ça peut arriver d'être conflictuel parce qu'eux interviennent beaucoup sur le terrain, tu sais. Eux, ils défendent des intérêts économiques d'abord et avant tout. Tu sais, c'est vraiment un collectif de développement forestier. Donc des fois, ils ont des approches qui nous semblent

un peu cavalières. C'est sûr que nous, en tant que gestionnaires de territoire, des fois, il faut poser des limites (P003)

Ainsi, l'opposition entre la recherche de profits immédiats et les principes de gestion à long terme constitue une tension récurrente, notamment dans les projets forestiers où les priorités des acteurs économiques peuvent entrer en conflit avec celles des gestionnaires de territoire, qui visent une gestion équilibrée et durable des forêts.

L'un des conflits majeurs caractérisant les rapports entre les acteurs est d'ordre financier. Ce conflit oppose le palier supra-local et le provincial, notamment autour du financement de la gestion des terres publiques. Selon un élu local interviewé, la MRC est arrivée à une étape décisive concernant le financement des projets sur ces terres, soulignant que les citoyens locaux ne devraient pas être responsables du financement de la gestion de terres appartenant au gouvernement provincial. L'exigence d'une diversification des sources de revenus pour la gestion de ces terres se heurte à un obstacle majeur : l'absence d'un mécanisme clair de partage des coûts entre le gouvernement provincial et les autorités locales. Il explique :

[...] Mais le principal enjeu à l'heure actuelle, c'est concernant les territoires qui ont été délégué aux MRC... Habituellement, c'est avec les revenus tirés du bois, mais c'est déficitaire, on a été capable jusqu'à présent de gérer, mais à la limite. Mais à l'heure actuelle, nous, au niveau de la MRC pour la gestion des terres publiques, on était rendu à une grande étape de décision. Donc, c'est-à-dire qu'on n'acceptera pas de financer ça à partir de la taxation des citoyens sur des terres publiques qui appartient au gouvernement. Ça fait que l'élément sur lequel, à ce moment-là, on n'est pas capable d'avoir une diversification des sources de revenus vers autre chose. On va retourner ça tout simplement au gouvernement. (P 002)

Plus loin, cet élu précise :

[...] La collaboration, elle est là... Toutefois, l'élément sur lequel ça nous appartient de dire c'est qu'on n'est pas capable de diversifier les revenus autour de cette délégation qui est restrictive, bien, à ce moment-là, ça nous appartient de prendre la décision de dire est-ce qu'on continue la gestion de ça ou on retourne ça au ministère? Parce que l'objectif initial quand le gouvernement a fait des délégations de gestion des terres publiques vers les MRC, c'était pour être en mesure de pouvoir favoriser ce que j'appellerais une meilleure utilisation du territoire, évidemment, par le milieu. Puis de favoriser son développement. Mais, avec très peu de moyens, parce que la délégation, elle est restrictive(...) Donc évidemment, par exemple, lorsqu'ils ont délégué ça, puis qu'il y avait des peuplements relativement matures, ça fait partie des premiers éléments de récolte, Donc ça a permis de créer une cagnotte. Mais c'est des territoires qui ont déjà été énormément perturbés, ce qui fait que très rapidement, tu te retrouves avec des forêts de transition sur lesquelles ta capacité de tirer des revenus est très faible parce que faut que tu les laisses vieillir. Puis souvent des forêts de transition, la valeur des bois sont très faibles, c'est du peuplier, donc très peu de valeur sur ces bois-là. Je rentrerai pas trop dans le détail, mais c'est des éléments d'enjeu où que l'objectif c'était d'être en mesure

de diversifier les sources de revenus d'une MRC. Puis, à l'heure actuelle, les MRC se rendent compte qu'ils sont plutôt à sortir de l'argent. Donc le petit coussin qui est accumulé, il est en train de disparaître. Fait que là, il y a des décisions qui doivent être prises en regard du type de gestion là-dessus (P 002)

Malgré ces différends, le renforcement de la coopération entre les acteurs régionaux et autres acteurs impliqués, est vue comme la seule solution capable d'amener les individus à aller au-delà des intérêts personnels :

[...] Fait que c'est juste qu'il est bien important là-dedans, c'est de faire attention au niveau des égos. L'élément qu'on apprend aussi, c'est à dire il faut que les gens apprennent à travailler ensemble. Là, on est littéralement dans des éléments de sensibilité au niveau du développement régional [...] Ça, c'est fondamental. (P002)

Ce point met en évidence que les interactions humaines et les personnalités peuvent jouer un rôle dans la réussite ou l'échec des initiatives de gestion territoriale. La gestion des intérêts personnels et des égos est importante pour maintenir une atmosphère constructive et éviter les conflits qui pourraient entraver les progrès dans les enjeux importants du développement régional.

4.3.2 La collaboration institutionnelle : un moyen de limiter les défis structurels

La collaboration dans le contexte de la gestion des forêts publiques s'avère indispensable dans la mesure où par la mutualisation des efforts, elle permet de pallier les difficultés structurelles de certains acteurs. L'un des participants illustre cette réalité en évoquant l'exemple de la forêt d'enseignement Macpès (FER Macpès), qui a demandé à être liée à TERFA (Territoire d'Expériences Récréatives des Forêts Anciennes), car les revenus tirés de l'exploitation du bois ne suffisent plus, à eux seuls, à financer l'entretien des infrastructures, notamment les chemins. Ce défi partagé montre que même des acteurs bien établis sont confrontés à des problématiques similaires :

[...] L'élément qui est intéressant. Il y a déjà une demande qui a été faite de la forêt d'enseignement Macpès d'être lié avec TERFA, parce qu'ils ne sont plus capables, eux autres non plus, en fonction de ce qui est tiré des revenus du bois, d'assurer l'entretien de leurs chemins et tout le kit. Donc eux autres mêmes sont confrontés avec la même problématique d'enjeu. (P 002)

4.3.3 Exemple concret d'un projet collaboratif inter-MRC : la mise en place de corridors écologiques impliquant la MRC de Rimouski-Neigette

Afin d'illustrer les dynamiques collaboratives entre les différents acteurs locaux, l'un de nos participants a évoqué un exemple de projet ayant mobilisé une multitude d'acteurs et qui apparaît particulièrement pertinent pour analyser ces dynamiques dans la gestion des forêts publiques. Il s'agit de la mise en place de corridors écologiques impliquant plusieurs MRC, dont la MRC de Rimouski-Neigette. Ce projet constitue un exemple concret de collaboration inter-MRC, illustrant les dynamiques de coopération entre différents acteurs territoriaux pour résoudre des enjeux communs. Ce projet est particulièrement pertinent pour comprendre les mécanismes de collaboration dans un contexte de gestion des forêts publiques et des ressources naturelles, car il réunit une diversité d'acteurs ayant des rôles complémentaires, notamment les MRC, les OBV (Organismes de bassin versant), les ministères, les Premières Nations et les groupements forestiers.

[...] On a dans le secteur du Témiscouata, mais ce n'est pas que le Témiscouata. Il y a une grande partie du Témiscouata et un peu Rimouski-Neigette, les Basques et Rivière-du-Loup, où on a un secteur disons qu'on considère comme un coin qui a été identifié comme prioritaire pour la connectivité écologique et sur laquelle on a donc utilisé des modélisations. Des études finalement, qui ont modélisé les corridors de déplacement de la faune et de la flore (...) ces corridors ont été aussi validés avec un comité consultatif régional dans lequel on va retrouver les MRC. On va retrouver les groupements forestiers, les OBV, les ministères, les Premières Nations. Bref, tous les partenaires des acteurs principaux du territoire sont impliqués dans la prise en considération des propositions de corridor qui soit ajusté selon les usages et une fois qu'ils ont été validés par l'ensemble du comité, par l'ensemble des acteurs régionaux, on a mis en place un plan d'action sur lesquels plusieurs des acteurs régionaux prennent en considération les enjeux de connectivité(...) Donc voilà il y a vraiment une quelque chose de très concerté avec les différents acteurs du territoire sur ces enjeux (P 007)

Ainsi, ce projet illustre une démarche concertée entre les différents acteurs du territoire sur des enjeux communs. L'importance de cette coopération dépasse les frontières des forêts privées, car les corridors écologiques concernent l'ensemble du territoire, qu'il soit public ou privé. Comme le souligne ce participant plus loin dans l'entrevue, « (...) si un péquin a envie de traverser une autoroute, il ne se soucie pas de savoir si c'est privé ou public de l'autre côté. Il a juste un besoin vital de traverser pour assurer ses fonctions vitales et puis trouver le site qu'il a besoin. Donc là, il faut vraiment que l'ensemble de la société se mette sur la même page pour que les actions qu'on fasse, soient coordonnées, soient cohérentes. » (P007)

Cela démontre l'importance d'une coordination et d'une cohérence dans les actions entreprises, impliquant l'ensemble de la société pour garantir une gestion durable et efficace des corridors écologiques.

4.4 PERCEPTION DES PARTICIPANTS CONCERNANT LES MÉCANISMES DE PARTICIPATION EXISTANTS

Dans le cadre des réformes majeures introduites par le nouveau régime forestier québécois, de nouveaux mécanismes ont été mis en place pour impliquer les acteurs locaux dans la gestion des ressources du territoire, tels que les TGIRT (Table de gestion intégrée des ressources du territoire) et les consultations publiques. Cette section de notre étude se concentre sur l'analyse des perceptions de nos participants à l'égard de ces deux dispositifs, en mettant en lumière les enjeux associés.

4.4.1 Perception des participants concernant les TGIRT

Les différentes perceptions et expériences recueillies au sujet des TGIRT ont révélé plusieurs points récurrents que nous détaillerons dans les sections suivantes. Parmi les appréciations fréquemment mentionnées, on note principalement : la perception d'une TGIRT à la solde de l'industrie forestière, la complexité du vocabulaire et des protocoles liés aux TGIRT, ce qui occasionne une baisse d'engouement des participants, l'absence d'implication municipale autour des TGIRT, ainsi que la difficulté d'accès pour les acteurs non-représentés.

4.4.1.1 La perception d'une TGIRT à la solde de l'industrie forestière

À la question des perceptions de nos participants sur la Table GIRT, l'un d'eux a mis en lumière le poids problématique des industries forestières. Il semble que la configuration actuelle de la Table confère à ces industries un pouvoir disproportionné dans le processus décisionnel, ce qui soulève la question de l'équité entre les acteurs présents, comme le souligne ce participant :

[...] Et sur cette table-là, évidemment, l'industrie, elle est présente. Le ministère également. Puis tu sais, moi, pour y avoir assisté, c'est autant l'approche du ministère en regard aux industries et les propos qui se tiennent à la Table GIRT, puis les résultats qu'on obtient. Tu sais, on sent que l'industrie a plus de poids que tu sais. L'objectif premier demeure d'exploiter la forêt, puis d'en tirer des bénéfices économiques. (P 003)

En évoquant "l'approche du ministère en regard aux industries", ce participant suggère une synergie ou une collusion entre les ministères et l'industrie qui pourrait orienter les décisions vers des solutions favorables à l'exploitation économique des ressources naturelles, plutôt qu'à

une gestion intégrée qui tiendrait compte des multiples dimensions de la forêt (écologiques, sociales, culturelles, etc.). Cette dynamique peut être interprétée comme une influence exercée par les intérêts économiques qui, selon le participant, semble primer sur d'autres priorités.

Un autre point important est que les industries maîtrisent beaucoup plus les enjeux et la nature des problématiques : « Les industries maîtrisent beaucoup plus les enjeux, la nature des problématiques. Donc ça devient difficile. Tu sais de de faire un contrepoids ». (P 003)

Cela révèle une disproportion dans les capacités de participation : les industries, étant mieux équipées en termes de connaissances spécialisées, de ressources humaines et financières, ont un avantage stratégique au sein de la Table GIRT. Elles peuvent donc orienter les discussions et les décisions dans le sens de leurs priorités économiques, ce qui crée une dynamique de pouvoir déséquilibrée. Cette situation crée une frustration parmi les acteurs locaux ou les petites entités comme les OBNL, qui se retrouvent souvent dans une position de vulnérabilité face à des intérêts économiques puissants, et qui finalement voient leur capacité d'influence réduite. Un autre participant, issu d'un OBNL, exprime la frustration ressentie par ces acteurs, qui se retrouvent souvent dans un rôle passif :

[...] C'est beaucoup axé sur l'opérationnel. Et puis des fois, moi, j'aimerais, tu sais, mon rêve, ce serait que ce soit vraiment plus une table où qu'on peut influencer. Mais là, on se fait beaucoup informer. Fait que c'est correct parce qu'on reçoit beaucoup d'informations, mais il y a des choses qui devraient être pris un peu plus en amont pour tenir vraiment compte des autres intervenants finalement. (P 006)

Ce participant soulève un point central : le souhait que les tables de concertation ne soient pas uniquement des espaces d'information, mais des forums où les décisions prennent véritablement en compte les préoccupations et les priorités de tous les acteurs impliqués

4.4.1.2 Complexité du vocabulaire et des protocoles liés à la TGIRT : une configuration qui n'encourage pas une participation active

Un autre élément qui a été fréquemment évoqué au sujet des TGIRT est la complexité des sujets abordés durant les séances. Cette complexité semble être un obstacle majeur pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec la gestion forestière ou le jargon spécifique au domaine. Cela peut entraîner un désengagement des participants, car ils ne sont pas en mesure de suivre les discussions ni de comprendre les enjeux des décisions prises. Ce manque de compréhension crée une barrière pour les acteurs non experts, ce qui les rend plus vulnérables face à des discussions techniques qu'ils ne maîtrisent pas.

[...] C'est ce qui rend les choses compliquées, c'est que c'est un vocabulaire, puis c'est une façon de faire qui est extrêmement complexe, qui est très difficile à appréhender pour les gens qui ne sont pas du milieu. Donc, quand on va arriver, si tu sais pas comment se passe la gestion forestière, tu vas arriver à la rencontre de la table et puis là tu vas être perdu parce que tu vas pas comprendre ce qui se dit. Tu vas pas comprendre quel est l'enjeu de la décision qui est prise, puis en quoi ça t'impacte (P 001)

Ce participant soulève un problème fondamental dans les processus de concertation : une participation inégale où les acteurs non spécialisés ou non experts sont désavantagés. En conséquence, les décisions prises lors des réunions peuvent ne pas prendre en compte les préoccupations des acteurs locaux ou de ceux qui, malgré leur implication, n'ont pas les ressources ou le temps nécessaires pour se former à ces sujets complexes. Ce participant ira même jusqu'à dire : « Si tu es assidu, ça peut prendre au moins une année avant de commencer à être à l'aise là-dedans, puis une année ou pour ton organisme, tu ne prends pas vraiment de décision, ça peut être un peu problématique » (P 001)

Ce temps d'adaptation est un enjeu clé. Non seulement il ralentit l'implication effective des nouveaux acteurs, mais il les prive également de la possibilité de contribuer activement aux décisions pendant une période importante, ce qui peut rendre leur participation inefficace :

[...] Tu sais comme il y a des comités de citoyens je suis sûr qu'ils voudraient participer aussi des fois. Mais c'est beaucoup... tu sais, de bien comprendre tout ça. Puis être en mesure de mettre des commentaires en fonction d'une bonne compréhension de qu'est ce qui est à consulter. Tu sais, ce n'est pas facile. (P006)

Cette complexité technique suscite une absence d'engouement quant aux discussions de la TGIRT. C'est le cas par exemple de ce représentant d'une OBNL récréotouristique qui dira : « [...] Nous notre club, on n'est pas le membre qui se sent à l'aise à s'asseoir à cette table là pour discuter parce que c'est trop pointu là » (P004).

La complexité du vocabulaire s'est illustrée dans l'analyse de nos données comme un enjeu majeur en lien avec la participation effective des acteurs locaux aux discussions de la TGIRT, surtout pour les acteurs bénévoles, qui sont confrontés à un double défi : le besoin de ressource financière pour participer et le temps nécessaire à la compréhension des enjeux abordés. C'est ce qu'explique ce participant :

[...] C'est vraiment difficile au début, là...comment je pourrais dire. Il faut vraiment prendre le temps de bien comprendre les mécaniques, pis tu sais comment ça fonctionne tout ça. Puis on revient à ce que si c'est des bénévoles déjà qui viennent aux rencontres, ils ont pas le temps de passer des heures de lecture avant pour bien comprendre le régime forestier et les fonctionnements fait que c'est

certain que c'est un enjeu important parce que c'est quand même très technique souvent. (P006)

En plus de la complexité technique des sujets abordés, la durée des séances s'est illustrée comme un deuxième enjeu important. Selon l'un de nos participants ayant déjà participé aux rencontres de la table, celles-ci peuvent durer une journée entière : « (...) c'est plus dans la nature là, tu sais, c'est fastidieux... c'est des réunions qui peuvent durer une journée au complet, ça fait que là, pour moi, admettons de me libérer pour une journée complète, c'est difficile ». (P 003) Il poursuit en disant ceci : « Je t'avoue des fois là, quand je dois prioriser entre deux rencontres. La table GIRT va souvent passer en deuxième ». L'exemple de ce participant qui doit prioriser entre deux rencontres montre un déséquilibre dans les priorités : la Table GIRT passe souvent en second plan par rapport à d'autres réunions jugées plus urgentes ou pertinentes pour les participants.

4.4.1.3 L'absence des élus locaux au sein de la TGIRT

Il est important d'attirer l'attention sur un élément central que le terrain a fait ressortir : le manque d'implication municipale autour des TGIRT. En effet, tous les élus locaux que nous avons interviewés ont souligné leur absence de représentation au sein de ces tables :

[...] Donc, la municipalité n'a jamais été interpellée là-dessus, parce que c'est dans le fond, les tables de gestion intégrée des ressources qui sont un peu les regardant des opérations du ministère. Et sur cette table-là, la municipalité n'est pas nécessairement assise là. (P002)

Cette absence soulève un problème majeur. Voici le témoignage d'un élu local :

[...] La participation des municipalités, c'est minimal... Dans les TGIRT, par exemple, c'est censé être un espace de concertation où tous les acteurs peuvent s'exprimer. Les élus locaux, on est rarement consultés. Les municipalités sont les premières à ressentir les impacts des décisions prises en forêt, que ce soit sur l'environnement, les infrastructures ou les revenus locaux. Pourtant, on n'a presque rien à dire. C'est une grosse lacune dans le système actuel. (P009)

Cette exclusion des élus locaux limite leur capacité à influencer les décisions qui affectent directement leur territoire, comme le rappelle cet élu local pour qui la structure actuelle des TGIRT, ne reflète pas les véritables réalités locales dans la mesure où les communautés, directement concernées par les décisions, ne semblent pas disposer d'un poids suffisant au sein du processus décisionnel :

[...] Pourtant, c'est nos communautés qui vivent les impacts de ces décisions-là, que ce soit sur l'environnement ou sur nos économies locales. Par exemple, les coupes forestières, ça affecte nos paysages, nos chemins, nos cours d'eau, pis

même nos activités récréotouristiques. Les décisions prises dans les TGIRT devraient refléter ces réalités-là, mais ce n'est pas le cas. Pour nous, c'est clair que la structure actuelle ne donne pas assez de poids aux communautés locales. (P 008)

4.4.1.4 La perception de la TGIRT comme un cercle fermé : un processus d'intégration complexe et incertain pour les associations forestières

Il ressort de nos données que la TGIRT présente un caractère fermé qui ne favorise pas une dynamique inclusive. Cette perception est renforcée par le fait que les associations forestières, qui jouent un rôle important dans le secteur, notamment en matière d'éducation forestière, ne sont pas représentées au sein de la TGIRT. Bien qu'elles aient une importance significative dans le domaine, leur absence de représentation sur cette table de concertation souligne une forme d'exclusion, malgré leur contribution à la gestion durable des forêts. Une participante, représentante de l'association forestière régionale, témoigne :

[...] dans le Bas-Saint-Laurent, on s'occupe vraiment d'être proche du public, des jeunes en particulier, pour parler de la forêt puis s'assurer que les bonnes informations sont véhiculées aussi, puis de conscientiser les jeunes à l'importance de la forêt (...) À ma connaissance, on n'a jamais été dessus (TGIRT). Je me suis informée auprès des autres associations forestières ailleurs au Québec s'ils faisaient partie de la table, puis il n'y a pas d'associations forestières qui font partie de la table. Mais il y en a qui ont le droit d'être observateurs. Donc sans un siège à la table, ils ont juste le droit d'assister là, puis d'écouter (P 0011)

Elle poursuit en soulignant le processus d'intégration complexe au sein de la TGIRT et décrit la TGIRT comme un cercle restreint. Ayant elle-même fait une demande pour siéger sur la table, elle témoigne que l'intégration des nouvelles parties prenantes est rendue complexe par un processus exigeant, qui nécessite notamment une demande formelle et justifiée :

[...] C'est très clos comme milieu, la TGIRT, j'ai fait une demande, ça fait peut-être un mois ou deux pour intégrer la TGIRT, puis c'était très complexe. Euh tu sais faut une lettre écrite, puis là ce n'est vraiment pas certain. Puis c'est quoi qui vous motiverait à être sur la table? Tu sais, on dirait que c'est un milieu-là qui est très très fermé. Pis difficile d'entrer là. Donc je pense que oui, il y aurait peut-être un moyen de faire preuve de plus d'ouverture. (P 0011)

4.4.2 Perception des participants concernant les consultations publiques

Pour ce qui est des consultations publiques, nos participants ont, pour la plupart, reconnu l'efficacité de ce dispositif, même si plusieurs d'entre eux ont souligné un manque de diffusion active et de visibilité des consultations. Selon eux, les méthodes actuelles de diffusion, qui reposent principalement sur des annonces dans les journaux, ne garantissent pas une large participation ou une représentation équitable des citoyens : « La consultation publique, là, tu sais, elle est diffusée, je la vois des fois de temps en temps dans le journal, mais sinon j'en entends pas parler. C'est pas bien, tant bien diffusé que ça » (P006). Un autre participant dira : « Ça touche une portion de la population. Tu sais, il n'y a personne qui reçoit une lettre chez eux pour dire consultation publique » (P 004)

En conclusion, les participants ont mis en relief un problème majeur de communication dans le cadre des consultations publiques : la diffusion insuffisante et non ciblée des informations. « Ce n'est pas toute la population qui est consciente qu'il y a une consultation publique. C'est pas une alerte Amber » (P 004). La référence à l'alerte Amber, qui est un système de communication d'urgence pour retrouver des enfants disparus, illustre l'idée que les consultations publiques ne sont pas perçues comme ayant un caractère urgent ou suffisamment percutant.

4.5 LE MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES : UN DÉFI PARTAGÉ PAR LA QUASI-TOTALITÉ DES PARTICIPANTS

Les résultats présentés dans cette section reflètent les principales réponses des participants concernant les défis qu'ils rencontrent dans leur participation à la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette. Parmi l'ensemble des informations recueillies, un défi majeur a particulièrement retenu notre attention : le manque de ressources financières pour optimiser la participation des acteurs.

Presque tous les participants ont souligné l'absence d'accompagnement, notamment financier, de la part de la province pour soutenir leur engagement. Cette problématique est d'autant plus marquée pour les petites OBNL, dont le personnel est principalement composé de bénévoles :

[...] Le défi, il tient à des questions de moyens, moyens financiers notamment, qui ne sont pas forcément les mêmes pour tous les acteurs. Je pense entre autres aux

OBNL dont le fonctionnement est basé sur le volontariat. Les gens qui doivent venir aux rencontres, qui doivent participer aux travaux. Ils ne sont pas payés pour ça. Ils sont bénévoles, donc ça, c'est les moyens financiers. (P 001)

Un autre participant, représentant d'une OBNL environnementale abonde dans le même sens :

[...] Fait que, c'est vraiment bien qu'on ait ces tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire. C'est vraiment un plus. La problématique que nous on a, c'est que présentement tous les organismes plus environnementaux, je dirais, de façon générale, on n'est pas payé pour ça. Fait que c'est tout du temps qu'il faut mettre de part nos organisations qui ne sont pas nécessairement toujours très riches. (P006)

Tout en reconnaissant les avantages des mécanismes de concertation mis en place, une problématique majeure demeure : l'absence de rémunération pour les organisations, en particulier les organisations environnementales. Bien que la participation soit essentielle, il s'agit d'une implication non rémunérée, ce qui implique que les acteurs doivent investir du temps sans compensation financière directe.

Il n'y a pas de rémunération pour les heures consacrées à la préparation et à l'engagement dans ces processus, non plus :

[...] La nouveauté qui est récente, c'est que si jamais par exemple, il y a une table à Rivière-du-Loup, ils vont me rembourser mon kilométrage, puis mon dîner. Mais le temps qu'on met, le temps qu'on travaille là-dessus, puis tout ça, on n'a rien pour ça. Fait que c'est sûr que si le ministère des Forêts allouait des sommes pour certaines organisations à but non lucratif, ça donnerait une chance aux acteurs de pouvoir mieux se former puis se préparer aussi aux rencontres. Parce que là, c'est sûr que, si t'as des sous pour un projet, c'est là-dessus que tu vas travailler dans tes heures de travail, mais tu vas quand même aller à la table, mais t'es pas préparé puis que t'as pas le temps de lire pour bien comprendre. Tu sais, c'est ça aussi, là. Parce que comment je pourrais dire ce n'est pas facile d'émettre des commentaires parce qu'il faut que tu suives bien.

Ainsi, le manque de ressources financières empêche certains acteurs, notamment les organisations à but non lucratif (OBNL), de participer de manière pleinement préparée et efficace aux tables de concertation. Si le ministère allouait des fonds spécifiques pour la préparation des OBNL, cela permettrait aux acteurs de se former et de mieux se préparer pour les réunions. Le manque de financement pour ces organisations semble créer un déséquilibre dans leur capacité à participer activement, car sans fonds pour se consacrer à la préparation des rencontres, ces acteurs se retrouvent souvent mal préparés. Bien qu'ils soient présents aux tables, leur manque de préparation compromet leur capacité à formuler des commentaires pertinents et à suivre les discussions de manière adéquate.

Si certaines OBNL peuvent s'offrir la "chance" de participer aux discussions sur les tables de concertation, ce n'est pas le cas pour elles toutes. Certaines organisations, en particulier celles ayant moins de ressources ou étant moins bien financées, n'ont pas la même capacité à assumer cet engagement bénévole. Cela peut créer une inégalité dans la participation, car les acteurs moins financés peuvent se retrouver exclus des discussions essentielles pour la gestion des ressources naturelles :

[...] Tu sais, comme on disait, on n'est pas payé aussi. On le fait nous sur notre mission de base, mais on a la chance de pouvoir se le permettre. Mais tu sais, c'est pas tous les acteurs, c'est pas tous les acteurs qui ont cette chance là. Puis ça serait vraiment dommage qu'on en vienne à ne plus pouvoir participer parce qu'on n'a pas, on n'a plus assez de sous pour le faire », explique le participant (P 006).

Ce besoin de ressource financière est aussi partagé par la représentante de l'association forestière du BSL:

[...] puis tout le monde a un petit peu de misère là, tu sais, il y a aucune association forestière qui est, euh, qui est très à l'aise financièrement, là, tu sais. Il y en a même qui sont en déficit. Nous, on est chanceux, là, présentement, c'est pas notre cas. Mais il y a plusieurs associations forestières qui sont en déficit, que leur budget est déficitaire. Donc, euh, c'est énormément de travail d'aller chercher parce qu'on n'a pas de financement à la mission.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

Dans ce chapitre final, nous procéderons à la discussion de nos résultats de recherche. L'intérêt de cette étape sera de déterminer, dans quelle mesure nos résultats nous ont permis de répondre à nos questions opératoires en lien avec la théorie du cube démocratique de Fung. Rappelons que cette recherche s'articule autour de trois objectifs principaux, que nous souhaitons brièvement rappeler :

1. Analyser les perceptions des acteurs locaux vis-à-vis de la gestion des forêts publiques : Cet objectif visait à mieux comprendre comment les politiques forestières actuelles sont perçues et vécues sur le terrain, particulièrement par ceux qui en sont les premiers concernés dans la MRC de Rimouski-Neigette. Cela nous permet d'explorer les divergences ou convergences d'opinions entre les différents acteurs.
2. Comprendre les mécanismes de participation publique existants dans le cadre de la gestion des forêts publiques québécoises : L'étude de ces mécanismes vise à identifier dans quelle mesure ils favorisent ou non une participation réelle des acteurs locaux. Nous avons également examiné les perceptions des acteurs locaux à cet égard, afin de mettre en lumière les forces et les limites de ces mécanismes dans la prise de décision forestière.
3. Identifier les défis, les attentes et les espoirs des communautés locales : Enfin, il était essentiel de comprendre les principaux obstacles rencontrés par les communautés locales dans le cadre de la gestion des forêts publiques, ainsi que leurs attentes pour l'avenir. Cet objectif permet d'apporter des éclairages sur les problématiques et les solutions potentielles envisagées par les acteurs locaux.

Ainsi, ce chapitre confrontera les résultats obtenus lors des entretiens avec nos questions opératoires de recherche. Avant de plonger dans la discussion proprement dite, il est important de rappeler nos questions opératoires.

5.1 RAPPEL DE NOS QUESTIONS OPÉRATOIRES

Nos questions opératoires de recherche se sont articulées autour des trois dimensions qu'illustre la théorie du cube démocratique de Fung (2006) :

1. **Qui participe à la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette ?** Cette dimension identifie les acteurs impliqués dans la gestion des forêts

publiques au sein des MRC. Les résultats révèlent la présence d'une multiplicité d'acteurs que, mais n'ayant pas tous le même degré de participation dans le processus de gouvernance forestière.

2. **Comment les acteurs impliqués communiquent et collaborent-ils ?** Cette dimension explore les dynamiques de collaboration entre les acteurs identifiés dans la première dimension. Les résultats montrent que la culture de la collaboration est ancrée dans la région, notamment dans le Bas-Saint-Laurent, où les acteurs locaux montrent un engagement fort. Cependant, des tensions sous-jacentes et des difficultés d'intégration dues à la complexité subsistent.

3. **Quelle est l'influence des acteurs sur la gestion des forêts publiques ?** Cette dimension évalue l'influence réelle des acteurs dans le processus décisionnel. Les résultats révèlent que bien que les mécanismes participatifs soient en place, l'influence des acteurs locaux est souvent limitée, en raison de la dominance des certains acteurs au détriment d'autres acteurs et des dysfonctionnements dans les processus de participation.

5.2 LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES AU SEIN DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

En nous appuyant sur la théorie du cube démocratique de Fung, nous cherchions à comprendre comment la composition de ces acteurs influence le caractère inclusif ou exclusif des dynamiques de gouvernance forestière au sein de la MRC de Rimouski-Neigette. La théorie de Fung (2006) souligne que la diversité et la représentation équitable des acteurs dans les processus décisionnels sont essentielles pour garantir une participation démocratique véritable. Les résultats de notre recherche ont permis de révéler la présence d'une pluralité d'acteurs aux intérêts divergents voire contradictoires, allant des acteurs publics (ministères et représentants provinciaux) aux acteurs privés (industries forestières) en passant par les acteurs communautaires, les organisations à but non lucratif et les citoyens. Ce mode de gestion multi-acteurs illustre parfaitement la définition que Bisson & Jean (2008) attribuent à la gouvernance. Selon ces derniers, celle-ci « met en scène trois catégories d'acteurs : le pouvoir politique local et ses élus, le pouvoir économique avec les entrepreneurs du secteur privé et la société civile représentée par les citoyens réunis dans différentes associations volontaires et groupes d'intérêts » p.544

Cette vision rejoint celle de Baron(2003, p.337), pour qui la gouvernance correspond « à des modes de coordination associant aux acteurs publics (État, collectivités territoriales, etc.) des acteurs privés, qu'ils appartiennent au monde de l'entreprise (entreprises nationales ou transnationales) et/ou à la société civile comprise au sens large (associations, organisations non gouvernementales, syndicats, etc.). »

Si la présence de plusieurs acteurs est essentielle dans la logique de gouvernance (Baron, 2003), cette présence doit pouvoir refléter, une représentation équitable des différents groupes où tous les acteurs s'engagent dans un dialogue équilibré (Habermas, 1997). C'est en ce sens que Habermas (1997) développe la notion de légitimité démocratique, selon laquelle les décisions politiques doivent être prises à travers des délibérations publiques ouvertes et transparentes. Une légitimité démocratique authentique reposerait sur l'égalité des voix des participants. Or, les résultats de notre recherche ont permis de démontrer que tous les acteurs impliqués dans le processus de gouvernance ne participent pas de la même manière. Bien que de nombreux acteurs soient théoriquement impliqués dans les processus participatifs, dans la pratique certains sont exclus, notamment certains OBNL et acteurs communautaires. Dans le contexte des TGIRT par exemple, plusieurs participants ont jugé que les discussions sont dominées par les industries forestières, dont les intérêts économiques sont souvent prioritaires par rapport à des enjeux plus sociaux ou écologiques. En bref, certains acteurs semblent plus « importants » que d'autres.

Ces exclusions sont souvent dues à des barrières administratives, et à un manque de financement qui rendent difficiles la participation de tous les acteurs présents. Si certains acteurs, en raison de leur manque de ressources ou de leur représentation limitée, sont marginalisés dans les processus décisionnels, cela remet en question la légitimité des décisions prises. Cette situation s'apparente à ce que Arnstein (1969) qualifie de participation symbolique. La participation symbolique renvoie selon Gauthier (2024) à des pratiques participatives s'apparentant à des opérations de relations publiques au service des détenteurs du pouvoir ou encore « à des échanges d'informations et à des communications à sens unique » (*ibid*, p.291).

5.3 LES DYNAMIQUES DE COMMUNICATION ET DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS

Si les résultats ont permis de montrer qu'il existe une multitude d'acteurs impliqués dans la gouvernance forestière à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette, ceux-ci sont amenés à collaborer pour meilleure gestion des ressources forestières.

Les résultats révèlent que la culture de la collaboration est ancrée dans la région du Bas-Saint-Laurent, ce qui favorise un environnement propice à la coopération entre les différents acteurs. La plupart des participants ont souligné l'indispensabilité d'un cadre collaboratif dans le contexte de la gestion des ressources du territoire. Cette vision est partagée par Milot (2009) pour qui la collaboration de toutes les parties prenantes est aujourd'hui un élément incontournable de la gouvernance des ressources naturelles. Plusieurs théories s'accordent pour dire que la collaboration est essentielle dans un contexte de gouvernance des ressources naturelles. La théorie de l'agir communicationnel élaborée par Habermas (1987) soutient que les dynamiques de dialogue sont essentielles pour reconstruire les rapports sociaux et rétablir l'équilibre des relations de pouvoir. Selon Ostrom (1990, 2010), la communication permet de déterminer les acteurs de confiance, de comprendre l'impact de certaines actions sur les autres utilisateurs ainsi que sur les ressources forestières, et de trouver des moyens d'organisation pour maximiser les bénéfices tout en minimisant les dégâts. Pour Ostrom (2010), une communication efficace renforce le capital social, qui est important pour permettre aux communautés locales de créer des mécanismes institutionnels afin de résoudre les problèmes liés à la gestion des ressources.

Toutefois, dans le cadre de notre étude, cette dynamique de collaboration n'est pas sans défis. Les résultats ont révélé la présence de conflits sous-jacents mettant en lumière les difficultés de coopération entre les acteurs. Ces tensions proviennent de divergences concernant les priorités et les visions de la gestion des ressources, ainsi que de problèmes liés au partage des coûts et aux responsabilités entre les paliers gouvernementaux. La théorie de l'agonisme, développée par Mouffe (2000), permet de comprendre les tensions/conflits dans le cadre de la gestion des forêts publiques. Selon Mouffe, le conflit occupe une place centrale dans une démocratie. Dans son modèle de pluralisme agonistique, elle soutient que la démocratie ne peut exister sans un certain degré de conflit. Cependant, ce conflit doit être structuré pour qu'il se déroule entre des adversaires légitimes, et non pas entre des ennemis. Autrement dit, dans une démocratie pluraliste, les différences doivent être reconnues et acceptées comme légitimes, même si elles sont vigoureusement contestées. Elle distingue entre agonisme et antagonisme : l'agonisme (rapport entre adversaires) désigne un conflit respectueux où les acteurs politiques, bien qu'en désaccord, reconnaissent le droit de l'autre à défendre ses idées, alors que

l'antagonisme implique un rapport de type ami/ennemi, où l'un cherche à éliminer l'autre. Dans une démocratie, seul l'agonisme est acceptable, car il permet une véritable expression des divergences d'opinion et des alternatives politiques.

Ainsi, le conflit est donc une condition indispensable à la vivacité démocratique. Il permet non seulement d'explorer des alternatives et de renforcer les débats politiques, mais aussi de garantir que la démocratie ne se transforme pas en un système où tout consensus devient uniforme et où les différences sont écrasées.

Cette conception du conflit comme partie intégrante de la démocratie permet de comprendre que les divergences d'intérêts entre les industries forestières, les MRC, et les OBNL, dans le contexte de la gouvernance des forêts publiques, ne doivent pas être vues comme des obstacles insurmontables, mais comme des éléments essentiels à la dynamique démocratique.

5.4 L'INFLUENCE RÉELLE DES ACTEURS SUR LES DÉCISIONS PRISES

La dernière dimension du cube démocratique de Fung nous permet d'analyser l'influence réelle des acteurs impliqués dans la gestion des forêts publiques. Les résultats de notre recherche montrent que bien que des mécanismes de participation aient été mis en place par le régime forestier québécois, ces mécanismes ne garantissent pas une participation véritable des acteurs locaux dans la prise de décision.

Comme nous l'avons exposé dans le chapitre 4, plusieurs participants, bien qu'impliqués dans les TGIRT, exercent une influence limitée sur les décisions majeures concernant la gestion des forêts. Le manque de soutien financier et de formation, associé à un déséquilibre des ressources entre les acteurs (par exemple, les industries forestières disposant de moyens beaucoup plus importants), entrave l'efficacité des mécanismes participatifs. De plus, la complexité des protocoles et la bureaucratie associée à ces processus rendent difficile pour certains acteurs, en particulier les organisations communautaires et la MRC de participer pleinement aux discussions et de formuler des propositions influentes. On note également une difficulté exprimée par plusieurs participants quant à la compréhension des sujets abordés au sein de la TGIRT, du fait de leur technicité (terminologie propre à l'ingénierie forestière). Cette barrière ne permet pas à ces participants d'influencer les discussions. Nos résultats sur le caractère hermétique du vocabulaire associé à la TGIRT font écho aux études de Beaulieu et al., 2024; Bernard et al., 2020b; Lindsay-Fortin, 2017 sur le sujet. La plus récente, Beaulieu et al., 2024, suggère que ces barrières entraînent chez certains membres « une certaine gêne à s'exprimer

publiquement à la TLGIRT » (p.65). Par ailleurs, « d'autres membres notent une asymétrie importante entre le temps de parole des forestiers et celui des autres acteurs » (*Ibid*, p.65) dont les préoccupations portent davantage sur d'autres enjeux, tels que le récréotourisme.

5.4.1 Dispositifs consultatifs ou décisionnels ? : Une analyse des limites des mécanismes de participation

Les mécanismes de participation, tels que les TGIRT, sont perçus par la plupart des participants comme un processus de consultation plutôt qu'un véritable mécanisme décisionnel. Selon les résultats de notre recherche, bien que ces tables soient conçues pour inclure une diversité d'acteurs (acteurs publics, industries forestières, OBNL, etc.), leur capacité à intégrer réellement les préoccupations des acteurs locaux reste limitée. En effet, plusieurs participants ont souligné que les TGIRT et les consultations publiques agissent davantage comme des espaces où les acteurs sont informés et consultés, plutôt que comme des espaces de délibération active permettant d'influencer le contenu des décisions. L'un des participants illustre cette situation :

[...] Pour l'instant en tout cas, on n'a pas l'impression de peser, disons, dans l'équation. Le fait de prendre en considération la connectivité, c'est une préoccupation qui est notée, en tout cas qui est pris en compte, notamment lors du BAPE, ça a été pris en considération, mais dans les faits, les retombées, en aucun cas nos recommandations, ou nos recommandations qui peuvent être appuyées par des partenaires à nous, ne pèsent dans la décision de mettre en place le projet ou pas. (P007)

Ce participant exprime clairement que, bien que des préoccupations telles que la connectivité écologique aient été prises en compte formellement lors des consultations (comme dans le cadre du BAPE), elles ne semblent pas avoir d'impact tangible sur les décisions finales. Cela explique un déséquilibre de pouvoir dans le processus de décision, où les recommandations des acteurs locaux, malgré leur légitimité et le soutien d'autres partenaires, sont souvent ignorées. Ce phénomène peut être interprété à travers le prisme de la théorie de la gouvernance multi-niveaux de Hooghe et Marks (2001), qui souligne que, dans de tels processus, les acteurs locaux se retrouvent souvent dévitalisés face à l'influence plus grande des acteurs supérieurs ou des organisations externes, qui contrôlent les leviers décisionnels importants.

Le concept de « Business Nexus Government » (Howlett et Rayner, 2001) permet également de comprendre la marginalisation des acteurs locaux dans les processus décisionnels. Dans un

tel nexus, les acteurs locaux n'ont pas les moyens d'exercer une réelle pression sur les décisions gouvernementales, car les maîtres du jeu demeurent le gouvernement et les industries.

En conséquence, ces acteurs se retrouvent dans une position d'influence limitée dans le processus de gestion des forêts publiques, ce qui confirme l'idée que les mécanismes participatifs (comme les TGIRT) sont plus perçus comme des outils consultatifs que décisionnels

L'exemple de cette participante dont le « rêve, ce serait que ce soit vraiment plus une table où qu'on peut influencer » (P006) montre clairement que les dispositifs de participation existants ne permettent pas aux participants de pouvoir exercer une influence significative sur les décisions prises.

5.4.2 L'autonomisation comme un facteur incontournable de l'agentivité des acteurs locaux

La théorie des capacités de Sen (1999) met l'accent sur la capacité des individus à choisir librement et à agir dans des contextes où leurs options sont multiples. Elle se base sur l'idée que pour qu'une personne puisse participer pleinement à la vie sociopolitique, elle doit avoir les moyens nécessaires pour exercer ses capacités. Or, dans le cas de la MRC de Rimouski-Neigette, de nombreux acteurs locaux manquent de ressources nécessaires pour préparer et influencer efficacement les discussions, notamment en raison du manque de soutien financier ou d'un accompagnement technique insuffisant. Cette absence de soutien conduit à une participation qui reste limitée et, par conséquent, leur influence sur les décisions demeure faible.

Un des concepts clés de la théorie des capacités est que les libertés réelles sont déterminées par l'accès aux ressources et aux opportunités, mais aussi par la capacité de l'individu ou du groupe à utiliser ces ressources pour atteindre ses objectifs. Cette théorie s'inscrit dans la même perspective que le concept d'« *empowerment* » qui renvoie au développement des capacités des individus, de manière à ce qu'ils prennent conscience de leur pouvoir, l'assument, le développent et l'utilisent pour réaliser leurs projets de vie, en accord avec leurs valeurs et préoccupations. Cela se fait dans un cadre relationnel qui englobe à la fois les sphères individuelles et collectives, à travers des liens sociaux et communautaires étendus. Ainsi, la communauté est perçue comme une société en réseau, valorisant ses éléments internes tout en intégrant des influences extérieures pour renforcer sa cohésion et son développement.

Afin que l'ensemble des parties prenantes s'engagent véritablement et pleinement dans le processus de gouvernance forestière, il est essentiel qu'elles soient en mesure de comprendre les enjeux, les problèmes et les solutions possibles. Cela s'applique également lorsque la population est sollicitée pour exprimer son avis lors des consultations publiques.

Cela dit, ces responsabilités doivent s'accompagner d'informations et de formations adéquates pour favoriser une participation éclairée des acteurs locaux aux réflexions et aux échanges menant aux décisions. Les règles de la participation institutionnelle doivent être clairement définies et communiquées aux participants. Cela permet de clarifier les attentes à leur égard, leur rôle, la nature et la durée de leur participation, ainsi que les aspects négociables ou non, afin qu'ils comprennent pleinement les engagements auxquels ils souscrivent.

5.5 ANALYSE DES RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS

Les participants à cette étude ont exprimé un ensemble de recommandations visant à améliorer la gouvernance forestière au sein de la MRC de Rimouski-Neigette et par ricochet, du Québec. Ces recommandations ont permis de mettre en lumière un besoin urgent de renforcer les capacités des acteurs locaux, d'accorder plus de marge de manœuvre dans les processus décisionnels et de repenser la structure de gouvernance pour garantir une gestion plus durable et inclusive des forêts publiques.

D'abord, la nécessité de reformer la convention de gestion territoriale (CGT) de la MRC a émergé comme une exigence on ne peut plus nécessaire pour améliorer le cadre de la gouvernance forestière locale. Selon l'employé de la MRC que nous avons interviewé, cette reconfiguration devrait permettre de fournir davantage de moyens économiques et humains à la MRC pour mener à bien ses responsabilités en matière de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI). La gestion territoriale des ressources forestières nécessite des ressources techniques et humaines accrues pour que les MRC puissent mettre en œuvre des pratiques de gestion durable. Cette demande s'accompagne de la nécessité d'un meilleur accompagnement des outils de communication et des protocoles de gestion simples car le manque de soutien adéquat à ce niveau limite leur autonomie et la qualité de la gestion qu'ils peuvent exercer sur leur territoire.

En outre, plusieurs recommandations convergent autour du financement et du besoin d'une plus grande flexibilité dans les processus de planification forestière. Les participants ont évoqué que le financement, tant au niveau provincial qu'à l'échelle des MRC, est indispensable

pour permettre aux acteurs locaux de participer pleinement aux décisions. Une autre recommandation importante concerne la transformation des TGIRT en instances décisionnelles véritables, et non uniquement consultatives. Actuellement, ces tables de concertation sont perçues par certains acteurs comme des lieux où leurs voix sont entendues, mais où leur influence réelle sur les décisions reste limitée. Pour que les TGIRT deviennent véritablement efficaces, il est suggéré de revoir leur structure de gouvernance en redistribuant les pouvoirs pour accorder une plus grande place aux communautés locales et aux municipalités. Une telle révision renforcerait l'inclusivité du processus, en permettant aux acteurs locaux de participer non seulement à la consultation, mais aussi à la prise de décisions stratégiques.

Aussi, l'idée de « forêts de proximité », bien que pour le moment inaboutie, a été évoquée comme une notion à reconsidérer. Elle pourrait permettre aux communautés locales de gérer directement certaines zones stratégiques de leur territoire, renforçant ainsi leur autonomie et leur sentiment de contrôle sur les ressources naturelles qui les entourent. Cela rejoint l'idée d'une régionalisation accrue de la gestion forestière, avec des structures décentralisées qui tiendraient mieux compte des spécificités locales et des enjeux propres à chaque région. Une telle approche permettrait une gestion plus souple et adaptée, mieux à même de répondre aux défis contemporains liés à la protection de l'environnement et au développement durable.

En somme, les recommandations des participants révèlent une volonté forte d'instaurer une gouvernance forestière plus équitable et inclusive, où la participation locale ne se limite pas à une simple consultation, mais joue un rôle central dans la prise de décisions. Elles soulignent également la nécessité d'un soutien renforcé pour les acteurs locaux afin de leur permettre de remplir leur rôle dans la gestion durable des forêts publiques, notamment à travers un meilleur financement, une formation adéquate, et une révision des structures de pouvoir au sein des instances de concertation. Une réforme en profondeur des mécanismes participatifs actuels semble ainsi indispensable pour garantir que les communautés locales puissent réellement influencer la gestion des ressources forestières et contribuer à leur préservation de manière durable et équitable.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En entamant cette recherche, l'objectif était clair : explorer la participation des communautés locales dans la gouvernance forestière au Québec, à partir du cas spécifique de la MRC de Rimouski-Neigette. Nous cherchions plus précisément à comprendre la place (les rôles) qu'occupent les communautés locales dans la configuration actuelle du régime forestier québécois, après plusieurs décennies de changements majeurs. Ces objectifs se sont déclinés en trois points précis : : 1) analyser les perceptions des acteurs locaux concernant la gestion des forêts publiques, 2) examiner l'efficacité des mécanismes de participation existants, et 3) identifier les défis rencontrés par les communautés locales dans ce processus ainsi que leurs perspectives.

Les résultats obtenus, nous ont permis de répondre à ces objectifs en mettant en lumière plusieurs aspects clés. La confrontation des résultats au premier objectif a permis de mettre en lumière une divergence de perceptions des participants concernant la gestion des forêts publiques au sein de la MRC de Rimouski-Neigette. Dans cette foulée de points de vue, on note principalement une frustration croissante de plusieurs acteurs qui soulignent une gestion des forêts publiques qui fait abstraction des véritables enjeux sociaux et écologique au profit d'un usage économique des ressources forestières. Cela dit, il est important de noter que des efforts sont entrepris par le gouvernement pour réduire l'écart entre les espérances des communautés locales et les réalités observables sur le terrain, bien que nos données démontrent que ces efforts demeurent timides et mériteraient d'être consolidés.

En ce qui concerne le deuxième objectif, qui visait à examiner l'efficacité des mécanismes de participation, les résultats ont révélé que bien que des mécanismes tels que les TGIRT existent, leur configuration actuelle ne permet pas une participation optimale des acteurs locaux. L'opportunité de ces mécanismes ne fait pas débat : tous les répondants sont unanimes sur le fait que ces dispositifs ont bel et bien leur place, dans le sens où ils facilitent un certain réseautage entre les acteurs du territoire, en plus d'être des canaux d'échanges et d'expression. Ils doivent cependant être mieux déployés de sorte à ce qu'ils correspondent avant tout aux besoins des communautés locales et non du gouvernement ou des entreprises privées.

Le troisième objectif visait à identifier les défis rencontrés par les communautés locales et à explorer leurs perspectives. Les résultats ont révélé plusieurs obstacles structurels majeurs, notamment un manque de financement, une inaccessibilité des outils de participation et un

manque de formation pour les acteurs locaux. Ainsi, leur capacité à influencer véritablement la gestion forestière est souvent restreinte par des inégalités de ressources et un manque de formation spécifique.

Une des perspectives les plus fréquemment évoquées concerne la reconfiguration des mécanismes actuels de participation ainsi que le renforcement de la décentralisation dans la gestion forestière, permettant à la MRC et aux acteurs locaux d'avoir un contrôle plus direct sur les processus décisionnels

Comme nous l'avons expliqué dans des sections dédiées, notre étude n'est pas exempte de limites. Celle-ci comporte des limites qui ont trait tant à la posture du chercheur dans un contexte nouveau qu'à la méthodologie même de la recherche. Ces limites pourraient ouvrir la voie à de futures recherches qui approfondiront plusieurs aspects de cette étude. Par exemple, il serait pertinent d'explorer plus en détail les dynamiques de pouvoir au sein des TGIRT, en examinant comment les acteurs marginalisés pourraient être mieux intégrés dans les processus décisionnels. Un approfondissement de l'analyse des tensions entre les différents groupes d'acteurs pourrait également permettre de mieux comprendre les mécanismes de négociation et de compromis nécessaires à une gestion plus inclusive et durable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abanda Ngonu, F., & Ngoutane Peyou, S. A. (2022). Modes de participation et d'implication des communautés autochtones dans l'exploitation des ressources naturelles au Cameroun : Réflexions sur un modèle de gouvernance forestière autochtone dans le bassin du Congo. *Les Cahiers du CIÉRA*, 21, 33. <https://doi.org/10.7202/1096757ar>
- Agrawal, A., & Ostrom, E. (2001). Collective Action, Property Rights, and Decentralization in Resource Use in India and Nepal. *Politics & Society*, 29(4), 485–514. <https://doi.org/10.1177/0032329201029004002>
- Amedzro St-Hilaire, W., & Chiasson, G. (2012). État et gouvernance des forêts au Québec. *Revue française d'administration publique*, 142(2), 517–532. <https://doi.org/10.3917/rfap.142.0517>
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216–224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>
- Association internationale pour la participation publique. (2007). *Spectrum of Public Participation. Organizing Engagement*. <https://organizingengagement.org/models/spectrum-of-public-participation/>
- Bainville, S., Bertzky, M., Bigombe Logo, P., Billand, A., Boucher, J.-F., Charrouf, Z., Cissé, M., Defo, L., Deschênes, P., Ducourtieux, O., Dufumier, M., Feintrenie, L., Garcia, C. A., Guillitte, O., Huybens, N., Karsenty, A., Koné, I., Kouadio, A. S., Lescuyer, G., ... Villeneuve, C. (2012). *Forêts et humains : Une communauté de destins. Pièges et opportunités de l'économie verte pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté : document de synthèse*. IEPF.
- Banque mondiale. (2016, mars). *Les forêts sont une ressource vitale pour le climat, l'eau, la santé et les moyens de subsistance*. World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/03/18/why-forests-are-key-to-climate-water-health-and-livelihoods>
- Baron, C. (2003). La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique. *Droit et société*, 54(2), 329–349. <https://doi.org/10.3917/drs.054.0329>
- Beaudoin, J.-M., & LeBel, L. (2011). A comparison of Aboriginal and non-Aboriginal entrepreneurs in the Quebec forestry sector. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 12(1), 44–61. <https://doi.org/10.1504/IJESB.2011.037339>
- Beaulieu, H., Chiasson, G., Montpetit, A., & Sênayi, M. B. T. (2024). Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire : Quelle ouverture à la participation locale pour la forêt publique? *Revue Organisations & territoires*, 33(1), Article 1. <https://doi.org/10.1522/revueot.v33n1.1714>

- Bédard, M.-O. (2015). *Conditions pour une gestion en commun des ressources forestières. Entre les communautés, l'état et les marchés, construire de nouveaux communs*. Université de Sherbrooke.
- Bernard, A., & Gélinas, N. (2020). Assessment of a Public Participation Tool by Experts : A Case Study of Quebec, Canada. *Natural Resources*, 11(7), Article 7. <https://doi.org/10.4236/nr.2020.117017>
- Bernard, A., Gélinas, N., & Flamand-Hubert, M. (2020). La participation publique en contexte d'aménagement forestier : En quête d'une « vraie » gestion intégrée des ressources et du territoire. *Cahiers de géographie du Québec*, 65(183), 295–307. <https://doi.org/10.7202/1093671ar>
- Berthier, N. (2010). *Les techniques d'enquête en sciences sociales* (4e éd.).
- Bisson, L., & Jean, B. (2008). La gouvernance partenariale : Un facteur déterminant du développement des communautés rurales. *Revue canadienne des sciences régionales*. <https://idjs.ca/images/rcsr/archives/V31N3-JEAN-BISSON.pdf>
- Bissonnette1, J.-F., Blouin2, D., Bouthillier3, L., & Teitelbaum4, S. (2020). Vers des forêts de proximité en terres publiques ? Le « bricolage » institutionnel comme vecteur d'innovation en foresterie communautaire au Québec, Canada. *Revue Gouvernance*, 17(2), 52–77. <https://doi.org/10.7202/1073111ar>
- Blais, R., & Chiasson, G. (2005). L'écoumène forestier canadien : État, techniques et communautés— L'appropriation difficile du territoire. *Revue canadienne des sciences régionales*.
- Bouthillier, L., & Roberge, A. (2007). Les intentions des programmes de participation du public appliqués par l'industrie forestière : État de la situation au Québec. *The Forestry Chronicle*, 83(6), 810–817. <https://doi.org/10.5558/tfc83810-6>
- Bouthillier, L., Chiasson, G., Chiasson, G., Mévellec, A., Boucher, J. L., & Bouthillier, L. (2023). Le régime forestier québécois : Gouvernement, gouvernance et gouvernementalité. In *La gouvernance forestière entre secteur et territoire* (p. 27–60). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/jj.5024379.6>
- Brodhag, C. (2001). *Glossaire pour le développement durable*.
- Buttoud, G. (1983). *L'état forestier : Politique et administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*.
- Chevallier, J. (2003). La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? *Revue française d'administration publique*, 105–106, 203–217. <https://hal.science/hal-01728672>
- Chiasson, G., & Beaulieu, H. (2020). Staple state et participation des communautés rurales dans la gouvernance de la forêt publique québécoise : Bilan des mesures des réformes du régime forestier. *Revue Organisations & territoires*, 29(1), Article 1. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n1.1129>
- Chiasson, G., Andrew, C., & Perron, J. (2006). Développement territorial et forêts : La création de nouveaux territoires forestiers en Abitibi et en Outaouais. *Recherches sociographiques*, 47(3), 555–572. <https://doi.org/10.7202/014658ar>

- Chiasson, G., Boucher, J. L., & Thibault, M. (2005). La forêt plurielle : Nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6(2), Article Volume 6 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.4298>
- Chiasson, G., Gonzalez, C., & Leclerc, É. (2011). La gouvernance participative des forêts publiques : L'Ontario et le Québec, des chemins parallèles ? *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 11, Article 11. <https://doi.org/10.4000/tem.1186>
- Chiasson, G., & Leclerc, É. (Éds.). (2013). *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : Une avenue de développement des régions périphériques?* Presses de l'Université du Québec.
- Chiasson, G., Mévellec, A., Bouthillier, L., & Boucher, J. (2020). Gouvernance forestière et changement d'échelle : Le rôle ambigu de l'État dans la mise en place d'instances régionales. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 17(2), 30–51. <https://doi.org/10.7202/1073110ar>
- Chiasson, G., & Montpetit, A. (2020). Communautés forestières et gouvernance : Quelles articulations ? *Revue Gouvernance*, 17(2), 1. <https://doi.org/10.7202/1073108ar>
- Chorfi, K. (2008). *La prise en compte du contexte économique et social dans le plan d'aménagement forestier intégré : Le cas des forêts de Genévrier du Sud Kirghizidtan (Asie centrale)*. Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement [AgroParisTech].
- Cornwall, A., & Gaventa, J. (2001). Bridging the Gap: Citizenship, Participation and Accountability. *PLA Notes*, 40.
- Demetriou, E., Demory, M., & Pavie, A. (2020). Introduction—La réflexivité dans et par la recherche.
- Enters, T., & Anderson, J. (1999). Reconsidérer la décentralisation et le transfert des responsabilités en matière de conservation de la diversité biologique. *Unasylva*, 50(199). <https://www.fao.org/3/x3030f/x3030f04.htm>
- Fortier, J.-F., & Wyatt, S. (2014). Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec : Le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des « tables GIRT ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 35–47. <https://doi.org/10.7202/1027878ar>
- Fournis, Y., & Fortin, M.-J. (2013). La transition des régimes de ressources au prisme de la gouvernance : Les secteurs forestier, porcine et éolien. *Étude SI-3 remise au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP*. Rimouski : Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial/GRIDEQ/CRDT/UQAR. https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/PR3.7.3.pdf
- Fournis, Y., Chiasson, G., Flamand-Hubert, M., Torre, A., L'Italien, F., & Crévoisier, O. (2016). *RESSOURCES NATURELLES, GOUVERNANCE ET COLLECTIVITES: Refonder le développement des territoires*. <https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/1304/1/RNG%20num%C3%A9rique.pdf>
- Fréchette, A. (2009). La gouvernance forestière au Québec : Le défi du changement institutionnel dans les systèmes socio-écologiques interdépendants. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6*, Article Hors série 6. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8948>
- Fung, A. (2006). Varieties of Participation in Complex Governance. *Public Administration Review*, 66, 66–75. <http://www.jstor.org/stable/4096571>

- Gauthier, M. (2024). L'échelle de la participation citoyenne d'Arnstein : Notoriété et postérité d'un article fondateur en aménagement du territoire et urbanisme. *Lien social et Politiques*, 92, 290–304. <https://doi.org/10.7202/1112815ar>
- Gaudin, J.-P. (2002). *Pourquoi la gouvernance ?* Presses de Sciences Po. <https://www.nouvelleetcie.fr/livre/34568-pourquoi-la-gouvernance--jean-pierre-gaudin-presses-de-sciences-po>
- Gendron, C., Yates, S., & Friser, A. (2024). La participation : Degrés et diversions. *Lien social et Politiques*, 92, 333–340. <https://doi.org/10.7202/1112818ar>
- Gesualdi-Fecteau, D., Venne, B., Matte Guilmain, L., & Asselin, H. (2022). Nouveau régime forestier et conditions de travail en sylviculture : Retour vers le futur? *Relations industrielles / Industrial Relations*, 77(4). <https://doi.org/10.7202/1097690ar>
- Glesinger, E. (2007). Le rôle de la forêt dans le développement économique du monde. 58.
- Gouvernement du Québec. (2022, avril 28). La forêt démystifiée : L'apport de la forêt à la vitalité de nos communautés. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/vitalite-economique-foret-39804>
- Gouvernement du Québec. (2024). Loi et réglementation forestières. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/gestion-forets-publiques/loi-reglementations-forestieres>
- Gravel, N., & Lavoie, A. (2009). Introduction : Governance in perspective. *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies / Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, 34, 5–11. <https://doi.org/10.2307/41800465>
- Guay, L. (2019). Didier Busca et Nathalie Lewis (dir.), *Penser le gouvernement des ressources naturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 472 p. *Recherches sociographiques*, 60(3), 702–704. <https://doi.org/10.7202/1075167ar>
- Guillemette, F., Luckerhoff, J., Plouffe, M.-J., & Fall, O. (2021). La recherche qualitative : Une analyse du vécu humain. Clarification conceptuelle à partir de nos recherches avec des personnes marginalisées. *Enjeux et société : approches transdisciplinaires*, 8(1), 10–35. <https://doi.org/10.7202/1076534ar>
- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel* (Vol. I et II). Fayard.
- Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie*. Gallimard.
- Hamel, P., & Jouve, B. (2006). Un modèle québécois ? : Gouvernance et participation dans la gestion publique. In *Un modèle québécois ? : Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Presses de l'Université de Montréal. <https://books.openedition.org/pum/15098>
- Hooghe, L., & Marks, G. (2001). *Multi-level governance and European integration*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield.
- Howlett, M., & Rayner, J. (2001). Chapter 2. The Business and Government Nexus : Principal Elements and Dynamics of the Canadian Forest Policy Regime. In M. Howlett (Éd.), *Canadian Forest Policy : Adapting to Change* (p. 23–62). University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781442672192-004>
- Innis, H. A. (1930). *The fur trade in Canada : An introduction to Canadian economic history*. Yale University Press. <http://archive.org/details/FURTRADEINCANADA>

- Institut du Nouveau Monde (INM). (2013). Les échelles de la participation publique. <https://inm.qc.ca/les-echelles-de-la-participation-publique/>
- Joumard, R. (2009). Le concept de gouvernance (p. 52). <https://hal.science/hal-00489237>
- Lacroix, I., & St-Arnaud, P.-O. (2012). La gouvernance : Tenter une définition. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, 4(3), 19–37. <https://doi.org/10.17118/11143/20084>
- Lalonde, L. (2017). *LA PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS À LA GOUVERNANCE DES FORÊTS PUBLIQUES QUÉBÉCOISES* [Université de Sherbrooke]. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11554/Lalonde_Louis_M_A_2017.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Leclerc, E. (2013). *Construction des nouveaux territoires de la gouvernance forestière au Québec : Regards sur les régions du Bas-Saint Laurent et de l'Outaouais* [Université du Québec en Outaouais]. https://di.uqo.ca/id/eprint/633/1/Leclerc_%C3%89dith_2013_Th%C3%A8se.pdf
- Lemieux, V. (2001). *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir*. PUM.
- Lindsay-Fortin, F. (2017). *Gouvernance territoriale et tables de gestion intégrée des ressources et du territoire : Analyse du discours des acteurs de la Capitale-Nationale*. <https://hdl.handle.net/20.500.11794/27823>
- Mattes, M., & Beauvais, E. (2024). La question récurrente de la participation civique et de ses effets pernicieux sur les principes de justice. *Lien social et Politiques*, 92, 318–332. <https://doi.org/10.7202/1112817ar>
- Mbairamadji, J. (2009). De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun. *VertigO*, 9(1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.8614>
- Médard, J.-F. (1969). Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis (cahier no 172), Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Milot, N. (2009). Institutionnaliser la collaboration : Planifier le recours aux approches collaboratives en environnement. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 9(1), Article 9–1. <https://journals.openedition.org/vertigo/8542?lang=en>
- Ministère des Ressources naturelles (MRN). (1999). *Mise à jour du régime forestier : Synthèse des consultations publiques-Automne 1998*. Bibliothèque nationale du Québec. <http://numerique.banq.qc.ca/>
- Mobeky Mawa Zoziko, J.-F. (2022). La participation des communautés locales dans la gouvernance forestière en province de l'équateur : Enjeux et perspectives. *Mouvements et Enjeux Sociaux - Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, 1(115). <https://mesrids.org/wp-content/uploads/2022/01/MES-115-Vol.-1-Octobre-De%CC%81cembre-2020-Mobeky.pdf>
- Mouffe, C. (2000). *Le Paradoxe démocratique*. Verso.
- MRC de Rimouski-Neigette. (2018). Tourisme – MRC de Rimouski-Neigette. <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/developpement-local/tourisme-mrc-de-rimouski-neigette/>
- MRC de Rimouski-Neigette. (2020). Schéma d'aménagement et de développement révisé. <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Chapitre-02-Description-du-territoire.pdf>

- MRC de Rimouski-Neigette. (2022). Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé. https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/wp-content/uploads/2022/08/Projet-de-schema-de-developpement-revise_30-06-2022.pdf
- Nyange, N. M. (2014). *Participation des communautés locales et gestion durable des forêts : Cas de la Réserve de la biosphère de Luki en République Démocratique du Congo*. Université Laval, Université de Kinshasa.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (2000). Reformulating the Commons. *Swiss Political Science Review*, 6(1), 29–52. <https://doi.org/10.1002/j.1662-6370.2000.tb00285.x>
- Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck.
- Paquette-Dioury, A. (2009). *La participation citoyenne comme idéal éthique : intégrer les autochtones aux projets de recherche : le cas de l'Enquête de santé du Nunavik*. Université Laval.
- Paye, O. (2005). La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique. *Études internationales*, 36(1), 13–40. <https://doi.org/10.7202/010730ar>
- Pin, C. (2023). L'entretien semi-directif. *LIEPP Methods Brief / Fiches méthodologiques du LIEPP*. <https://sciencespo.hal.science/hal-04087897>
- Ribot, J. C. (2002). *La décentralisation démocratique des ressources naturelles : Institutionnaliser la participation populaire*. World Resources Institute.
- Ribot, J. C. (2004). *Waiting for democracy: The politics of choice in natural resource decentralization*. World Resources Institute.
- Schrögel, P., & Kolleck, A. (2018). The Many Faces of Participation in Science. *Science & Technology Studies*, 32, 77–99. <https://doi.org/10.23987/sts.59519>
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Knopf.
- Sénéchal, Y. (2024). Liminaire : Les « 150 échelons » de la participation citoyenne ou l'échelle d'Arnstein aujourd'hui. *Lien social et Politiques*, 92, 252–258. <https://doi.org/10.7202/1112812ar>
- Statistique Canada. (2022). *Recensement de 2021—Rimouski-Neigette*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?lang=F&topic=1&dguid=2021A00032410>
- Tardif, P. J., Bissonnette, J.-F., & Dupras, J. (2017). La participation publique dans la gestion des forêts du Québec : Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. *The Forestry Chronicle*, 93(01), 58–70. <https://doi.org/10.5558/tfc2017-011>
- Teitelbaum, S. (2015). Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois : Quelle évolution (1960-2014)? *Recherches sociographiques*, 56(2–3), 299–323. <https://doi.org/10.7202/1034209ar>

- Thibault, A., Lequin, M., & Tremblay, M. (2000, octobre). *Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible)*. Conseil de la santé et du bien-être. https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/Archives/ConseilSanteBienEtre/Rapports/20001009_rapp_cfr.pdf
- Tournier, C. (2007). Le concept de gouvernance en science politique. *12*(1).
- Vera Cruz, G. (2016). *Méthodologie de recherche en sciences humaines et sociales : Manuel contenant des exemples pratiques issus des recherches « exotiques » réalisées en grande partie par l'auteur*.
- Wade, R. (1987). The management of common property resources collective action as an alternative to privatization or state regulation. *Cambridge Journal of economics*, *11*. <https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/5886/The%20management%20of%20common%20property%20resources%20collective%20action%20as%20an%20alternative%20to%20privatization.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

ANNEXE I : LETTRE DE RECRUTEMENT



PARTICIPANT(E)S RECHERCHÉ(E)S

TITRE DU PROJET : Gouvernance forestière et participation des communautés locales au Québec: une étude de cas de la participation à la gestion des forêts publiques dans la MRC de Rimouski-Neigette, au Bas-Saint-Laurent.

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Christophe Sorel Hodonou, étudiant à la Maîtrise en développement régional sous la direction de Daniela Moisa, professeure au département sociétés, territoires, et développement à l'UQAR.

Je m'appelle Christophe Sorel Hodonou, étudiant à la maîtrise en développement régional à l'UQAR, je suis présentement à la recherche de personne majeure et intéressée à participer à une étude portant sur la participation des communautés locales à la gouvernance des forêts publiques dans le Bas-Saint-Laurent, plus précisément dans la MRC de Rimouski-Neigette. Cette recherche, menée sous la direction du professeure Daniela Moisa, vise à mieux comprendre les dynamiques de gouvernance forestière participative et à identifier les forces et faiblesses des mécanismes actuels afin de formuler des recommandations pour améliorer cette gouvernance. Dans le cadre de cette étude, je souhaite recueillir les perspectives et les expériences de différents acteurs impliqués dans la gestion forestière à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette.

Ainsi, pour participer à cette recherche vous devez respecter les critères suivants (*Pour des raisons de simplicité le masculin est utilisé, mais il est entendu que les termes employés désignent aussi bien les hommes que les femmes*) :

- Être résident de l'une des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette et ayant un intérêt manifeste pour la gouvernance forestière.

ET/OU

- Être un représentant régional du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF)

ET/OU

- Être utilisateur direct ou indirect des forêts publiques présentes sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

ET/OU

- Être élu local ou responsable municipal de l'une des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette et impliqué dans la gestion forestière locale

ET/OU

- Être un représentant d'un OBNL impliqué dans l'activité forestière sur le territoire de la MRC (récrotourisme, recueillement, conservation, recherche scientifique, éducation, etc.)

ET/OU

- Être un représentant d'une organisation de chasse et ou de pêche opérant à l'échelle de la région étudiée

ET/OU

- Être propriétaire ou locataire de terrains de villégiatures dans la zone de l'étude

ET/OU

- Être une compagnie forestière œuvrant dans la zone de l'étude

ET/OU

- Être un chercheur s'intéressant aux enjeux de gouvernance forestière, ayant des travaux déjà publiés sur la question de la gouvernance forestière ou des sujets connexes et ayant une bonne connaissance de la zone de l'étude

Concrètement, la participation à ce projet de recherche consiste en une entrevue d'au plus 55 minutes qui sera réalisée à un moment et dans un lieu qui vous conviennent, ou via une plateforme en ligne selon vos préférences.

La participation est entièrement volontaire et toutes les informations recueillies seront traitées de manière strictement confidentielle. Vous avez également le droit de vous retirer de l'étude à tout moment sans aucune conséquence.

En tant que participant à cette recherche, vous avez le droit de consulter les données collectées lors de votre entretien. Si vous souhaitez consulter ces données, veuillez en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : ChristopheSorel.Hodonou@uqar.ca. Nous nous engageons à vous fournir une copie des données de votre entretien dans un délai de 30 jours suivant la réception de votre demande.

Lors de la collecte des données, votre identité sera directement identifiée. Cependant, pour la conservation et la diffusion des données, celles-ci seront codées. Vous vous verrez attribuer un code unique, et la clé de code sera conservée de manière sécurisée jusqu'à la fin de l'analyse des données et la publication des résultats. Une fois ces étapes terminées, la clé de code sera détruite, ce qui rendra les données anonymisées.

Si vous acceptez de participer à cette étude ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au numéro suivant : [REDACTED] ou par courriel à l'adresse électronique suivante : ChristopheSorel.Hodonou@uqar.ca ou à contacter la directrice de recherche à l'adresse électronique suivante : daniela.moisa@uqar.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons que vous considèrerez cette opportunité de contribuer à une meilleure compréhension de la gouvernance forestière dans notre belle région.

ANNEXE II : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT VERBAL (FICV) CONCERNANT LA PARTICIPATION



Ce formulaire d'information et de consentement vous est envoyé par courriel ou distribué par un autre moyen plus direct. Ainsi, vous pouvez en faire une lecture préalable avant d'y consentir verbalement lors d'un appel téléphonique, ou d'une rencontre en visioconférence selon vos préférences.

1 TITRE DU PROJET

Gouvernance forestière et participation des communautés locales au Québec: une étude de cas de la participation des communautés locales à la gestion des forêts publiques dans la MRC de Rimouski-Neigette, au Bas-Saint-Laurent.

2 RESPONSABLE(S) DU PROJET DE RECHERCHE

2.1 Responsable

Christophe Sorel Hodonou, étudiant à la maîtrise en développement régional, UQAR.

2.2 Direction de recherche

Daniela Moisa, professeure au département Sociétés, territoires et développement, UQAR.

3 FINANCEMENT

Ce projet n'est pas financé.

4 CONFLIT D'INTERET

Ce projet de recherche ne présente aucun conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

5 PRÉAMBULE

Nous sollicitons votre participation au projet de recherche en titre.

Avant d'accepter de participer à ce projet, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles et à demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair lors de votre entretien avec un membre de l'équipe de recherche. Ce dernier prendra le temps de lire avec vous le présent document. Enfin, si vous désirez participer à ce projet, votre consentement verbal sera recueilli et retranscrit dans le verbatim de l'entrevue.

6 NATURE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE

6.1 Description du projet de recherche

Les forêts jouent un rôle crucial pour l'environnement et les communautés locales qui dépendent de ces forêts pour assurer leurs besoins quotidiens. Cependant, la gestion de ces forêts est souvent complexe et nécessite la participation active des communautés locales pour être vraiment efficace.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, et plus particulièrement dans la MRC de Rimouski-Neigette, cette participation locale est essentielle pour assurer une gouvernance forestière durable.

Cependant, il y a des défis. Les communautés locales peuvent avoir des difficultés à s'organiser et à se faire entendre dans le processus de décision. Il peut aussi y avoir des tensions entre les besoins économiques, comme l'exploitation forestière et la protection de l'environnement. De plus, il peut être difficile de trouver des approches de gestion qui soient justes et inclusives pour toutes les parties prenantes.

Le présent projet de recherche se penche donc sur comment les communautés locales peuvent mieux participer à la gestion des forêts publiques au Québec, à partir du cas particulier de la MRC de Rimouski-Neigette.

6.2 Objectif(s) spécifique(s)

Nous voulons comprendre les mécanismes de participation publique qui existent déjà et voir dans quelles mesures ces mécanismes sont à la hauteur des attentes des communautés locales

Nous voulons identifier les obstacles et défis liés à la participation effective des communautés locales dans la gouvernance des forêts publiques au Québec.

Nous voulons proposer des solutions pour une gestion forestière plus inclusive et durable, répondant aux attentes socio-économiques et culturelles du moment.

6.3 Déroulement

Votre participation à ce projet de recherche consistera à réaliser une entrevue, à l'endroit et au moment de votre choix, dont la durée sera d'environ 55 minutes. Avec votre autorisation, seul l'audio des entrevues sera enregistré et retranscrit en verbatim pour les besoins d'analyse.

7 AVANTAGES ASSOCIÉS AU PROJET DE RECHERCHE

Les potentiels bénéfiques à votre participation à ce projet sont les suivants :

1. Acquisition de nouvelles connaissances pouvant être utiles
2. Le sentiment d'avoir contribué à enrichir les connaissances dans un domaine essentiel tel que la gouvernance des ressources naturelles dans votre région

8 CONFIDENTIALITÉ, CONSERVATION ET ADMINISTRATION DES DONNÉES & DIFFUSION

8.1 Confidentialité

Le chercheur principal est responsable de contrôler l'accès au matériel brut et aux données non dénominalisées. Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants : Les données seront dépersonnalisées afin de les rendre confidentielles. Pour ce faire, un code alphanumérique sera attribué à chaque participant. L'accès à l'identité du participant sera toujours possible par le chercheur principal et par la directrice de recherche qui seront les seuls à avoir accès à la liste des codes et des participants (la « clé de code »).

8.2 Conservation

Les mesures de protection prévues pendant la conservation et l'élimination des données sont les suivantes :

Tout le matériel de la recherche au format numérique sera conservé dans un service de stockage et de partage de fichiers (infonuagique OneDrive UQAR) et dans disque dur de l'ordinateur du chercheur principal protégé par un mot de passe. Tout le matériel au format non numérique (ex : formulaire de consentement) sera conservé dans un classeur verrouillé dans le bureau du chercheur principal.

8.3 Diffusion

Les résultats de la recherche seront publiés par le biais du mémoire de maîtrise de l'étudiant-chercheur. La publication des résultats de la recherche ne permettra en aucun cas d'identifier les personnes participantes à l'étude. Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande verbalement en indiquant l'adresse courriel où ils aimeraient recevoir le document.

9 PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous avez le droit de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en faisant connaître votre décision au chercheur responsable du projet, et ce, sans qu'il y ait de préjudices. En cas de retrait, avant de procéder à la destruction de vos données, je vous demanderai si vous consentez à ce que les données recueillies jusqu'à la date du retrait soient conservées. Si vous ne consentez pas, toutes les données seront détruites selon les modalités en vigueur à l'UQAR au moment du retrait. Enfin, toute nouvelle connaissance acquise durant le déroulement du projet qui pourrait affecter votre décision de continuer d'y participer vous sera communiquée sans délai par courriel ou par appel téléphonique.

10 CONSULTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

1. Vous avez le droit de consulter les données collectées lors de votre entretien. Pour ce faire, vous pouvez en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : ChristopheSorel.Hodonou@uqar.ca
2. Une fois la demande reçue, nous fournirons une copie des données de l'entretien dans un délai de 30 jours.

11 DESTRUCTION DES DONNÉES

1. **Données numériques** : Les données seront détruites à l'aide d'un logiciel spécialisé recommandé par le Centre de service des technologies de l'information de l'UQAR au moment de la destruction.
2. **Données papier** : Les documents papier seront déchiquetés par le service d'archivage de l'UQAR.

Les données sensibles seront détruites dès que possible après leur utilisation.

12 INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Aucune rémunération ou compensation n'est offerte dans le cadre de cette recherche.

13 PERSONNES-RESSOURCES

Si vous avez des questions concernant le projet de recherche ou si vous rencontrez un problème que vous croyez relié à votre participation au projet de recherche, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au numéro suivant : [REDACTÉ] « Nous accepterons de virer les frais de communication. » ou par courriel à l'adresse électronique suivante : ChristopheSorel.Hodonou@uqar.ca ou à contacter la directrice de recherche à l'adresse électronique suivante : daniela.moisa@uqar.ca

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Rimouski aux coordonnées suivantes :

Par courriel : cer@uqar.ca

Par téléphone - Secrétariat du décanat de la recherche : 418-723-1986 poste 1540 (ligne sans frais : 1-800-511-3382)

Par la poste : Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAR, 300 allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A, Rimouski (Québec), G5L 3A1, CANADA

12 REMERCIEMENT

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons que vous considérerez cette opportunité de contribuer à une meilleure compréhension de la gouvernance forestière dans notre belle région.

12 CONSENTEMENT VERBAL DU PARTICIPANT (à compléter par la personne qui obtient le consentement)

Dans le cadre du projet intitulé « **Gouvernance forestière et participation des communautés locales au Québec : une étude de cas de la participation des communautés locales à la gestion des forêts publiques dans la MRC de Rimouski-Neigette, au Bas-Saint-Laurent** », votre consentement verbal sera enregistré et retranscrit dans le verbatim de l'entrevue. Votre acceptation à participer à ce projet de recherche implique que vous avez pris connaissance du formulaire d'information et de consentement, avez obtenu les réponses à vos questions, s'il y a lieu, et comprenez suffisamment bien le projet pour que votre consentement soit éclairé. Également, vous comprenez que vous êtes libre d'accepter de participer et que vous pourrez vous retirer de la recherche, sans aucun préjudice ni justification de votre part jusqu'à ce que les données aient été anonymisées.

Consentez-vous à participer à ce projet de recherche aux conditions qui sont énoncées dans le présent formulaire d'information et de consentement ?

Oui Non

Consentez-vous à ce que l'entretien soit enregistré en audio et retranscrit intégralement ?

Oui Non

Souhaitez-vous recevoir par courriel un court résumé des résultats de la recherche ?

Oui Non

L'adresse électronique à laquelle le participant veut recevoir ce court résumé est la suivante :

--

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je confirme avoir moi-même, ou un membre autorisé de l'équipe de recherche, expliqué au participant les termes du présent formulaire d'information et de consentement, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée au participant à cette recherche.

Nom et signature du chercheur responsable du projet de recherche

Date

ANNEXE III : CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE



Le 25 septembre 2024

À l'attention de :

Christophe Sorel Hodonou
Département sociétés, territoires et développement

Titre : Gouvernance forestière et participation des communautés locales au Québec: une étude de cas de la participation à la gestion des forêts publiques dans le Bas-Saint-Laurent.

Projet : 2025-601

Objet : Approbation éthique de votre projet de recherche

Bonjour,

Votre projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains par les membres du sous-comité délégué à l'évaluation des demandes soumises au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Rimouski (CER-UQAR) ainsi que moi-même, à titre de présidente de ce comité. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un certificat d'éthique peut vous être délivré pour votre projet de recherche, à risque minimal, intitulé : Gouvernance forestière et participation des communautés locales au Québec: une étude de cas de la participation à la gestion des forêts publiques dans le Bas-Saint-Laurent..

Un certificat d'approbation éthique qui atteste de la conformité de votre projet de recherche à la [Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#) de l'UQAR est émis en date du 25 septembre 2024. Vous pouvez dès maintenant débiter vos activités de recherche. Prenez note que ce certificat est valide jusqu'au **25 septembre 2025**.

Selon la [Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#), il est de la responsabilité des chercheurs d'élaborer des projets de recherche qui respectent l'ensemble des principes éthiques et d'assurer le respect et la protection des droits des personnes qui participent à la recherche. Vous devrez obtenir le renouvellement de votre approbation éthique avant l'expiration de ce certificat. De plus, vous devez signaler tout incident significatif dès qu'il survient et soumettre à l'approbation du CER-UQAR, toute modification dans le déroulement d'une activité qui touche la nature de la participation des personnes.

Enfin, puisque votre demande d'approbation pourrait être liée à un financement, le Décanat de la recherche est mis en copie conforme.

NAGANO Approbation du projet par le comité d'éthique suite à l'approbation conditionnelle
www.scripmb.ca Université du Québec à Rimouski - 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec), G5L 3A1

1 / 4

Exporté le 2024-09-25 17:34 par Hodonou, Christophe Sorel - CODE DE VALIDATION NAGANO: uqar-418f7cc46445e47d8-722ae1c296e8@pys.uqar.nagano.ca/verif/col/uqar-418f7cc46445e47d8-722ae1c296e8

Dans le cadre de l'Entente pour la reconnaissance des certificats d'éthique des projets de recherche à risque minimal, il est de votre responsabilité d'informer vos cochercheurs provenant de l'externe, s'il y a lieu, afin qu'ils puissent obtenir reconnaissance et/ou certification éthique de leur propre CÉR.

En vous souhaitant le meilleur des succès dans la réalisation de votre recherche, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Le CER-UQAR

Janie Bérubé, Ph.D

Présidente du Comité d'Éthique de la Recherche - UQAR (CER-UQAR)

Professeure Unité départementale des sciences de la gestion

cer@uqar.ca

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Rimouski (CER-UQAR), certifie, conjointement avec la personne titulaire de ce certificat, que le présent projet de recherche prévoit que les êtres humains qui y participent seront traités conformément aux principes de l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains ainsi qu'aux normes et principes en vigueur dans la Politique d'éthique avec les êtres humains de l'UQAR (C2-D32).

Projet # : 2025-601

Titre du projet de recherche : Gouvernance forestière et participation des communautés locales au Québec: une étude de cas de la participation à la gestion des forêts publiques dans le Bas-Saint-Laurent.

Chercheur principal à l'UQAR

Christophe Sorel Hodonou,
Département sociétés, territoires et développement

Direction / Codirection de recherche

En provenance de l'UQAR: Daniela Moisa

Financement : Aucun

Date d'approbation du projet : 25 septembre 2024

Date d'entrée en vigueur du certificat : 25 septembre 2024

Date d'échéance du certificat : 25 septembre 2025

N.B. Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat afin de remplir le formulaire F7 - Renouvellement annuel.

-
- Si votre projet se termine avant la date du prochain renouvellement, veuillez remplir le formulaire **F9 - Fin de projet**.
 - Si des modifications sont apportées à votre projet avant l'échéance du certificat, veuillez remplir le formulaire **F8 - Modification de projet**.
 - Tout nouveau membre de votre équipe de recherche devra être déclaré au CER-UQAR lors de votre prochaine demande de renouvellement ou lors de la fin de votre projet si le renouvellement n'est pas requis. **ATTENTION:** Vous devez faire signer une déclaration d'honneur aux personnes ayant accès aux participants (ou à des données nominatives sur les participants) et la conserver dans vos dossiers de recherche.

Janie Bérubé



www.scrivms.ca
Approbation du projet par le comité d'éthique suite à l'approbation conditionnelle
Université du Québec à Rimouski - 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec), G5L 3A1

3 / 4

Signé le 2024-09-25 à 13:28

